

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

CANTON DE SOIGNIES

ANNALES TOME I

TROISIÈME LIVRAISON

1896

V^{ve} NOEFNET, ÉDITEUR, SOIGNIES.

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres, soit dans les notices ou mémoires qu'ils liraient, soit dans les conférences qui seraient données, soit enfin dans les travaux qui seraient imprimés.

(Art. 33 des statuts.)

ANNALES
DU
CERCLE ARCHÉOLOGIQUE
DU
CANTON DE SOIGNIES

TOME I

TROISIÈME LIVRAISON

1896



SOIGNIES
IMPRIMERIE V^e NOEFNET
GRAND'PLACE



CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DU

CANTON DE SOIGNIES

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU CERCLE

PENDANT L'ANNÉE SOCIALE 1895-1896

PRÉSENTÉ

par le secrétaire à l'assemblée générale du 12 juillet 1896

(ART. 23 DES STATUTS)

Messieurs,

Pendant l'année qui s'est écoulée depuis le dernier rapport, le comité a continué à tenir ses séances ordinaires le premier samedi de chaque mois.

Une réunion extraordinaire a eu lieu.

Dans ces séances, le comité a délibéré sur les objets ci-après portés à l'ordre du jour :

1^o Invitation à participer à la XI^e session du congrès de la fédération ;

- 2^e Conférences d'hiver;
 - 3^e Signature du bail du cimetière et du local du musée;
 - 4^e Communication des comptes rendus sur le congrès de Tournai et sur l'excursion de Nivelles;
 - 5^e Congrès de Gand; proposition;
 - 6^e Décès du vice-président-conservateur;
 - 7^e Visite de la Société centrale d'architecture de Belgique;
 - 8^e Échange de publications avec l'Académie d'histoire de Stockholm;
 - 9^e Congrès de Gand; nomination d'un délégué;
 - 10^e Don de M. Grégoire Wincqz;
 - 11^e Installation du musée;
 - 12^e Invitation à prendre part au Congrès archéologique de France;
 - 13^e Excursion à l'abbaye de Cambron et à Brugelette;
 - 14^e Excursion à Thuin et à l'abbaye d'Aulne;
 - 15^e Règlement du musée;
 - 16^e Échange de publications avec le Cercle archéologique de Malines;
 - 17^e Cimetière; monument; décision;
 - 18^e Nomination d'un rapporteur sur l'excursion de Thuin.
-

La situation prospère de notre société continue à s'accentuer.

Le cercle compte à présent :

129 membres effectifs;

18 membres correspondants;

1 membre d'honneur.

Cinq conférences ont été données durant le cours de l'année sociale.

La première, le 15 décembre, par M. l'abbé Degavre, avait pour titre : « Le style ogival primaire. »

Cette conférence fut précédée du compte rendu du congrès de Tournai, par M. Demeuldre, délégué, et du compte rendu de l'excursion de Nivelles, par M. Colinet.

La seconde, le 26 janvier, par M. Houzeau de le Haie, sur « l'Histoire de la mesure du temps. »

La troisième, le 1^{er} mars, par M. le major Combaz, avait par sujet : « Un voyage à Pompéi », accompagnée de projections lumineuses qui ont été très goûteuses par l'auditoire.

La quatrième, le 26 mars, par M. l'abbé Guidon, avait pour titre : « La Société française au XVII^e siècle, d'après La Fontaine. »

Et la cinquième, le 26 avril, par M. Manchel, membre du cercle, avait pour sujet : « L'Art de l'éclairage. »

Ces conférences ont eu lieu au grand salon de l'hôtel-de-ville et ont été suivies avec intérêt par de nombreux auditeurs. Elles étaient données exclusivement aux membres du cercle et à leur famille.

La Société a organisé deux excursions pendant l'été ; l'une aux ruines de l'abbaye de Cambron et à l'église de Bruglette, le jeudi 14 mai, à laquelle ont pris part quatre-vingts excursionnistes. Monsieur le président, toujours dévoué, a bien voulu nous donner quelques détails et renseignements intéressants sur ces anciens monuments.

La seconde excursion, à Thuin, Lobbes et l'abbaye d'Aulne, le dimanche 14 juin ; soixante membres de la société y ont assisté. M. Fosty a été désigné pour faire le rapport sur ce voyage.

Le musée communal, en train d'installation dans l'antique chapelle du cimetière, sera ouvert sous peu au public ; nous espérons que l'inauguration se fera prochainement. Le comité a voté le règlement, qui figure dans les annales.

M. Demeuldre, président, a été choisi comme délégué, pour représenter le cercle archéologique au congrès de Gand. A la suite d'une circulaire relative au questionnaire du congrès, M. G. Zech-Dubiez a proposé d'y insérer la question suivante :

« Quelle serait la manière la plus rationnelle et la plus conforme à l'art pour restaurer la collégiale de Soignies. »

Après avis à monsieur le secrétaire général, la réponse a été remise à M. Zech qui a bien voulu se mettre directement en rapport avec le comité du congrès.

La mort a frappé dans nos rangs; nous avons perdu plusieurs de nos collègues parmi lesquels M. Michez, notre vice-président conservateur. Cette perte a été vivement ressentie par nous tous et votre comité a tenu à rendre les honneurs qu'il méritait à ce dévoué sociétaire. Il s'est rendu en corps aux funérailles, et notre président a, au nom du Cercle, dit le dernier adieu à celui que nous perdions.

M. Grégoire Wincqz, ancien bourgmestre de Soignies, initiateur de notre Cercle, a voulu nous aider à organiser notre musée. A cet effet, il nous a remis gracieusement son traitement de bourgmestre, montant à 423 fr. 38, pour couvrir une partie des frais occasionnés par les installations.

Le comité a accepté ce don avec reconnaissance et a décidé, à l'unanimité, de remercier M. Wincqz pour la largesse dont il a fait preuve. Je propose à l'assemblée de voter aujourd'hui des remerciements à l'un des plus dévoués fondateurs de notre Cercle.

Il me reste, messieurs, à remercier, au nom du comité et de la Société toute entière, messieurs les conférenciers et les membres du Cercle qui concourent à l'avenir et au succès de l'œuvre que nous avons entreprise.

Le secrétaire,
FÉLIX NOEFNET.

Soignies, le 12 juillet 1896.





LISTE DES MEMBRES DU CERCLE

Suile (voir page 146)

Membres effectifs

- MM. BREGENTZER, Paul, avocat, à Soignies.
CAROYER, Robert, médecin-vétérinaire, à Soignies.
DELATTRE, Évariste, pharmacien, à Soignies.
DE QUANTER, Charles, notaire, à Rœulx.
M^{lle} DUPONT, Dimner, à Soignies.
MM. DUQUESNE, Charles, instituteur, à Marche-lez-Écaussinnes.
FONTAINE, Charles, à La Hestre.
FONTAINE, Émile, à La Hestre.
FONTAINE, Nicolas, à Mariemont.
M^{me} FONTAINE-POURCELET (veuve), à Soignies.
MM. FRANÇOIS, Jules, juge de paix, à Rœulx.
GILMAND, Florimond, employé, à Soignies.
HACHEZ, Gaston, à Soignies.
HAYOIS, Adolphe, à Brugelette.
HOLLEVOET, Norbert, agent de la Banque nationale, à Soignies.
M^{me} HOYOIS, Clémence, institutrice, à Soignies.
MM. LAGNEAU, Raymond, maître de carrières, à Soignies.
LECHIEN, Joseph, à Gondregnies.
LEROY-LAURENT, Joseph, à Cambron-Casteau.
MASSART, Georges, avocat, à Braine-le-Comte.
M^{me} MICHEZ-DESCOTTE (veuve), à Soignies.

- MM. NECHELPUT, Gustave, employé à Soignies.
PIRON-MASSART, Louis, à Braine-le-Comte.
PRÉVOT, Louis, entrepreneur, à Soignies.
RAICKE, Edmond, inspecteur cantonal de l'instruction primaire, à Braine-le-Comte.
ROLAND, Maximilien, maître de carrières, à Soignies.
TOUSSAINT, Victor, à Soignies.
VANDER BEKE, Léon, brasseur, à Soignies.
-

Membres correspondants

- MM. AUXY DE LAUNOIS (le comte Albéric d'), boulevard Gendebien, à Mons.
COMBAZ, Paul (le major), rue de la Banque, 10, à Bruxelles





MUSÉE

du Cercle archéologique du canton de Soignies

RÈGLEMENT

Le musée du Cercle archéologique a pour but de sauver de la destruction ou de l'oubli, les antiquités historiques ou autres du pays et en particulier du canton de Soignies; de réunir le plus grand nombre possible d'objets anciens propres à servir de modèles ou à retracer l'histoire de la vie publique et privée des générations passées.

Les collections sont réunies au local de la chapelle du vieux cimetière.

Elles ont pour annexe les pierres sculptées, dalles funéraires et fragments d'architecture conservés sur le terrain qui entoure le musée.

La commission du musée est formée du comité du Cercle archéologique qui peut s'adjointre certains des membres du Cercle chaque fois qu'il le juge convenable.

Le conservateur a la garde du musée, il en classe les objets et en rédige les catalogues; il est chargé de la formation et de la tenue des inventaires.

Tous les objets qui entrent dans le musée sont sans retard inscrits au registre inventaire ou au livre des dépôts. Il est fait autant que possible mention de leur origine.

Toute personne peut, avec l'autorisation du comité, déposer au musée les objets d'art ou d'antiquité qu'elle possède.

Les précautions d'usage seront prises pour assurer la conser-

vation de ces dépôts sur lesquels les déposants conserveront un droit de propriété absolu.

Les dépôts s'effectueront pour trois, six, neuf mois, un an ou plus d'après spécification préalable.

Les déposants recevront acte de la remise de leurs objets au musée et donneront valable décharge au conservateur contre restitution des dépôts.

Pour dégager les objets déposés, les propriétaires seront tenus d'avertir le conservateur quinze jours à l'avance.

Les noms des personnes qui enrichissent le musée de leurs dons ainsi que la désignation des objets donnés, sont inscrits dans un registre spécial.

Chacun de ces objets porte, au musée, le nom du donateur.

Le musée sera ouvert gratuitement au public le premier dimanche de chaque mois et les jours de fêtes communales, de 10 heures à midi et de 2 à 4 heures.

L'entrée en sera autorisée pour les étrangers à la ville, en autre temps, moyennant une redevance de cinquante centimes par personne, avec un maximum de deux francs.

Les sociétaires jouiront en tout temps de la gratuité de l'entrée pour eux personnellement et pour les membres de leur famille habitant sous le même toit.

Arrêté en séance le 2 mai 1896.

Le Comité :

AMÉ DEMEULDRE, *président*; JULES LAUNOY, *vice-président*;
MAURICE VAN CUTSEM, *trésorier*; FÉLIX NOEFNET, *secrétaire*;
CÉLESTIN CARLIER et LOUIS DEGAVRE, *questeurs*.

Vu et approuvé par le Collège échevinal pour exécution du § 8 de la délibération du conseil communal du 1^{er} juin 1895, N° 951 (Ind. com. 6698).

Soignies, le 9 mai 1896.

PAR ORDONNANCE :

Le secrétaire,

LEGAST, C.

Les bourgmestre et échevins,

G. VAN CUTSEM.

Tous les dons et dépôts faits au musée seront acceptés avec reconnaissance.

Les objets qui paraissent futiles à leur propriétaire peuvent parfois acquérir de l'importance pour un musée, soit qu'ils soient les seuls spécimens, soit qu'ils augmentent ou complètent une collection.

Nos concitoyens sont instamment priés de prévenir les membres du comité des dons qu'ils voudraient faire.

Ceux-ci leur rappellent que leur œuvre doit profiter à tout le monde dans les moyens de chacun ; que chaque pierre apportée à l'édifice, quelque minime qu'elle soit, en assure l'élévation et la consolidation et que la devise des fondateurs et des membres du Cercle archéologique du canton de Soignies est et doit rester :

UN POUR TOUS
TOUS POUR UN

Il osent compter sur le dévouement et la propagande active de tous les membres de la société pour atteindre un résultat qui doit tourner à l'avantage et à la gloire de Soignies.





RAPPORT

sur l'excursion de Waterloo-Nivelles, faite le 30 juin dernier,
par le Cercle archéologique du canton de Soignies, par
M. César Colinet.

Mesdames, Messieurs,

Cédant au désir pressant du comité de notre Cercle, j'ai accepté la mission peu enviable de faire un rapport sur l'excursion de Waterloo-Nivelles.

Je m'efforcerai de m'acquitter de cette tâche avec autant de clarté et de concision que possible, en ne négligeant, toutefois, aucun des détails, qui, à mon humble avis, auront un caractère d'une certaine importance.

Pour les excursionnistes, ce sera une occasion favorable de refaire, en esprit, et sans la moindre fatigue, une promenade aussi attrayante qu'instructive; pour les autres, ce sera un moyen de les stimuler et de faire naître, chez eux, le goût pour ces sorties pleines d'agréments, voire même de charmes, et toujours fécondes en excellents résultats.

Si je réussis à atteindre ce double but, je me déclarerai satisfait: tout d'abord j'aurai fermé la porte à l'ennui; ensuite, j'aurai gagné à la cause des promenades et des excursions, un grand nombre de partisans, qui, jusqu'ici, sont restés indifférents.

Le projet d'excursion, avec Waterloo-Nivelles pour objectif, fut chaudement combattu dès le principe. Son sort semblait

même gravement compromis ; mais, grâce à la ténacité d'un de ses plus habiles défenseurs, il réussit à triompher. La date du 30 juin fut choisie et les fervents attendirent l'heureux jour avec une vive impatience.

Nous partîmes de bonne heure. La joie emplissait nos coeurs ; de frais sourires s'esquissaient sur les lèvres.

Eh ! pouvait-il en être autrement ? Le soleil se disposait, malgré le mauvais temps de la veille, à nous traiter en privilégiés.

Je ne saurais passer sous silence un petit contretemps qui nous survint à la gare de Tubize ; contretemps sans conséquence fâcheuse, bien entendu, plutôt de nature à provoquer une heureuse diversion.

Voici :

A Tubize, nous quittions la ligne de Bruxelles pour prendre celle de Braine-l'Alleud. Or, malgré tous les soins apportés par les organisateurs de l'excursion, le train nouveau, qui devait nous emporter, était insuffisant. C'est que, voyez-vous, nous étions nombreux : soixante au moins ! Et nous étions là, attendant sur le quai ! Nous rîmes un moment de la situation ; puis, comme à tout problème il faut une solution, nos chefs de files intervinrent, et l'on déforma complètement un autre train pour organiser le nôtre.

Nous roulâmes ensuite à travers les beaux sites de Braine-le-Château et de Wauthier-Braine, entre Tubize et Braine-l'Alleud, et nous débarquâmes dans cette dernière gare, à 2 kilomètres environ du Lion de Waterloo.

Qui n'a pas vu le Lion de Waterloo ? Ceux qui l'ont vu, le revoient avec plaisir.

Ce n'est pas le Lion en lui-même qui attire : c'est la promenade agréable que l'on fait pour y arriver ; c'est la grandeur, c'est la magnificence de la plaine qui se déroule à perte de vue devant ceux qui gravissent les deux cent et des marches qui

conduisent au sommet de la butte; ce sont les monuments érigés à la mémoire des braves qui ont trouvé une mort glorieuse sur ce vaste champ de bataille; ce sont enfin les souvenirs historiques évoqués dans les esprits par ces guides qui exposent les faits avec une grande abondance de détails, en s'inspirant des vieilles traditions du pays et des grands écrivains Thiers et Hugo.

Il serait long et fastidieux, me semble-t-il, de refaire ici le récit des grands événements de Waterloo. D'ailleurs, je n'ai pas à faire un cours d'histoire, et, d'un autre côté, je préfère laisser à chacun ses impressions et ses appréciations personnelles.

Après une visite toute spéciale à l'antique ferme d'Hougmont (d'autres disent « d'Haugoumont »), célèbre par les succès et les revers des armées belligérantes, nous quittons ce sol funèbre où tant de ruines humaines furent ensevelies, et nous reprenons le chemin de Braine-l'Alleud, pour nous rendre, par chemin de fer, dans la ville de sainte Gertrude.

Sainte Gertrude de Nivelles, qui vit le jour au commencement du VII^e siècle, appartenait à la plus haute noblesse. Elle était fille de Pépin de Landen et de sainte Itte. Elle était la parente de sainte Gudule, de sainte Waudru, et, partant, de saint Vincent, et de plusieurs autres familles illustres.

De bonne heure, elle se signala par ses belles qualités, ses nobles vertus et une piété peu commune. Ses goûts austères la firent renoncer au monde malgré toute la grandeur du rang qu'elle pouvait y occuper.

Peu après la mort de Pépin, Itte, son épouse, fit construire, à Nivelles, un monastère où elle se retira avec sa fille Gertrude. Une foule de jeunes filles accoururent se joindre à elles dans leur retraite silencieuse. En 652, la mère de Gertrude mourut. Celle-ci se donna tout entière à la direction de la communauté. Selon les chroniqueurs, elle passa sa vie dans la pénitence et la contemplation. Elle s'éteignit dans le Seigneur en l'année 664 et ses restes furent déposés dans la basilique de

Saint-Pierre. De nombreux prodiges s'opérèrent, dit-on, par la puissance de la patronne de Nivelles.

Descendus à Nivelles, nous nous dirigeâmes vers l'hôtel du *Mouton-Blanc*, sur la Grand-Place, et là, nous partageâmes un dîner substantiel et réconfortant, dans des salles un peu exiguës, il est vrai, mais où régnait la cordialité et l'entrain.

L'heure a sonné pour visiter la belle collégiale de Sainte-Gertrude. Mais avant, les autorités locales : messieurs les échevins en tenue de gala, ceints de leur écharpe, monsieur le bourgmestre était empêché, M. le docteur Lebon, président du Cercle archéologique de Nivelles, M. de Prelle de la Nieppe, conservateur du musée archéologique, et plusieurs de leurs collègues, dont les noms m'échappent, nous ont fait l'honneur de nous recevoir dans un magnifique salon de l'Hôtel-de-Ville. Ces messieurs nous accueillirent avec beaucoup d'amabilité et nous souhaitèrent la bienvenue. M. Demeuldre, notre estimé président, les remercia en termes chaleureux, au nom de ses collègues de Soignies, pour la bonne réception qui nous était faite à Nivelles, M. l'échevin Hanon de Louvet but à « la prospérité de notre jeune Cercle et à ses travaux déjà si remarquables, » et nous quittâmes l'Hôtel-de-Ville pour nous rendre à l'Église, sous la conduite de nos généreux collègues.

Pour procéder méthodiquement, nous parlerons d'abord de l'édifice en lui-même et de son histoire; nous dirons ensuite un mot de ses trésors et de son mobilier.

Vue de l'extérieur, la magnifique collégiale de Nivelles offre un aspect grandiose et imposant. Elle présente, dans ses grandes lignes, certains traits de ressemblance avec celle de Soignies. On signale tout particulièrement à l'attention des visiteurs, le pignon méridional du transept, qui, selon l'expression de M. Helleputte, « est la partie la plus riche de l'antique

collégiale et un type précieux de la décoration monumentale dans notre pays, à l'époque de transition », et le portail méridional qui date du XIII^e siècle.

La partie inférieure du temple est, comme ici d'ailleurs, masquée par des constructions modernes qui empêchent de jouir de toute la beauté de son caractère.

Passons à l'intérieur. Un grand portail, la nef principale, deux nefs latérales, des galeries, le transept et le chœur, le tout dans des proportions majestueuses. N'oublions pas de mentionner la crypte qui se trouve sous le chœur, crypte dont les dimensions ont malheureusement été restreintes.

Les parois intérieures et les nombreux piliers ont été recouverts d'un plâtrage qui n'a rien de gracieux, qui soustrait aux regards la beauté et les richesses de l'art antique, et répand dans tout l'édifice un ton pâle et monotone.

Dans la nef principale, le plafond en bois a été remplacé par une voûte gothique. Signalons tout particulièrement le cloître. Il a la forme d'un grand quadrilatère, au centre duquel on remarque quelques arbustes, qui, pendant la belle saison, agrémentent de leur tendre verdure, ce joli coin du sanctuaire.

De l'ancien cloître roman, il ne reste plus que la partie occidentale. Les autres côtés, soi-disant restaurés, présentent une suite de colonnes en pierre bleue d'un caractère architectural peu en rapport avec le style primitif.

Une pièce également digne d'attention, c'est la chambre de sainte Gertrude. Elle est située à l'étage supérieur. On y arrive par un escalier qui se trouve à droite du grand portail. A gauche, en pénétrant dans cette chambre, on voit une colonne qui rappelle un peu les piliers de Saint-Vincent, à Soignies. Cette colonne est placée à une faible distance de la muraille, de telle façon que, pour pouvoir la contourner, il faut, dit une légende naïve, que l'on soit en état de grâces.

On peut juger, à l'usure du pavement et à la profondeur du trou creusé au pied de la colonne, du grand nombre de pèlerins qui ont dû affronter l'épreuve. Beaucoup d'entre nous ont osé s'essayer, et, ma foi, nous avons constaté avec satisfaction,

qu'en dépit même des efforts qui furent faits, parfois, pour réussir, les consciences n'étaient pas trop chargées.

L'histoire de la collégiale de Nivelles a été très mouvementée. Ainsi que nous l'avons dit, Itte se retira à Nivelles avec Gertrude, sa fille, après la mort de Pépin de Landen, son époux, en 640.

Elle fonda un monastère et fit ériger un oratoire à l'endroit où s'élève aujourd'hui la belle tour gothique de l'église. Cet oratoire était dédié à la Vierge. Pendant les dernières années de sa vie, Gertrude aurait fait creuser la crypte que l'on voit encore actuellement, pour servir de sépulture aux membres de sa famille, et, au-dessus de cette crypte, elle fit construire une chapelle qu'elle consacra à saint Pierre.

Au VII^e siècle, Agnès, la 4^e abbesse, fit subir à cette chapelle, une première restauration; et l'oratoire, dont elle ordonna la démolition, fut remplacé, croit-on, par une construction en *style byzantin* (1).

Lors de l'invasion normande, l'œuvre de sainte Agnès fut en partie détruite, ainsi que la chapelle érigée par sainte Gertrude.

La paix revint heureusement dans notre pays, et, dès que l'abbesse de l'époque fut revenue de son exil, elle ordonna la réédification des parties détruites. On était alors en pleine période romane, et l'architecture appliquée subit l'influence du style en honneur.

Au X^e siècle, la chapelle principale fut dédiée à saint Michel, alors patron de Nivelles.

Au commencement du XI^e siècle, la « Trêve de Dieu » entraîna le flot, toujours menaçant, des guerres intestines que se livraient les seigneurs féodaux.

Sous cette heureuse influence, le peuple de Nivelles contribua à la construction du vaisseau et du transept.

(1) *Style byzantin* : disposition des parties autour d'un même point (centre). Pilier, grandes arcades, galeries soutenues par les piliers.

Ornementation : marbres précieux nuancés. Mosaïques sur les arcades, les voûtes.

A deux reprises différentes, en 1166 et en 1177, l'église fut brûlée. Elle ne fut reconstruite que vers le milieu du XIII^e siècle. C'est à cette même époque que l'on rattache l'édification du portail méridional, du pignon méridional du transept et du cloître. Les voûtes des petites nefs datent de la fin du XV^e siècle.

Vers le milieu du XVII^e siècle, des voûtes gothiques en briques remplacèrent les plafonds en bois du vaisseau et du transept. Au siècle dernier, on restreignit les dimensions de la crypte et l'on installa, des deux côtés, les stalles Louis XV qu'on y retrouve aujourd'hui. Enfin, en 1859, la foudre frappa la tour de la collégiale de Nivelles. On répara ce désastre en construisant la flèche gothique actuelle dont la charpente est en fer.

Disons, en finissant ce chapitre, qu'il est fortement question de la restauration complète de ce bel édifice, dans son style primitif. Ce serait mettre le comble aux vœux des vrais archéologues en général et de tout vrai Nivellois en particulier.

Que vous dirai-je encore? Je vous ai déjà entretenus si longuement! Et pourtant, que de choses il me reste à vous dire! Je serai bref et je me contenterai d'une simple nomenclature de quelques-uns des principaux objets d'art, de certaines œuvres remarquables, qui font partie du trésor et du mobilier de cette église. Je vous aurai ainsi donné une idée plus ou moins exacte des richesses que la gracieuseté de nos ciceroni nous a permis d'admirer.

La châsse de sainte Gertrude date du XIII^e siècle. Elle a demandé vingt années de travail. C'est un chef-d'œuvre de l'orfèvrerie du moyen âge, d'une valeur inestimable.

Le char, sur lequel on porte cette châsse à la procession annuelle, date du XV^e siècle. Le peigne, la coupe de sainte Gertrude, la montrance renfermant le gazon de saint Odéard, seigneur franc du VIII^e siècle, un gobelet en fer cuivré, et bien d'autres choses encore, sont autant d'objets d'une grande valeur archéologique.

Les deux doubles rangées de stalles Louis XV, les deux chaires de vérité, l'armoire en cuivre, qui s'ouvre sur trois faces et qui contient la châsse de sainte Gertrude, des grillages en fer et en cuivre, des bas-reliefs, des tableaux de grands maîtres, etc., ornent, sur tous les points, cet intérieur majestueux.

J'allais oublier le portail de Samson, comprenant trois monolithes remarquables, datant de l'époque romaine. Il doit son nom à la reproduction saisissante, sur le linteau, de trois épisodes de la vie du grand juge d'Israël.

—
L'heure s'avance, et pourtant, nous trouvons moyen de visiter la magnifique salle des fêtes de la ville, de construction toute récente. Elle est d'une heureuse conception, et elle est due au talent de M. l'architecte Licot, membre correspondant de notre Cercle.

—
Nous visitons également le très intéressant musée du Cercle archéologique où, grâce au zèle, au dévouement et surtout à la générosité de plusieurs de ses membres, on est parvenu à réunir et à classer un grand nombre d'objets vraiment remarquables.

Nos hôtes si aimables ont voulu conserver le souvenir de notre passage, et, à cette fin, ils nous ont fait photographier en groupe dans une des cours du collège communal.

—
On ne va pas à Nivelles sans faire une petite promenade à la Dodaine, pour peu, du moins, qu'on en ait le loisir. C'était la fête, dans ce quartier, et, comme il y a pas de fête sans tarte, nos collègues de Nivelles nous convièrent à un petit goûter champêtre où la tarte légendaire du pays faisait les délices.

—
Nous remercions nos hôtes pour l'accueil aussi cordial que courtois qu'ils nous avaient fait et nous quittâmes la belle et bonne ville de Nivelles, vers le soir, enchantés d'une journée bien remplie.



CONFÉRENCE

donnée par M. l'abbé Degavre, le 15 décembre 1895

SUJET : LE STYLE OGIVAL PRIMAIRE

Mesdames, Messieurs,

J'ai peine à me défendre d'un sentiment d'appréhension, en abordant le sujet de ma causerie. Ce qui me préoccupe, c'est précisément son objet : « le Style ogival primaire ».

Autant la visite des splendides édifices dont nous a dotés l'architecture ogivale peut offrir d'intérêt, autant, convenez-en, une étude sommaire de cet art, dans un salle d'hôtel de ville, présente d'aridité. Mais alors, pourquoi m'arrêter à ce choix ?

J'avais à prendre la parole devant les membres d'un cercle archéologique; à mon sens, cette considération légitimait un coup d'œil sur ce style d'un autre âge.

Bien plus, il m'a semblé que, sans offrir tous les charmes désirables, ce coup d'œil rétrospectif pouvait n'être pas inutile.

N'arrive-t-il pas d'entendre dire, en face d'un monument gothique de premier ordre : C'est beau! c'est splendide! — Vraiment, c'est beau; mais pour le grand nombre de ceux qui s'extasient de la sorte, ces superbes édifices sont d'indéchiffrables énigmes; ce sont comme autant de livres richement

réliés dont ils contemplent la perfection extérieure, mais dans lesquels ils ne peuvent lire. Combien cet enthousiasme gagnerait en intensité, en sincérité surtout, s'il pouvait être plus raisonnable !

Pour remédier, dans une certaine mesure, à ce que mon sujet peut avoir de trop abstrait, j'ai voulu en écarter, le plus possible, les termes scientifiques et mettre sous vos yeux quelques dessins, où se trouvent réunis les principaux membres d'architecture gothique.

Ces dessins, je les dois à la collaboration de deux jeunes amateurs (1). Ce m'est un plaisir de rendre ici hommage à leur talent et à leur dévouement.

Je vous ai dit mes craintes, exposé les raisons de mon choix ; au surplus, je me plaît à compter sur votre indulgente appréciation.

L'art gothique ou ogival, qui marque le point culminant de l'architecture, fleurit en Europe du commencement du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XVI^e.

Ce fut à la fin du siècle dernier seulement, qu'on donna à cette architecture la dénomination d'« ogivale » et ce, parce que *l'arc en ogive* se retrouve partout dans ses constructions (2).

L'épithète « gothique » lui fut appliquée à la fin du XVI^e siècle. Pour être plus ancienne, elle n'en est pas moins absolument impropre, car elle ne répond ni aux données de l'histoire, ni à aucun caractère de ce style. Ce serait verser dans une grossière erreur que d'attribuer aux Goths la paternité de ce style ; il est en effet prouvé que ces peuples n'eurent jamais d'architecture propre. Voici d'ailleurs l'origine de ce qualificatif : sous l'action de causes multiples, il s'était produit une révolution profonde dans la philosophie, les lettres et les arts. La Renaissance, c'est-à-dire le retour au génie payen de la Grèce et de

(1) MM. Albert Wadin et Raoul Hauris, élèves du collège Saint-Vincent.

(2) Primitivement, le mot « ogive », qui désigne ici l'arc pointu, était pris dans un sens tout différent ; il désignait l'arc en croix placé sous la voûte. Ces nervures diagonales des voûtes d'arête en augmentaient (auegbant) considérablement la solidité et s'appelaient « arcus augivi » arcs augifiés ou ogives, lors même qu'elles ne présentaient pas l'arc brisé.

Rome avait complètement détrôné l'art chrétien des siècles précédents. L'Italien Vasari (1512-1574) crut stigmatiser l'architecture délaissée en lui donnant le sobriquet de « Gothique » synonyme de barbare.

Et de fait, pendant près de trois siècles, les monuments d'architecture gothique furent regardés comme le produit d'un art barbare; la déconsidération et le mépris ne cessèrent d'envelopper ces superbes témoins du génie et de la foi du moyen âge. Du mépris à l'outrage, il n'y a qu'un pas : la pioche et le bâton passèrent sur ces chefs-d'œuvre pour les violer et les déflorer, des mains sacrilèges achevèrent de les défigurer en leur faisant essuyer des restaurations maladroites et absurdes. Pour n'être pas *Goth*, on se fit *Vandale*!

Vint enfin le temps où l'on s'aperçut que nos ancêtres avaient créé un art digne de respect, vint le moment où l'on comprit que ce serait un crime de laisser s'écrouler les édifices du siècle de saint Louis, un crime de continuer à les réparer selon les idées du siècle d'Auguste.

Il y a un demi-siècle au plus qu'a sonné cette heure de réparation et de justice et déjà les vieilles cathédrales gothiques, débarrassées de la mousse séculaire qui les déshonorait, s'imposent de nouveau à l'admiration des peuples; déjà les splendides hôtels de ville du moyen âge, habilement restaurés se dressent avec fierté au milieu des palais de plâtre et des monuments branlants de la *Renaissance*. Le mot « Gothique » est resté; mais on ne trouverait plus un architecte assez dépourvu de sens et de goût par l'interpréter comme l'a fait Vasari.

J'en viens à une question plus importante, à l'origine historique du style ogival, à la recherche de sa véritable patrie.

Des savants ont cru découvrir dans des monuments de l'Orient les premières applications de ce style. L'ogive aurait été importée en Occident ou par les Maures d'Espagne, avant l'époque des croisades, au tout au moins par les Croisés, au retour de leurs expéditions chevaleresques.

D'autres, part contre, semblent avoir prouvé d'une manière irréfutable que c'est à l'Occident que revient l'honneur de la découverte de cette architecture.

Ici, de nouveau, surgit une difficulté :

Deux nations, la France et l'Allemagne se disputent la priorité dans l'application du style gothique. Jusqu'à meilleures preuves, il est permis de croire que le style ogival fit sa première apparition aux environs de Paris dans la partie septentrionale de l'ancienne province d'Île-de-France. Arrivé, en peu de temps, à un degré d'étonnante perfection, cet art, au XIII^e siècle, dota la France, l'Allemagne (provinces Rhénanes), la Belgique, l'Angleterre et l'Espagne de monuments nombreux et remarquables. L'Italie, que l'on trouve si souvent à la tête du mouvement artistique est relativement pauvre en édifices gothiques. Chose étrange, ses architectes ne sont jamais arrivés à une conception parfaite de l'art ogival.

Un style nouveau ne se crée pas de toutes pièces; il ne manque jamais de passer par une période de tâtonnements et de transformations successives. Ce travail progressif, qui devait aboutir à l'architecture gothique, a duré près d'un siècle.

Dès le commencement du XII^e siècle, il semble que les constructeurs romans se soient proposé de donner à leurs édifices un caractère de légèreté que n'avaient pas les monuments antérieurs.

L'obstacle, c'était la voûte. Lutter contre la pesanteur et contre la poussée des voûtes fut la constante préoccupation des architectes du moyen âge. Leur génie en triompha dans le perfectionnement de la voûte à nervures diagonales, dans l'originale application de l'arc-boutant, dans la puissante stabilité de l'arc aigu. Le grand problème était résolu; l'on pouvait étendre les voûtes, les éléver à des hauteurs prodigieuses, les porter sur de sveltes colonnes, percer dans les murs de larges fenêtres « donner en un mot à l'édifice sacré l'aspect d'un corps éthéré, se soutenant sans effort dans les airs, et paraissant au fidèle agenouillé dans son enceinte ne reposer sur la terre que pour la forme (1). » Le style ogival était créé.

La période ogivale comprend trois parties distinctes. Sans

(1) A. Lecoy de la Marche, *le Treizième Siècle artistique*.

doute, les traits essentiels de ce style passent d'une époque à l'autre; mais des caractères propres, nettement accusés, ne permettent pas de les confondre.

L'architecture ogivale primaire ou à lancette du XIII^e siècle, avec ses lignes verticales d'un si puissant effet, fut remplacée au XIV^e siècle par un style d'une plus grande richesse de décoration; on lui donna le nom de secondaire ou rayonnant. Puis vint l'époque de décadence, gothique tertiaire ou flamboyant du XV^e siècle et de la première moitié du XVI^e siècle. L'art est tombé dans la surcharge et le raffinement.

L'ensemble offre un vaste sujet; mon intention est de m'arrêter à une étude sommaire de la première époque.

Incontestablement, le XIII^e siècle qui a vu s'épanouir le style ogival primaire est le grand siècle de l'art chrétien. Il se distingue de tous les autres non seulement par le nombre et l'importance de ses constructions, mais encore et surtout par le cachet de pureté, d'élegance et de grandeur dont il a su les marquer.

« Il faudrait être complètement dépourvu de goût et de sensibilité pour contempler sans émotion l'effet magique de nos belles églises du XIII^e siècle. Les heureuses proportions observées par les architectes dans la forme des arcades et des fenêtres, la vaste étendue des nefs, ces murs aériens sur lesquels on a semé les découpures et les élégantes broderies; toutes ces merveilles de sculpture et de hardiesse, rehaussées par la clarté mystérieuse d'un jour que les vitraux peints ont terni, impriment à l'âme un sentiment éminemment religieux.

Et lorsque, placé sous le portique d'une cathédrale, l'œil saisit tout l'espace du temple, parcourt la nef centrale, glisse avec étonnement sous ces voûtes à la fois légères et gigantesques pour venir se perdre dans le lointain où apparaît le rond-point, on ne peut se défendre d'une vive exaltation, d'une sorte de tressaillement; l'aspect d'une basilique frappe les sens, comme le ferait une poésie sublime ou une belle mélodie (1). »

Pénétrons plus avant dans ces édifices qui nous impression-

(1) A. de Caumont : *Abécédaire d'archéologie*.

nent si délicieusement et arrêtons-nous à les examiner dans leurs parties principales.

Les églises ogivales présentent, en plan, la forme d'une croix latine. Le chœur, placé au sommet, regarde l'Orient. « Quelquefois même, pour ne laisser aucun doute sur le symbolisme de cette disposition, l'architecte a fait dévier l'axe du chœur par rapport à celui de la nef, rappelant ainsi cette parole de l'Évangile sur la mort du Christ : Ayant incliné la tête, il rendit l'âme (1). » Cette déviation n'est pas tellement rare; nous en trouvons un exemple à nos portes, à l'église d'Hennuyères. Beaucoup d'églises rurales se composent d'une seule nef; mais les grandes églises comptent trois, cinq en même parfois sept vaisseaux, comme la cathédrale d'Anvers.

Les nefs latérales se prolongent autour du chœur qui acquiert ainsi un développement considérable. Tout autour de ce *deambulatorium*, se multiplient des chapelles absidales. Lorsque l'église n'est pas dédiée à la sainte Vierge, la chapelle du fond de l'abside, placée sous son invocation, se distingue par son développement et sa richesse.

Les colonnes intérieures des temples gothiques étonnent par leur hardiesse et leur légèreté. Souvent des faisceaux de colonnettes, d'un grand effet décoratif, entourent et voilent les fûts monocylindriques. Les corbeilles des chapiteaux sont ornées d'une ou de deux rangées de crochets dont l'extrémité figure une feuille ou une fleur à peine ouverte.

Les chapiteaux des colonnes servent d'appui aux grandes arcades gothiques qui supportent les murs supérieurs de la grande nef. Les églises qui ont trois nefs ont presque toujours le vaisseau du milieu plus élevé que les bas-côtés. Les murs latéraux de cette nef principale sont percés de fenêtres qui prennent jour au-dessus des toits des collatéraux. C'est le *Clérestory*.

Entre les grandes arcades du rez-de-chaussée portées par les colonnes et la partie supérieure dont je viens de parler, on trouve une galerie nommée *triforium*, avec de belles arcatures

(1) Abbé Godard, *Cours d'Archéologie sacrée*.

servant de garde-corps. Cette galerie n'a souvent que la largeur suffisante pour le passage d'une seule personne. Dans quelques édifices pourtant, elle constitue une large tribune et s'étend sur toute la largeur des collatéraux.

Aux petites églises le triforium peut n'être que figuré. Les arcatures ne servent alors qu'à couvrir le nu de la muraille, comme elles le font encore sous les fenêtres des bas-côtés.

« Dans beaucoup de villes et de villages de la Flandre occidentale, les églises ont trois nefs d'égale hauteur et ordinairement de même largeur; le transept y est à peine accusé; les voûtes en pierres ou en briques y sont remplacées par des voûtes en bardeaux, peintes ou quelquefois sculptées en partie, et laissant paraître les entrails de la charpente. La couverture est alors formée de trois toits à double versant tous de même ou à peu près de même hauteur (1). »

De toutes les parties d'un monument gothique, ce sont les fenêtres qui offrent les caractères les plus distinctifs. L'ogive employée et surtout les combinaisons intérieures diffèrent radicalement d'une époque à l'autre.

L'arc ogive est constitué par deux sections de cercle d'un égal rayon qui se croisent au sommet d'une verticale. L'écartement plus ou moins grand des points centres par rapport à la verticale qui divise l'arc brisé en deux parties égales, produit plusieurs variétés de l'ogive.

S'il est faible, il donne l'*arc obtus* que l'on distingue à peine du plein-cintre. Si les centres des arcs sont placés au tiers opposé de la corde, c'est l'*arc en tiers-point*. Placés à la naissance même de l'arc, les centres produisent l'*ogive équilatérale*; quand les arcs ont leurs centres en dehors de leurs contours, l'ogive est *aiguë* ou à *lancette*.

Voyez l'excellent parti que les architectes du XIII^e siècle savent tirer de ces heureuses combinaisons de l'arc brisé. Fenêtres, grandes arcades de la nef principale, arcatures intérieures et extérieures, portes, ils ferment toutes ces ouvertures par des arcs en forme d'ogive. Non seulement leur construction est

(1) Chanoine Reusens, *Manuel d'Archéologie chrétienne*.

plus simple que celle du plein-cintre, mais ils offrent des propriétés de résistance qu'on ne rencontre pas dans l'arc roman et donnent aux monuments un caractère nouveau de majesté, de noblesse et d'élégance.

Au début de la période primaire, les fenêtres sont étroites et allongées. Dans les petites églises, elles sont isolées. Ailleurs, plus souvent, elles sont géminées, c'est-à-dire réunies deux à deux, et encadrées dans une arcade principale. Sous la pointe de l'arc d'encadrement, on trouve presque toujours une rosace. Au chevet du chœur et à la façade, il n'est pas rare de trouver trois lancettes; dans ce cas la lancette du milieu est plus élevée que les deux autres.

La chapelle du collège Saint-Vincent offre cet exemple de lancettes triples.

Dès le milieu de cette période se manifeste la tendance de faire une large part aux vides. « Les architectes ne se contentent plus de ces petites fenêtres accouplées. Ils ouvrent de larges baies, qui parfois vont jusqu'à prendre la plus grande partie de l'espace compris entre les deux piles d'une travée; puis ils divisent ces baies par trois meneaux verticaux, sur lesquels ils appuient plusieurs ogives. Les pieds-droits sont dissimulés sous des faisceaux de colonnettes qui portent de petites voussures en retrait les unes sur les autres (1).

Mais n'est-il pas à craindre que les flots de lumière qui vont pénétrer dans les cathédrales gothiques par ces immenses ouvertures n'aillettent leur enlever leur caractère religieux, en substituant la banalité du grand jour à la demi-obscurité si imposante de l'église romane? « Non, dit M. Charles Blanc, un art tout plein de prestige, la peinture sur verre, viendra tempérer cet excès de lumière, qui serait une dictation pour l'esprit et une fatigue pour les yeux. Traversés par la lumière, les vitraux remplissent de mystère et d'opulence les longues nefS du temple et les courbes du sanctuaire et les chapelles basses qui rayonnent autour du chœur et l'abside profonde. Les trésors de l'Orient, que les mages avaient apportés jadis aux pieds d'un

(1) Abbé Mallet, *Cours élémentaire d'archéologie religieuse*.

Dieu enfant et pauvre, ils étincellent encore dans les grandes roses du portail et des transepts, et dans ces vitres immenses qui ont le chatoiement des pierres précieuses, l'éclat des diamants et de l'or. Et au milieu de cet écrin apparaissent les hautes figures des saints et des anges, qui revêtus de leurs robes lumineuses, semblent ouvrir aux croyants les perspectives du paradis; ou bien ce sont des légendes que le peintre a distribuées dans les petits compartiments de sa grande verrière, et dont les innombrables épisodes, à travers le réseau de plomb qui les entoure et les sépare, composent un inintelligible et comme un indéchiffrable grimoire qui remplit l'âme de pensées vagues et de songes.....

Chose étrange! dans un édifice où la prédominance des vides sur les pleins est si frappante, les artistes du XIII^e siècle, au moyen de la peinture sur verre, qui assombrit tous les vides, ont su produire des impressions graves, préparer l'esprit au recueillement et répandre une teinte de mélancolie dans une basilique ouverte de toutes parts aux sentiments qu'inspire la gaieté du jour (1).

La peinture murale, si fréquemment employée à l'époque romane, n'a plus, au XIII^e siècle, qu'une importance secondaire. Les baies des fenêtres, les arcatures qui couvrent les espaces nus des murs ont considérablement restreint le champ où le talent du peintre trouvait à s'exercer. Aussi se réduit-elle souvent à la décoration des colonnes, des moulures, des sculptures et des voûtes.

Cependant, là où elle trouve place, elle accuse un grande perfection de dessin et de coloris. Ce ne sont plus les demi-teintes de l'âge précédent, mais des couleurs franches et vives. Le ton devait, en effet, s'harmoniser avec celui des vitraux peints et avoir assez d'intensité pour n'être pas éteint par leur éclat.

Nous nous sommes suffisamment arrêtés aux fenêtres et aux merveilleux effets des vitraux et des peintures décoratives, portons notre attention sur les voûtes.

(1) *Grammaire des arts du dessin.*

Rien ne révèle davantage l'habileté des architectes du XIII^e siècle que la perfection des voûtes. Épaisses et lourdes les voûtes d'arête romaines avaient une poussée énorme et ne devaient leur solidité qu'à l'épaisseur des murs sur lesquels elles reposaient. Par l'emploi des *nervures diagonales*, les voûtes gothiques sans rien laisser désirer au point de vue de la solidité, se distinguent par leur légèreté et leur élégance. Ces nervures avec les arcs-doubleaux et les formerets servent de solide ossature à un remplissage de légère maçonnerie. Le point où s'opère le croisement de ces nervures saillantes, appelé clef de voûte, est orné d'un fleuron sculpté. Il est de ces voûtes construites à des hauteurs prodigieuses, au-dessus d'une large nef, dont l'épaisseur n'atteint pas quinze centimètres. Après six siècles elles font encore l'admiration et l'étonnement des constructeurs modernes.

« Les voûtes *en plâtre*, telles qu'en construisent les architectes modernes dans la plupart des nouvelles églises rurales, étaient complètement inconnues pendant la période ogivale. Lorsque les ressources dont on disposait ne permettaient pas d'établir des voûtes en maçonnerie, on se contentait de charpentes apparentes, qu'on décorait aussi artistement que possible. Jamais on ne se servait de ces puérils travestissements, de ces mensonges architecturaux, où des lattis cherchent à simuler la pierre avec l'aide d'une ignoble chemise de plâtre ou de mortier. On se souvenait, à cette époque, que la vérité est la condition essentielle de l'existence de l'art; celui-ci doit éléver l'esprit et charmer les yeux, et non les tromper (1). »

Nous venons de découvrir dans la puissante armature de la voûte gothique un premier élément de solidité et de légèreté; il nous sera facile d'en trouver un second en étudiant le rôle de l'*arc-boutant*.

L'extérieur des monuments gothiques présente un aspect qui surprend à première vue. C'est toute une forêt de clochetons et de pinacles qui, par dessus les toits, semblent allonger leurs bras pour s'appuyer au corps de l'édifice. S'appuyer, est-ce bien là ce

(1) Chanoine Reusens, *Manuel d'archéologie religieuse*.

qu'ils font? Est-ce par pur caprice que les architectes les ont élevés si nombreux autour de nos vieilles cathédrales? Non, l'art du moyen âge n'admet rien d'inutile, ces contreforts en ces arcs remplissent une importante fonction. Comment, en effet, soutenir la voûte élevée des cathédrales sur des piliers frêles et isolés, comment neutraliser sa poussée sans chercher au dehors une résistance qu'on ne trouve pas à l'intérieur? L'arc-boutant aérien résolut admirablement la difficulté.

Autour des édifices très élevés, on rencontre deux et même trois arcs-boutants bandés les uns au-dessus des autres avec une hardiesse surprenante. Bientôt on eut l'idée d'employer très utilement l'arc supérieur en y ménageant un conduit pour les eaux pluviales. Jusqu'au XIII^e siècle, ces eaux tombaient directement des toits sur le sol. Les constructeurs gothiques comprirent les inconvénients et le danger de ce système primitif et les premiers voulurent les recueillir dans des chéneaux, conduits de pierre ou de plomb, établis à la base des combles. Des chéneaux, les eaux de pluie s'écoulent par un étroit canal pratiqué dans l'épaisseur de l'arc-boutant, puis elles sont rejetées au-delà des murs par un conduit très saillant appelé *gargouille*. La variété des formes données aux gargouilles, dit M. Viollet-le-Duc, est prodigieuse. Beaucoup sont des chefs-d'œuvre de sculpture : c'est tout un monde d'animaux et de personnages composés avec une grande énergie, vivants, taillés hardiment par des mains habiles et sûres. Parfois, lorsque l'arc-boutant ne s'élevait pas jusqu'à la corniche du grand comble, on le surmontait d'une construction à arcades légères qui servait d'aqueduc.

Ce fut donc une invention bien ingénieuse que celle de l'arc-boutant ; grâce à lui, l'architecte peut éléver et étendre les voûtes du temple, les asseoir sur de légères colonnes, percer de larges baies dans les murs latéraux.

Cependant il fallait donner un cachet artistique à cette forêt de contreforts et d'arcs-boutants ; il importait d'ôter à ces supports l'apparence disgracieuse d'étais inséparables de l'édifice.

Pour arriver à ce résultat, on surmonte les contreforts de clochetons variés, de pinacles légers ornés de fleurons et de

crochets. Les pieds-droits des contreforts sont enrichis d'arcs ogives, de niches à colonnettes peuplées de statues.

De jolies balustrades en pierre courent tout le long des murs qui portent les toits et marquent nettement les étages, enfin, une crête ouvragée en terre cuite ou en plomb couronne l'édifice.

J'aurai parcouru toute la matière que je me suis proposé de traiter, lorsque j'aurai attiré votre attention sur les façades des monuments gothiques. On y distingue trois zones horizontales et parallèles : le rez-de-chaussée, occupé par les portes; au-dessus règne une galerie avec une immense rosace, au haut du mur de la grande nef; plus haut se dressent les clochers.

Les églises gothiques présentent ordinairement trois portes donnant directement accès dans les trois nefs; celle du milieu est plus large et plus richement ornée que les autres. Percées dans des murs assez épais pour servir de bases à des tours élevées, les portes présentent de larges embrasures s'évasant de l'intérieur à l'extérieur. Un pied-droit, nommé *trumeau*, les divise en deux parties égales.

Les vantaux sont en bois; les pentures et fausses-pentures en fer forgé, d'un grand développement, figurent des rinceaux et des enroulements d'une merveilleuse harmonie. Quelquefois même, dans les édifices de premier ordre, on employa la dorure pour leur donner plus de relief. Il n'est pas jusqu'aux accessoires : clous, marteau, poignée et serrure qui ne servissent de motif d'ornementation; le tout exécuté avec une habileté et un goût admirables.

Les faces intérieures des portes sont ornées de colonnettes et de statues; les voussures décorées de riches moulures ou de statuettes; les tympans couverts de bas-reliefs.

Comme l'arc-boutant, la statuaire constitue un élément essentiel de l'architecture gothique. Des centaines et des milliers de statues peuplent ses grands monuments. A vrai dire, toutes ne sont pas des chefs-d'œuvre; mais généralement on trouve de l'expression dans les figures, du mouvement dans les poses.

L'expression de sérénité et de douce tristesse qui brille dans la physionomie des personnages, témoigne qu'ici encore la foi avait

donné la vie à un art élevé, que c'est moins la beauté du corps que celle de l'âme qui est l'idéal des artistes.

Pour ne pas encourir le reproche d'estimer *a priori* tout ce qui se rattache à l'art gothique, je m'en rapporterai au témoignage d'un classique fervent, M. Émeric David. « Plus je vois les monuments gothiques, écrit-il dans son *Histoire littéraire de France*, plus j'éprouve de bonheur à lire ces belles pages religieuses, si pieusement sculptées sur les murs séculaires des églises. Elles étaient les archives du peuple ignorant. Il fallait donc que cette écriture devint si lisible que chacun pût la comprendre. Les saints sculptés par les gothiques ont une expression sereine et calme, pleine de confiance et de foi. Ce soir, au moment où j'écris, le soleil couchant dore encore la façade de la cathédrale d'Amiens; les visages calmes des saints de pierre semblent rayonner. »

Les grandes églises ogivales ont deux tours à la façade principale et souvent une troisième au centre du transept. Ces tours carrées se composent de deux ou trois étages percés de fenêtres et portent des flèches octogonales d'une hardiesse extrême. A la naissance de la flèche, quatre clochetons légers servent à la fois de transition et d'ornement.

« Les tours d'une même église ne sont pas toujours d'égale hauteur. Il en est dont la construction a été suspendue ou qui ne furent terminées qu'à travers plusieurs siècles. Il semble quelquefois que l'on ait épuisé toutes les ressources en faveur d'une des tours et que l'autre ait été abandonné par impuissance, résultat d'une téméraire prodigalité (1). »

Un dernier mot et c'est la conclusion qui me semble découler naturellement tout ce que j'ai dit: une cathédrale du XIII^e siècle est une *œuvre de foi* et une *œuvre de génie*.

« C'est un bien puissant ressort que la foi! Sans elle, les choses du XIII^e siècle nous paraîtraient fabuleuses. Sans s'inquiéter de dresser un budget et de préciser les voies et moyens, on se jetait à l'ouvrage avec enthousiasme et sur un plan gigantesque; puis, lorsqu'on avait tout épuisé ou que la force des événe-

(1) Abbé Godard, *Cours d'Archéologie sacrée*.

ments suspendait les travaux, l'on s'en remettait à la Providence et à la foi des générations suivantes pour mener à bonne fin la sainte entreprise. Aussi n'est-il presque pas de grandes cathédrales qui n'aient demandé cinquante ans, cent ans, plusieurs siècles pour leur achèvement.

L'élan des populations n'est pas un fait national, c'est un fait qui remplit la chrétienté d'occident. Tout s'accomplit dans l'Église, par l'Église, pour l'Église. Les ouvrages sont visiblement empreints du sceau de la foi, non seulement dans leur puissante masse, mais dans d'imperceptibles détails : « Élevez-vous, dit un homme qui énonça parfois des idées vraies avec un style qui charme, élevez-vous dans ces déserts aériens, aux dernières pointes de ces flèches où le couvreur ne se hasarde qu'en tremblant, vous rencontrerez souvent, solitaires sous l'œil de Dieu, aux coups du vent éternel, quelque ouvrage délicat, quelque chef-d'œuvre d'art et de sculpture où le pieux ouvrier a usé sa vie. Pas un nom, pas un signe, une lettre : il eût cru voler sa gloire à Dieu. Il a travaillé pour Dieu seul ! »

Enfin la cathédrale du XIII^e siècle est une *œuvre de génie*. Quoique son auréole ait pâli, elle éblouit encore le regard qui veut la sonder. Dépouillée, presque muette, elle nous émeut toujours (1). »

Me voici, mesdames, messieurs, à la fin de ma causerie.

Me trompais-je en vous déclarant que le sujet était aride ?

N'avais-je pas mille fois raison de compter sur votre bienveillance et votre indulgence ?

J'ai dit.

(1) Abbé Godard, *Cours d'Archéologie sacrée*.





CONFÉRENCE

de M. l'abbé A. Guidon, membre du Cercle archéologique
de Soignies, le 29 mars 1896

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XVII^e SIÈCLE, D'APRÈS LA FONTAINE

Mesdames, Messieurs,

Lorsqu'en janvier dernier, le Cercle annonça une conférence sur La Fontaine, un élève, cet âge est sans pitié, me dit que le sujet n'était pas des plus archéologiques. Je répondis que l'archéologie étant la science des vieux monuments, des vieilles poteries, des vieilles monnaies, des vieux écrits, l'œuvre de La Fontaine, mort il y a deux cents ans, pouvait, bien que toujours nouvelle, être mise au rang des choses d'autrefois; et qu'en tous cas, le sujet annoncé étant de ceux qui ont été ressassés à plaisir, une conférence sur La Fontaine, en cette fin de siècle, relevait nécessairement du domaine archéologique. La réponse ne parut pas satisfaisante, et franchement elle n'avait pas de quoi l'être. Je n'avais cependant rien autre chose à riposter; car je ne songeais alors qu'à une causerie, plus ou moins littéraire, sur l'écrivain peut-être le plus étonnant du XVII^e siècle et de toute notre littérature. Mais, quand j'entendis M. Houzeau nous dire à la fin de sa conférence, que tout ce qui concourrait à faire connaître l'histoire et les mœurs des temps passés,

appartenait à la science archéologique, je conçus l'idée de chercher dans les fables, si pas une peinture parfaite, au moins une ébauche de la société française du XVII^e siècle.

C'est le résultat de ces recherches, c'est une étude sur la part de la satire dans les fables de La Fontaine, que je vais avoir l'honneur de vous exposer.

Et tout d'abord, pour concevoir la possibilité de trouver dans cet auteur une étude de mœurs et de caractères, laissez-moi vous rappeler ce que La Fontaine a fait de la fable.

Partant de ce principe que le moraliste doit plaire et instruire (1), mais plaire d'abord, (car si l'on n'a commencé par plaire on instruit mal), La Fontaine transforme la fable et se propose d'en faire ce qu'il en a fait en réalité :

Une ample comédie à cent actes divers,
Et dont la scène est l'univers.

Ces chefs-d'œuvre sont en effet de véritables drames. On y trouve une action vivement engagée ; une opposition d'intérêts, d'où le dialogue jaillit vif, pressé, naturel ; un jeu de caractères et de passions. Les personnages, en règle générale, sont des animaux. Le fabuliste les met en scène avec leur physionomie propre et leurs divers caractères ; il leur prête certaines qualités morales, qui sont justement les nôtres ; et c'est ainsi que dans son ouvrage « il se sert d'animaux pour instruire les hommes ».

Les fables ne sont pas ce qu'elles semblent être
Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.

Ainsi conçue, la fable est une pièce où un poète moraliste fait, de la société des animaux, une peinture qui s'applique à la société des hommes (2). Les fables de La Fontaine ne sont donc autre chose que les scènes intéressantes et variées à l'infini de la comédie humaine, interprétées par des acteurs qui

(1) Une morale nue apporte de l'ennui :
Le conte fait passer la morale avec lui.
En ces sortes de feinte il faut instruire et plaire,
Et contenir pour contenir me semble peu d'affaire.

(2) R. Daumic, *Éléments d'histoire littéraire*, chap. XXIV, littérature française.

jouent sous le masque. Enlevez le masque, faites abstraction de l'animal, et que vous reste-t-il devant les yeux? l'homme avec ses travers et ses ridicules, ses défauts et ses vices.

Mais quel est cet homme? Est-ce l'homme en général ou l'homme du XVII^e siècle? C'est l'un et l'autre; car les principaux défauts contre lesquels nous prémunit le moraliste, sont de tous les temps et de tous les lieux. A prendre le recueil des fables dans son ensemble, on y peut distinguer: la satire des travers généraux de l'humanité et la satire des travers particuliers à la société française du XVII^e siècle. (1)

Il me reste une question encore à élucider avant d'entamer mon sujet et cette question la voici: La Fontaine a-t-il voulu faire à sa manière les caractères et mœurs de son temps? en d'autres termes, son œuvre est-elle une seule et même satire, une satire systématique et universelle dirigée contre l'homme du XVII^e siècle? Dans un livre remarquable sur La Fontaine et ses fables, M. Taine résout la question affirmativement, (2) et s'efforce de prouver son opinion à l'aide de rapprochements toujours très spirituels et très habilement agencés, mais qui constituent un ensemble plus artificiel que vrai. A mon humble avis, La Fontaine n'a pas eu cette intention; mais qu'il ait marqué de traits plus précis la satire de la société contemporaine, on ne peut le nier sans lui enlever une de ses qualités maîtresses, le profond génie d'observation que tous lui reconnaissent.

Recueillons donc ces traits épars et réunissons-les en trois groupes distincts, mettant dans le premier, ce qui regarde le peuple; dans le second, ce qui concerne la bourgeoisie; dans le dernier, ce qui a rapport à la noblesse.

Nous obtiendrons ainsi, je me flatte peut-être en l'espérant, l'ébauche d'un triptyque, dont les volets représenteront le peuple et la bourgeoisie française du XVII^e siècle, tandis que sur le panneau central, s'esquissera en traits légers le tableau de la cour et des courtisans.

(1) F. Hémon, *Cours de littérature*, La Fontaine, XII-XIII.

(2) H. Taine, *La Fontaine et ses fables*, deuxième partie, chapitre I.

On ne connaît généralement le siècle de Louis XIV que sous ses beaux côtés. Il en eut de brillants, la chose est incontestable, et même, à n'envisager que les triomphes des armes françaises, les succès de la diplomatie, le magnifique épanouissement du génie humain dans les arts et les lettres, le prestige imposant de la monarchie au dedans et sa puissance étonnante au dehors, il faut bien admettre que seul le siècle d'Auguste peut rivaliser avec celui de Louis XIV. Mais, sous cet extérieur tout de gloire, de majesté et de magnificence, se cachent bien des misères et bien des plaies. Vers la fin si malheureuse de son règne, le grand roi lui-même s'en effraya au point qu'on l'entendit un jour s'écrier : « Que deviendra mon royaume quand je ne serai plus ? » Considérant, d'une part, le chiffre énorme de la dette publique, et de l'autre, l'extrême misère du peuple, il tremblait pour l'avenir et pressentait l'ère des révoltes.

On imagineraient en effet difficilement une situation plus misérable que celle du bon peuple français de cette époque. Sur lui seul pèsent tous les fardeaux de la société. Aussi, écoutez comment La Fontaine nous décrit l'existence de l'homme du peuple : « Il est levé avant l'aurore ; les coqs ont beau chanter matin, il est plus matineux encore. » Sa demeure est une chau-mine enfumée ; la joie et le plaisir ne lui sont pas connus, car il trime sans trêve ni repos.

« Nous suons, nous peinons, comme bêtes de somme. »

Et malgré cela,

« Point de pain quelquefois, et jamais de repos. »

Pour quidone travaille-t-il ? Pour payer la taille au roi, la dîme au clergé, les redevances aux seigneurs. Et quand il a satisfait à toutes ces charges, inconnues de notre époque, avant de songer à lui-même et aux siens, il lui reste encore à payer des impôts exorbitants à l'État.

Les guerres continues et les travaux gigantesques de Versailles, de Marly, de Paris, joints au faste de la cour et aux

largesses du roi, épuisent constamment le trésor (1). Bientôt les impôts, qui se succèdent coup sur coup, ne suffisent plus. Les ministres créent la dette publique et recourent aux emprunts. Ces sommes disparaissent emportées par le besoin présent; et cependant, pour payer les intérêts des emprunts, construire des palais et amener les eaux de l'Eure à Versailles, il faut de l'argent comptant. Que font alors les ministres? Les annales de l'abbé de Saint-Pierre nous l'apprennent: on s'adresse aux traitants, c'est-à-dire aux banquiers. Ceux-ci avancent la somme moyennant de gros intérêts et se remplissent de leur capital par la levée de l'impôt, dont ils obtiennent la régie au grand détriment du peuple (2).

A cette première cause de misères, il faut en ajouter une autre: la tyrannie et les exactions des seigneurs. Les habitants des campagnes sont livrés sans défense à l'arbitrage des seigneurs qui tranchent du souverain envers leurs vassaux (3).

Le loup et le renard sont d'étranges voisins
Je ne bâtirai point autour de leur demeure. (xi-3.)

Leur voisinage n'était vraiment pas commode; la fable du « Jardinier et de son Seigneur » nous édifie sur ce point. Un maraîcher jouissait de quelques avances « car à force de parcimonie, certains en faisant argent de tout et convertissant en monnaie leurs chapons, leur volaille, parvenaient même à en mettre au CROC ».

Un maraîcher donc conte au seigneur du bourg qu'un lièvre ravageait son jardin. « Je vous en déferai, bonhomme, sur ma vie. » Le lendemain,

.. il vient avec ses gens.
.. On fricasse, on se rue en cuisine,
.. De quand sont vos jambons? ils ont fort bonne mine
.. Monsieur, ils sont à vous — Vraiment, dit le seigneur,
.. Je les reçois, et de bon cœur.
.. Il déjeune très bien — ainsi fait sa famille,

(1) Cf. de Noailles, *Histoire de Mme de Maintenon*, tome II, chap. II. — de Serviez, *Histoire de Colbert*, passim.

(2) de Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris*, tome V.

(3) A. Gabourd, *Histoire de Louis XIV*, chap. VI-VIII.

“ Chiens, chevaux et valets, — tous gens bien endentés
 “ Il commande chez l'hôte, y prend des libertés. ”

Après le déjeuner, la chasse :

“ On mit en piteux équipage.
 Le pauvre potager : adieu planches, carreaux;
 Adieu chicorée, poireaux :
 Adieu de quoi mettre en potage. ”

Le trou par où s'est enfui le lièvre

“ Devient trouée, horrible et large plaie
 Par ordre du seigneur; car il eût été mal
 Qu'on n'eût pu du jardin, sortir tout à cheval.
 Bref les chiens et les gens
 Firent plus de dégâts en une heure de temps
 Que n'en auraient fait 'en cent ans
 Tous les lièvres de la province. ” (iv-4).

Le bonhomme regarde d'un air penaude et se dit piteusement :
 “ Ce sont là jeux de prince. ” Il n'y avait donc pas de juge à Paris, me crierait un campagnard ? Il y en avait, mais le pauvre homme savait par expérience “ Que la raison du plus fort est toujours la meilleure ” et “ selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ”.

Ce ne fut qu'après avoir mâté la noblesse en la ruinant et en la domestiquant que Louis XIV, vers la fin du siècle, parvint à réprimer ces abus (1).

A vrai dire, il y avait très peu de localités où le paysan fût encore serf; mais, partout cependant, il est tenu à certaines obligations corporelles comme le service de la milice et la corvée, cet impôt en nature exigé des paysans pour l'entretien et la construction des routes. Il consistait en un nombre annuel de journées de corps, de chevaux, de bœufs et de voitures et ne frappait que le peuple, car on ne pouvait y assujettir que ceux qui travaillaient de leurs bras. (2)

C'était en réalité l'une des servitudes les plus cruelles, l'un des impôts les plus onéreux, auquel jamais peuple ait pu être condamné.

(1) A. Gabourd, *l.c.*

(2) J. Trousset. *Nouveau dictionnaire encyclopédique.*

Les redevances, les impôts, les exactions tyranniques des seigneurs et la corvée : telles sont les causes de la misérable existence que mène la grande masse du peuple français (1). On aurait peine à trouver un tableau plus sombre et plus profondément senti de la triste condition des paysans que celui tracé par La Fontaine dans la fable : « La Mort et le Bûcheron. »

« Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
 Sous le faix du fagot, aussi bien que des ans,
 Gémissant et courbé, marchait à pas pesants,
 Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée.
 Enfin, n'en pouvant plus d'efforts et de douleur,
 Il met bas son fagot, il songe à son malheur.
 Quel plaisir a-t-il eu depuis qu'il est au monde ?
 En est-il un plus pauvre en la machine ronde ?
 Point de pain quelquefois, et jamais de repos :
 Sa femme, ses enfants, les soldats, les impôts
 Le créancier, et la corvée,
 Lui font d'un malheureux, la peinture achevée.
 Il appelle la Mort (2). » (i-16.)

Le pauvre homme considère la mort comme le seul remède à sa misère et l'appelle de ses vœux.

(1) - Dans plusieurs endroits de votre royaume, beaucoup de terres demeurent incultes par la misère des peuples... Il est à propos que Votre Majesté diminue les tailles dont le faix les accable, et qu'elle leur prête de l'argent pour avoir des vaches et des moutons. » (*Mémorial de Colbert*.)

(2) Il y a dans La Bruyère « les Caractères ou mœurs de ce siècle », un tableau plus noir encore de la misère des campagnards au XVII^e siècle. Certains détails nous semblent tellement exagérés que nous le citons ici à titre de curiosité plutôt qu'à titre de document.

« Il faut des saisies de terre et des enlèvements de meubles, des prisons et des supplices, je l'avoue; mais justice, lois et besoins à part, ce n'est une chose toujours nouvelle de contempler avec quelle féroceitè les hommes traitent d'autres hommes.

L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides, et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible; ils ont comme une voix articulée; et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine, et en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines; ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé. (Chap. XI, De l'Homme.)

Faut-il s'étonner après cela, qu'un peuple courbé sous une telle nécessité soit endurant au travail, ne plaigne pas ses peines et fasse taire ses douleurs? Tel malade et goutteux, « mène sa goutte tantôt fendre du bois, tantôt fouir, houer » et le pauvre bûcheron accablé d'ans et d'infirmités, va jusqu'à son dernier jour faire du bois dans la forêt. Durs pour eux-mêmes, se pourrait-il qu'ils ne le fussent pas quelquefois pour les autres? Le cheval refuse d'aider son frère l'âne, qui succombe et meurt sous le faix. Le chien pourrait prendre son dîner dans le panier au pain, si l'âne consentait à se baisser un peu; mais, de peur de perdre un coup de dent, le roussin oblige son camarade à un long jeûne.

Ils sont parcimonieux. L'argent est à leurs yeux d'un prix infini, parce qu'ils le gagnent avec une peine infinie (1).

Pour que l'âne soit plus frais et de meilleur débit, le meunier et son fils lui lient les pattes et le portent à la foire comme un lustre. Cela sent l'économie campagnarde et cependant ils ne la poussent pas encore assez loin au gré du quidam qui les rencontre et qui voudrait les voir marcher pieds nus, en cet attirail. Il leur reproche, en effet, d'user leurs souliers pour conserver leur âne. La dame au pot au lait sait ce qu'un porc coûte à engraisser et le prix dont il est.

Réfléchis, difficultueux, retors en affaires, ils ne concluent un marché qu'après maints marchandages et maintes plaintes sur la difficulté des temps. L'un allègue que l'héritage est frayant et l'autre un autre si.

La gent domestique mène une vie plus heureuse, car elle a droit au feu et au couvert.

Le valet insolent reçoit bien de temps en temps quelques bons coups de bâton « on vous sangle le pauvre drille » mais, comme c'est dans les moeurs, il n'y trouve rien d'humiliant et son dos finit par s'y faire. D'ailleurs, farceur et gausseur par nature, le valet sait toujours se dédommager par quelques plaisanteries ou quelques tours bien joués. Les valets de Molière en font foi.

(1) H. Taine, ouvrage cité plus haut.

L'artisan, lui, est l'artisan de tous les temps. Il n'amasse pas comme le paysan. Il n'a pas besoin de prévoir de loin, de craindre la saison, de calculer la récolte. Il vit sur le public au jour le jour, sans souci du lendemain, chantant, bavardant riant. »

« Que faisiez vous au temps chaud? »

dit la fourni à la cigale sa voisine. « Au temps chaud? répond l'emprunteuse,

« Nuit et jour, à tout venant,
« Je chantais, ne vous déplaise. »

Sire Grégoire, le savetier,

« Chantait aussi du matin jusqu'au soir :
C'était merveilles de le voir,
Merveilles de l'ouir ; il faisait des passages,
Plus content qu'aucun des sept Sages. »

Et quand le financier, tout cousu d'or, lui demande ce qu'il gagne par an, le bonhomme ne peut s'empêcher de rire ; compte-t-il jamais de cette façon-là, lui?

« Ma foi, monsieur, ce n'est point ma manière
De compter de la sorte, et je n'entasse guère
Un jour sur l'autre : il suffit qu'à la fin
J'attrape le bout de l'année ;
Chaque jour amène son pain. »

A le croire, « on le ruine en fêtes ».

« L'une fait tort à l'autre, et monsieur le curé
« De quelque nouveau saint charge toujours son prône. » (VIII-3.)

Mais le brave homme oublie de dire qu'il lui arrive parfois de laisser, ces jours-là, « sa santé, son esprit, et sa bourse, au fond d'une bouteille ».

II

Il est temps de laisser campagnards et artisans et d'entrer dans la ville, où nous rencontrerons les bourgeois d'abord et les gentilshommes ensuite.

Sous l'ancien régime, on appelait bourgeois celui qui habitait la ville et jouissait des prérogatives municipales attachées à cette résidence (1). Il tenait le milieu entre la noblesse d'une part, les paysans et les habitants des faubourgs, de l'autre. La bourgeoisie du XVII^e siècle était très riche, grâce aux puissants encouragements que le roi et son ministre Colbert, donnaient au commerce et à l'industrie (2), grâce aussi au luxe et aux folles prodigalités de la noblesse.

“ L'abondance à pleines mains
Verse en leur coffre la finance. ” (VII-6.)

dit La Fontaine, et il ajoute ailleurs :

“ Le luxe et la folie enflèrent leur trésor;
Bref, il plut dans leur escarcelle. ” (VII-14.)

Malheureusement, l'excès nuit en tout! La trop grande opulence étourdit le bourgeois du grand règne, et développe chez lui une ambition démesurée. Il se lance dans les extravagances, car la fortune lui permet de satisfaire la sotte vanité qui est son défaut dominant. C'était du reste un mal national à cette époque :

“ Se croire un personnage est fort commun en France,
On y fait l'homme d'importance,
Et l'on n'est souvent qu'un bourgeois.
C'est proprement le mal françois:
La sotte vanité nous est particulière. ” (VIII-15.)

(1) Dezobry et Bachelet, *Dictionnaire de Biographie, d'Histoire, de Géographie, etc. — Bourgeoisie.*

(2) Cf. A. Gabourd, *Hist. de Louis XIV*; A. de Serviez, *Hist. de Colbert*,

Les bourgeois enrichis se chagrinent d'être bourgeois. Leur condition ne leur suffit plus (1); ils se travaillent à monter au dessus de leurs égaux au niveau de ceux qui leur sont supérieurs.

Pour ceux des leurs à qui la fortune n'a pas souri, ils sont hautains, dédaigneux.

J'en trouve la preuve dans la fable sur l'avantage de la science.

« Entre deux bourgeois d'une ville
Survint un jour un différend :
L'un était pauvre, mais habile ;
L'autre riche, mais ignorant.
Celui-ci sur son concurrent
Voulait emporter l'avantage ;
Prétendait que tout homme sage
Était tenu de l'honorer

• • • • •
Mon ami, disait-il souvent
Au savant,
Vous vous croyez considérable ;
Mais, dites-moi, tenez-vous table ?
Que sert à vos pareils de lire incessamment ?
Ils sont toujours logés à la troisième chambre,
Vêtus au mois de juin, comme au mois de décembre,
Ayant pour tout laquais leur ombre seulement.
La république a bien affaire
De gens qui ne dépensent rien ! » (viii-19.)

A côté de cette impertinence, il y a chez lui une jalouse cuisante, pour les supériorités vraies ou fausses qui l'entourent (2).

Le paon se plaignant à Junon de sa voix peu gracieuse, ressemble fort au bourgeois qui jalouse l'air, l'attitude et les manières délicates du gentilhomme. La jalouse engendre le mépris.

Le rat s'indigne de voir tout le monde tourner la tête, sur le passage de l'éléphant. Il réclame contre cet abus ; la grosseur et l'étalage, semble-t-il dire, ne font pas le mérite :

(1) A. Gabourd, chap. VI.

(2) A. Gabourd, chap. VI.

“ Mais qu’admirez-vous tant en lui, vous autres hommes ?
 Serait-ce ce grand corps qui fait peur aux enfants ?
 Nous ne nous prisons point, tout petits que nous sommes,
 D’un grain moins que les éléphants. ” (viii-15)

Le langage des deux ânes est tout aussi suggestif :

Seigneur, trouvez-vous pas bien injuste et bien sot
 L’homme, cet animal si parfait ? Il profane
 Notre auguste nom, traitant d’âne
 Quiconque est ignorant, d’esprit lourd, idiot. (xi-5.)

Comme c'est bien cela ! Le bourgeois ennoblit son confrère, il lui octroye le titre de seigneur, pour être payé de retour (1).

A son compte, le courtisan, “ cet animal si parfait, ” est injuste et sot, et profane leur auguste nom quand il traite de bourgeois tout ce qu'il veut râver.

On pourrait croire, qu’animés de pareils sentiments à l’égard des seigneurs, les bourgeois se gardent bien de les imiter ; mais par une étrange contradiction, c'est le but où tendent tous leurs efforts.

La qualité les entête, dit Molière, et il n'est rien que son M. Jourdain ne fasse pour acquérir les apparences du gentilhomme.

Tous ne peuvent pas se piquer de noblesse comme le mullet du prélat qui consultait sa généalogie ; mais tous peuvent essayer de se créer des relations honorables avec les gens de cour. Beaucoup le tentent, et réussissent toujours. Les courtisans criblés de dettes feignent de se laisser prendre. “ Capitaine renard s'en va de compagnie avec son ami bouc des plus haut encornés ” ; ce n'est pas qu'il trouve grand agrément dans la

(1) “ Louis XIV offrait à la noblesse l'appât des honneurs de la cour, et pres-
 sait la bourgeoisie par l'amour des intérêts ; et comme cette classe de la société,
 l'orsqu'une fois ses intérêts sont à couvert, éprouve plus que tout autre peut-
 être le besoin des distinctions vaniteuses, Louis XIV recruta souvent dans
 son sein de nouveaux nobles ; en agissant ainsi, il enlevait à l'aristocratie une
 partie de son prestige et à la bourgeoisie quelques-unes de ses humiliations. ”
 (Gabourd chap VI.) — Mais la soif des distinctions devint telle, qu'il fut obligé
 par plusieurs édits de s'opposer aux usurpations de titre et de nom. De là, les
 moqueries plaisantes de son serviteur Molière dans *le Bourgeois gentilhomme*.

compagnie de ce stupide; s'il le fréquente, c'est qu'il a dessein de l'exploiter.

Le gentilhomme connaît si bien le côté faible du bourgeois ! Une fois sa vanité satisfaite, on peut tout lui demander, il n'est rien que l'on n'en obtienne.

Mais au contact des gens de cour, la folie bourgeoise ne fait que croître et embellir. Pour recevoir dignement des amis aussi distingués, il fait bâtir comme les grands seigneurs, il tient table, donne des repas somptueux, fait chère-lie tous les jours. Son train de maison est celui des gentilshommes les plus huppés.

.. On ne parle chez lui que par doubles ducats,
Et mon homme d'avoir chiens, chevaux et carrosses:
Ses jours de jeûne sont des noces. » (vii-14.)

Molière décrit anisi le même travers.

.. Jamais on ne le voit sortir du grand seigneur.
Dans le brillant commerce il se mêle sans cesse,
Et ne cite jamais que duc, prince et princesse.
La qualité l'entête et tous ses entretiens
Ne sont que de chevaux, d'équipage et de chiens (1). »

A l'exemple des grands seigneurs, le bourgeois vaniteux se jette dans les aventures galantes. M. Jourdain juge la chose nécessaire pour être un parfait gentilhomme et la marquise Dorimène reçoit coup sur coup des sérénades, des bouquets, des cadeaux, des promenades sur l'eau à la lueur des feux d'artifice.

Le bourgeois de la fable déjà citée, sur l'avantage de la science, suit les mêmes erremens, et s'en fait un titre de gloire. Permettez-moi de ne pas vous faire entendre son gros rire libertin.

Et tant d'efforts, faits pour se débourgeoiser, restent vains ! Vainement, comme l'âne vêtu de la peau du lion, essaient-ils de cacher leur rôture sous de riches habits de cour :

(1) *Le Misanthrope*, A. II, S. 5.

“ Un petit bout d'oreille, échappé par malheur,
Découvre la fourbe et l'erreur. ” (v-21.)

Ils ont beau s'ingénier pour paraître gentilshommes, il leur est impossible d'imiter les manières nobles :

“ Jamais un lourdaud, quoiqu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant ”. (iv-5.)

Mais :

“ Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se brise. ” Nombreux sont les bourgeois cossus qui se ruinent comme de simples grands seigneurs.

.....Ayant fait grand fracas, chère-lie,
Mis beaucoup en plaisirs, en bâtiments beaucoup,
Il devint pauvre tout à coup. (vii-14.)

Toutes ces folies donc, qui dénotent cependant une opulence exceptionnelle, n'aboutissaient le plus souvent qu'à la ruine. Du reste les seigneurs simplifiaient la chose pour beaucoup, et leur abrégeaient le chemin de la ruine par les emprunts qu'ils avaient l'honneur de leur faire; car, si les courtisans grugeaient, à qui mieux mieux, messieurs les bourgeois, à qui mieux mieux aussi, messieurs les bourgeois donnaient tête baissée dans tous les panneaux que leur tendaient seigneurs et financiers.

Rappelez-vous avec quelle naïveté ridicule, le bouc et le corbeau se laissent berner par maître renard.

Et les poulets d'Inde ont beau se tenir en éveil, le rusé filou finit par les prendre.

La fable des loups et des brebis nous fournit un bel exemple de la crédulité bourgeoise.

“ Après mille ans et plus de guerre déclarée,
Les loups firent la paix avecque les brebis.
C'était apparemment le bien des deux partis :
Car, si les loups mangeaient mainte bête égarée,
Les bergers de leurs peaux se faisaient maints habits.

La paix se conclut donc : on donne des otages,
mais quels otages !

Les loups, leurs louveteaux ; et les brebis, leurs chiens. »

On sait le reste ; quand messieurs les louveteaux se virent
loups parfaits, ils

« Étranglent la moitié des agneaux les plus gras,
Les emportent aux dents, dans les bois se retirent » (III-13.)

Voici plus fort encore :

LES POISSONS ET LE CORMORAN

« Il n'était point d'étang dans tout le voisinage
Qu'un cormoran n'eut mis à contribution :
Viviers et réservoirs lui payaient pension.
Sa cuisine allait bien : mais, lorsque le long âge
Eut glacé le pauvre animal,
La même cuisine alla mal.

Que fit-il ? Le besoin, docteur en stratagème,
Lui fournit celui-ci. Sur le bord d'un étang
Cormoran vit une écrevisse.
« Ma commère, dit-il, allez tout à l'instant
Porter un avis important
A ce peuple : il faut qu'il périsse
Le maître de ce lieu dans huit jours pêchera ».
L'écrevisse en hâte s'en va
Conter le cas ; grande est l'émute ;
« On court, on s'assemble, on députe,
A l'oiseau : Seigneur cormoran,
D'où vous vient cet avis ? Quel est votre garant ?
Etes-vous sûr de cette affaire ?
Ny savez-vous remède ? Et qu'est-il bon de faire ?
Changer de lieu, dit-il. — Comment le ferons-nous ?
— N'en soyez point en soin : je vous porterai tous,
L'un après l'autre, en ma retraite.
Nul que Dieu seul et moi n'en connaît le chemin ; »

Les poissons sont assez sois pour le croire et :

« Cormoran le bon apôtre,
Les ayant mis en un endroit
Transparent, peu creux, fort étroit,
Vous les prenait sans peine, un jour l'un, un jour l'autre.

Il leur apprit à leurs dépens
 Que l'on ne doit jamais avoir de confiance
 En ceux qui sont mangeurs de gens. " (x-4.)

Vraiment, on aurait peine à croire à tant de naïveté, si notre fin de siècle ne nous fournissait de semblables exemples de confiance mal placée. A en juger par le nombre toujours croissant des chevaliers d'industrie, la race des gogos exploités n'est pas près de s'éteindre.

Les malheureux, que ne lisent-ils La Fontaine !

Si la lecture des fables ne les rend pas plus prudents et plus sages, elle pourra tout au moins leur apprendre qu'ils sont issus de vieille race : pour des badauds, ce serait peut-être une consolation !

Quand les bourgeois ne sont pas à plaindre, ils sont ridicules. Tracassiers, impertinents, bavards, ils s'agitent pour des vétilles. Sous la figure des grenouilles, La Fontaine nous les montre cabalant et se rendant insupportables.

" L'imprudence, l'orgueil, et l'oubli des biensfaits,
 Enfants de la bonne fortune,
 Firent bientôt crier cette troupe importune;
 On ne pouvait dormir en paix. " (xii-24.)

La bourgeoisie de province était surtout remuante.

Profitant moins de la pompe royale et de l'éblouissement des fêtes, elle trouvait souvent bien lourd le fardeau des impôts et des taxes de guerre. Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que Louis XIV put établir sans obstacle la monarchie absolue. De nombreuses insurrections éclatèrent dans les provinces, et le roi se vit forcé plus d'une fois d'envoyer des troupes pour les réprimer. Les résistances toutefois n'étaient pas sérieuses, car d'une part, on craignait la sévérité du monarque; d'autre part, ces bons bourgeois étaient plus frondeurs que braves (1).

(1) A. Gabourd, chap. VI.

" Les derniers moments de Colbert furent troublés par les vociférations de la population ameutée. Elle l'accusait de tous les maux qu'il n'avait pu conjurer, " mais qu'il avait combattu de toutes ses forces; et lui reprochait l'accroisse-

A la moindre alerte :

“ Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes ;
Grenouilles de rentrer dans leurs grottes profondes. ” (II-15.)

Rien de plus fanfaron que les bourgeois décrits par La Fontaine. Prenons par exemple la fable : “ le Berger et son Troupeau. ”

Le loup vient d'enlever Robin-Mouton et Guillot indigné de s'écrier :

“ Ils étaient plus de mille,
Et m'ont laissé ravir notre pauvre Robin !
* * * * *
Il harangua tout le troupeau,
Les chefs, la multitude, et jusqu'au moindre agneau,
Les conjurant de tenir ferme :
Cela seul suffirait pour écarter les loups.
Foi de peuple d'honneur, ils lui promirent tous
De ne bouger pas plus qu'un terme
“ Nous voulons, disent-ils, étouffer le glouton
Qui nous a pris Robin mouton ”
Chacun en répond sur sa tête
* * * * *
Cependant devant qu'il fut nuit,
Un loup parut : tout le troupeau s'enfuit. ”

Et La Fontaine, railleur plaisant, ajoute :

“ Ce n'était pas un loup, c'en'était que l'ombre. ” (IX-18.)

La ligue des rats nous montre cette poltronnerie sous un jour plus comique encore :

Une souris craignait un chat
Qui dès longtemps la guettait au passage,
Que faire en cet état ? Elle, prudente et sage,
Consulte son voisin : c'était un maître rat,

“ ment des charges publiques, tristes conséquences de la guerre et des profusions qu'il avait toujours stigmatisées.

“ Pour soustraire sa dépouille mortelle aux injures de la foule, on dut, par une nuit obscure, la jeter sur un char délabré et la porter à l'église Sainte-Élisabeth, sous l'escorte des cavaliers du guet. ” (de Serviez, *Histoire de Colbert*, liv. VII, chap. II.)

Dont la rateuse seigneurie
 S'était logée en bonne hôtellerie,
 Et qui cent fois, s'était vanté, dit-on,
 De ne craindre ni chat, ni chatte
 Ni coup de dent, ni coup de patte.

Il prend fait et cause pour la souris, et court en diligence

(A l'office, ou maints rats assemblés)
 Faisaient aux frais de l'hôte, une entière bombance,
 Il arrive, les sens troublés,
 Et tous les poumons essoufflés.

En deux mots la situation est exposée et nos bourgeois bien repus, votent la guerre d'acclamation :

Chacun se met en équipage

On n'oublie pas les vivres ; les bourgeois n'oublient jamais les vivres !

Chacun met en son sac, un morceau de fromage :
 Chacun promet enfin de risquer le paquet.

La Fontaine est tellement pénétré de son sujet qu'il embourgeoise son style. Mais voyez-les partir ces bons bourgeois.

.. Ils allaient tous comme à la fête
 L'esprit content, le cœur joyeux.

Oh ! nul doute, la souris n'aura bientôt plus rien à craindre !

Mais, le chat fait un pas,
 Gronde, et marche au devant de la troupe ennemie
 A ce bruit, nos très prudents rats,
 Craignant mauvaise destinée,
 Font, sans pousser plus loin leur prétendu fracas,
 Une retraite fortunée.
 Chaque rat rentre dans son trou.

Ceci se passait sans doute à Tarascon, et le gros rat fanfaron devait être un des ancêtres de Tartarin.

Telle est donc la bourgeoisie du XVII^e siècle.

Après ce coup d'œil général jeté sur la condition des bourgeois et les principaux traits de leur caractère ; il serait intéressant de passer en revue certains types particuliers qu'a croqués La Fontaine : les gens de finance, par exemple,

les médecins, les magistrats, les professeurs même et les écoliers; mais cela nous mènerait trop loin. Il me reste encore à vous parler de la noblesse et je crains d'avoir déjà donné trop d'étendue à cette causerie. Il est cependant une silhouette que je dois vous présenter, pour vous donner une idée de l'administration municipale: c'est celle des magistrats municipaux de l'ancien régime, échevins, et prévôt des marchands.

Élus par les habitants d'une ville, les échevins assistent le maire, prennent soin de l'entretien et de la décoration de la cité, et des affaires communes. Le prévôt était chargé de la police du commerce. Il jugeait avec les échevins, les différends qui s'élevaient entre les marchands. Il ordonnait aussi les cérémonies publiques et surveillait le trésor municipal (1). S'il faut en croire La Fontaine, il s'en fallait beaucoup que ces magistrats fussent des modèles de probité et de désintéressement. Notre auteur est assez aimable pour leur consacrer une fable.

Elle est, à mon avis, si piquante et si belle que je me vais permettre de vous la lire entièrement.

LE CHIEN QUI PORTE A SON COU LE DINER DE SON MAITRE

• • • • •
 « Nous n'avons pas les mains à l'épreuve de l'or :
 Peu de gens gardent un trésor,
 Avec des soins assez fidèles.
 Certain chien qui portait la pitance au logis
 S'était fait un collier du dinet de son maître
 Il était tempérant, plus qu'il n'eut voulu l'être
 Quand il voyait un mets exquis :
 Mais enfin il l'était : et, tous tant que nous sommes,
 Nous nous laissons tenter à l'approche des biens.
 Chose étrange ! On apprend la tempérance aux chiens,
 Et l'on ne peut l'apprendre aux hommes !
 Ce chien-ci donc étant de la sorte atourné,
 Un matin passé, et veut lui prendre le diné.
 Il n'en eut pas toute la joie
 Qu'il espérait d'abord : le chien mit bas la proie
 Pour la défendre mieux, n'en étant plus chargé.

(1) Dezobry et Bachelet, *Dictionnaire de Biographie, d'Histoire, de Géographie, etc.* (Voir Échevin et Prévôt.)

Grand combat. D'autres chiens arrivent :
 Ils étaient de ceux-là qui vivent
 Sur le public, et craignent peu les coups.
 Notre chien, se voyant trop faible contre eux tous,
 Et que la chair courait un danger manifeste,
 Voulut avoir sa part : et, lui sage, il leur dit :
 " Point de courroux, messieurs, mon lopin me suffit :
 Faites votre profit du reste. "
 A ces mots, le premier il vous happe un morceau ;
 Et chacun de tirer, le matin. la canaille,
 A qui mieux mieux : ils firent tous ripaille ;
 Chacun d'eux eut part au gâteau.

Et La Fontaine, pour nous épargner la peine de commenter cette fable, en fait lui-même l'application comme suit :

Je crois voir en ceci l'image d'une ville
 Où l'on met les deniers à la merci des gens.
 Échevins, prévôt des marchands,
 Tout fait sa main : le plus habile
 Donne aux autres l'exemple, et c'est un passe-temps,
 De les voir nettoyer un monceau de pistoles.
 Si quelque scrupuleux, par des raisons frivoles,
 Veut défendre l'argent, et dit le moindre mot,
 On lui fait voir qu'il est un sot.
 Il n'a pas de peine à se rendre :
 C'est bientôt le premier à prendre. (viii-7.)

III

C'est assez médire de la bourgeoisie, passons à la noblesse. Examinons la vie privée des gentilshommes, et, si je puis ainsi parler, leur vie publique, c'est-à-dire, leur vie de cour.

Quoique brisée et amoindrie par les ministres Richelieu et Mazarin, la noblesse, à l'avènement de Louis XIV, avait encore assez de fierté de priviléges et de droits pour exciter la jalouse du grand roi. La puissance et le crédit des nobles est un obstacle à l'établissement du pouvoir absolu auquel tend Louis XIV; aussi, ne néglige-t-il rien pour abaisser cette noblesse et lui enlever ses dernières prérogatives. Par calcul et avec une habileté consommée, il attire à Versailles tout ce qui porte un nom

en France (1). Sans soupçonner le piège qui leur est tendu, les nobles se laissent séduire par le faste et la magnificence de la cour, les représentations théâtrales et les carrousels qui s'y donnent : ils quittent leur manoir pour la cour.

Là, graduellement et à leur insu, ils subissent l'ascendant royal; Louis XIV les ruine en les forçant à la dépense et les dégrade en les domestiquant (2). Au XVII^e siècle donc, le gentilhomme habite Paris. Il passe sa vie dans les antichambres, les salons, les ruelles. S'il rencontre aux champs le loup, hardi capitaine d'aventures, c'est par un effet du hasard; « il s'est fourvoyé par mégarde ». Certes, des rejetons de la vieille chevalerie française se montrent dignes de leurs aïeux, et donnent de brillants exemples d'abnégation et de courage; certains « vont s'échauder en des provinces pour le profit de quelque roi; » mais la plupart ne savent plus

Fuir d'un honteux loisir, l'importune douceur.

« Ils vivent en gentilhommes » c'est-à-dire, « à ne rien faire ». Cette parole du fabuliste est devenue proverbiale. Le héron est le type du seigneur désœuvré. La Fontaine nous le représente allant, je ne sais où, promener son spleen maladif. Et quand, fatigués d'être oisifs, ces blasés veulent s'occuper, ils étudient le jargon frivole du blason; connaissances bien futiles en elles-mêmes, mais qui étaient cependant pour eux d'une certaine utilité, car elles leur servaient à nourrir ou tromper leur incommensurable ambition.

Rien de plus ambitieux que les comtes et marquis du grand siècle. « Tout petit prince a des ambassadeurs », « tout marquis veut avoir des pages » et ailleurs La Fontaine dit encore :

« J'en connais beaucoup parmi les puissances
Qui changeraient entre eux les simples excellences
S'ils osaient, en des majestés. » (xi-5.)

Aussi, quoi de plus fréquent que les querelles et les rivalités

(1) A. Gabourd, chap. VI.

(2) A. Gabourd, chap. VI.

de préséance et d'honneur. Vous avez tous encore devant les yeux, ce tableau délicat et comique des deux chèvres qui se rencontrent nez à nez sur un pont très étroit.

L'occasion est périlleuse.

“ Deux belettes à peine auraient passé de front
Sur ce pont:
D'ailleurs l'onde rapide et le ruisseau profond
Devaient faire trembler de peur ces amazones.

Toutes deux fières de leur droit

Vers le milieu du pont, ne se voulurent pas
L'une à l'autre céder.....
Faute de reculer, leur chute fut commune
Toutes deux tombèrent dans l'eau. ” (xii-4.)

La fable “ l'Eléphant et le Singe de Jupiter ” nous fait entendre que ces rivalités se terminaient le plus souvent par les armes.

“ Autrefois l'éléphant et le rhinocéros
En dispute du pas et des droits de l'empire,
Voulurent terminer leur querelle en champ clos. ” (xii-21.)

La noblesse se décimait donc elle-même, à la plus grande joie du roi. Cependant les duels devinrent si fréquents, qu'on remit en vigueur les lois édictées par Richelieu contre les duellistes.

Cette même vanité qui sème dans leur cœur des haines mortelles a d'autres effets encore : elle les rend insolents et hautains envers les bourgeois et le peuple.

Le faucon croit être aimable quand il dit au chapon, son ami :

Vous n'êtes que racaille
Gens grossiers, sans esprit, à qui l'on n'apprend rien. (viii-21.)

Au dire du loup, assagi pourtant par la peste, l'âne, ce maudit animal, n'est qu'un pelé, qu'un galeux d'où vient tout leur mal. L'impertinence semble naturelle au gentilhomme; malgré sa politesse exquise, il ne peut parler à ses inférieurs sans être blessant; sa vanité se montre hautaine en toute rencontre.

Le chien, premier gentilhomme de la chambre du roi, veut être bienveillant pour le loup qui n'a plus que les os et la peau, mais sa compassion est humiliante : il regarde en pitié le loup et ses pareils.

« Cancres, hères, et pauvres diables
Dont la condition est de mourir de faim. » (1-5.)

Le chêne plaint aussi le faible roseau qui courbe la tête au moindre vent, mais en quels termes ! « Il brave l'effort de la tempête, lui ! Tout lui semble zéphir.

« Encor si vous naissiez à l'abri du feuillage
Dont je couvre le voisinage,
Vous n'auriez pas tant à souffrir ;
Je vous défendrais de l'orage :

La nature envers vous me semble bien injuste. » (1-22.)

Et dans la fable du « Pot de fer et du Pot de terre », le capitaine Fracasse ne se montre pas plus modeste que le chêne, ce pilier d'antichambre. Soyez tranquille, semble-t-il dire au pot de terre fragile,

« Nous vous mettrons à couvert. »

C'est le nous majestatif !

« Si quelque matière dure
Vous menace d'aventure,
Entre deux je passerai,
Et du coup vous sauverai. (v-2.)

Ces bons seigneurs ne savaient être plus modestes ; cependant, que de raisons ils avaient de pratiquer l'humilité.

Chercher en eux la vraie grandeur et le mérite serait peine perdue ; la vanité et le mérite ne logent pas d'ordinaire sous le même toit.

La valeur n'était pas leur fait. Certes, ils se piquent de bravoure et comme la pose leur est tout à fait naturelle, ils pren-

ment avec aisance et grâce des allures martiales. D'ailleurs, c'était du dernier bon ton, et il fallait cela pour réussir dans le pays du beau monde et de la galanterie; mais hélas, ces gode-lureaux qui se vantent d'avoir vu l'Allemagne et ses guerres; d'avoir pris part avec honneur à tous les combats et sièges importants, ne sont souvent que d'effrontés menteurs (1) :

« Un équipage cavalier
Fait les trois quarts de leur vaillance. (v-21.)

Du moins, me direz-vous, s'ils n'ont pas le mérite du courage, ils ont celui du savoir; ce sont des intelligences d'élite, ornées de connaissances aussi utiles que nombreuses.

Détrompez-vous, ils sont fort ignorants!

Voici comme en parle Boileau. Le courtisan, dit-il,

« Condamne la science, et, blâmant tout écrit,
Croit qu'en lui l'ignorance est un titre d'esprit
Que c'est des gens de cour, le plus beau privilège,
Et renvoie un savant, dans le fond d'un collège (2). »

Ils sont verbeux, éloquent, spirituels; (on est tout cela plus facilement en France qu'ailleurs, et leur genre de vie ne contribuait pas peu à développer en eux ces qualités natives) mais combien vains! Ce sont des bustes creux :

Belle tête, dit le renard, mais de cervelle point

Le fabuliste, faisant écho à son personnage, ajoute :

« Combien de grands seigneurs sont bustes sur ce point. » (iv-14.)

Sous leurs masques de théâtre, ces comédiens imposent un idolâtre respect au vulgaire toujours dupe de l'apparence. La Fontaine ne s'y trompe point, et c'est pour eux surtout qu'il a composé la fable du « Chameau et des Bâtons flottants ».

« De loin, c'est quelque chose, et de près, ce n'est rien. » (iv-10.)

(1) Corneille, *le Menteur*, A. I, S. 1.

(2) Boileau, satire IV, *les Folies humaines*.

La Bruyère dit la même chose en termes plus mordants encore : « En bien des gens, il n'y a que le nom qui vaille quelque chose : quand vous les voyez de fort près, c'est moins que rien ; de loin ils imposent (1). »

L'extérieur, voilà le grand agent de leurs succès. Ils ont pour eux la délicatesse des manières, l'urbanité du ton, une politesse exquise, une conversation futile sans doute, mais élégante, enjouée et spirituelle ; bref, ils ont tout ce qu'il faut pour réussir dans les salons, mais rien de plus ; sans diversité dans l'esprit,

« Beaucoup de grands seigneurs, au léopard semblables
» N'ont que l'habit pour tous talents. » (ix-3.)

Le gentilhomme le sait bien ; aussi, sa toilette est absolument irréprochable : tout son accoutrement est du dernier fini ; et si l'on en croit Molière, il est recherché jusque dans ses bas, car il n'en voudrait porter qui ne vinssent de la bonne faiseuse (2).

C'est en ce somptueux équipage, accompagné de laquais en riches livrées ou de pages élégamment vêtus, (3) qu'il se promène par la ville et se panade aux Tuilleries, toujours en quête d'aventures galantes et dispendieuses. Il était, en effet, dans les règles de la galanterie, d'offrir des collations, des sérénades, des concerts sur l'eau, suivis de feux d'artifice (4).

Aussi ne nous étonnons pas de voir ces fiers-à-bras accepter avec empressement les invitations des bourgeois, et s'y rendre avec plus d'empressement encore.

La cigogne invite le renard à dîner, et celui-ci la prend au mot.

« Volontiers, lui dit-il, car avec mes amis
Je ne fais point cérémonie.
A l'heure dite il courut au logis. » (i-18.)

(1) *Les Caractères*, chap. II, du Mérite personnel.

(2) *Les Précieuses Ridicules* (Sc. X).

(3) Boileau, satire V, *la Noblesse*.

(4) Corneille, *le Menteur* ; — Molière, *le Bourgeois Gentilhomme*.

L'espoir de trouver un « *diner cuit à point* », met des ailes aux pieds de ce gourmand ! Il a laissé chez lui sa fierté native et sa suffisance ordinaire, pour ne prendre que son éloquence captivante et son habileté. Il flatte le bourgeois, l'assure de son entier dévoûment, promet de parler de lui au coucher du roi, et, quand le terrain est ainsi préparé, entre la poire et le fromage, il insinue qu'un prêt de quelques pistoles l'accorderait fort; et le bourgeois séduit se fait un honneur de lui avancer cette somme. « *Les grands seigneurs leur empruntèrent* », dit La Fontaine, et Boileau trouve que le mot emprunter a besoin d'un correctif :

« Bientôt, pour subsister, la noblesse sans bien
Trouva l'art d'emprunter et de ne rendre rien (1). »

Bon nombre d'entre eux n'étaient ni plus ni moins que des escrocs. Rappelez-vous le bourgeois gentilhomme de Molière et la scène hilarante entre don Juan et M. Dimanche. Ils faisaient ainsi dupe sur dupe, jusqu'au jour où la débâcle éclatait (2).

Alors..... mais écoutez La Fontaine.

..... « Le cas fut découvert.
Les voilà, sans crédit, sans argent, sans ressource,
Prêts à porter le bonnet vert.
Aucun ne leur ouvrira sa bourse.
Et le sort principal, et les gros intérêts,
Et les sergents, et les procès,
Et le créancier à la porte
Dès devant la pointe du jour,
N'occupaient le trio qu'à chercher maint détour
Pour contenir cette cohorte. »

Cet apologue à bien rapport aux gentilshommes, car le fabuliste le termine ainsi :

Je connais maint detteur qui n'est ni souris chauve
Ni buisson, ni plongeon dans un tel cas tombé
Mais simple grand seigneur, qui tous les jours se sauve
Par un escalier dérobé. » (XII-8.)

(1) Boileau, satire V, *la Noblesse*.

(2) « Mais, pour comble, à la fin, le marquis en prison
Sous le faix des procès vit tomber sa maison. » (Boileau, satire V.)

Ainsi se ruinaient les plus belles familles. L'ambition du roi y trouvait son compte, mais l'histoire lui fait un reproche d'avoir trop excité la noblesse aux dépenses fastueuses, et d'avoir affaibli le trône en amoindrissant, outre mesure, l'aristocratie(1).

Que faisaient alors les pauvres seigneurs? Peu disposés à porter par la ville, en signe d'opprobre, le bonnet vert des débiteurs insolubles, les courtisans prenaient congé du roi, et s'en retournaient dans leurs terres battre monnaie sur le dos de leurs vassaux. Le monarque toutefois intervenait souvent dans leurs affaires (2), et se montrait d'une générosité qui serait tout simplement admirable, si elle avait été désintéressée. Il n'en était pas ainsi malheureusement; car, en payant leurs dettes, et en leur octroyant des pensions, il ne faisait que les asservir davantage.

Voilà où la vanité et le luxe mènent ces pauvres gentilshommes. N'ayant de revenu que celui des autres, ils vivent sur le public et même aux dépens du roi: c'est là tout le secret de leur vie de cour.

« Ils se trouvent au coucher, au lever, à ces heures
Que l'on sait être les meilleures,
Bref, ils sont à tout.... »

Il en est, va jusqu'à dire ironiquement Montesquieu, qui, depuis l'avènement du roi, n'ont pas manqué de se trouver un seul jour à son lever. Toujours et partout sur son passage, ils s'élèvent obséquieusement sur la pointe des pieds pour regarder sa sérénité, mais surtout pour être vus.

Obséquieux à l'excès, ils cessent d'être eux-mêmes, pour être tout ce qu'il plaira au roi. On étudie sa physionomie; le matin, on consulte son valet de chambre sur son humeur afin de savoir le maintien qu'il convient de prendre et le visage qu'il faut se composer. Laissons la parole au fabuliste :

(1) A. Gabourd, *Histoire de Louis XIV*, ch. VI.

(2) A. Gabourd, *Histoire de Louis XIV*, ch. VIII.

« Je définis la cour un pays, où les gens,
 Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
 Sont ce qu'il plaît au prince, ou, s'ils ne peuvent l'être,
 Tâchent au moins de le paraître.
 Peuple caméléon, peuple singe du maître;
 On dirait qu'un esprit anime mille corps :
 C'est bien là que les gens sont de simples ressorts. » (viii-14.)

Le roi s'abandonne-t-il aux pleurs, les sanglots retentissent partout. Aux obsèques de la lionne,

« Le prince aux cris s'abandonna
 Et tout son antre résonna
 On entendit à son exemple
 Rugir en leurs patois, messieurs les courtisans. » (viii-14.)

Et quand le milan du chasseur prit le nez du sire pour perchoir,

« Dire des courtisans, les clamours et la peine
 Serait se consumer en efforts impuissants. » (xi-12.)

Le roi rit, applaudit; c'est à qui rira et applaudira plus fort. Que de fois au théâtre, ces pauvres seigneurs ont dû se déjuger! Doué d'un jugement sûr et délicat pour apprécier les productions de l'esprit, le roi fit le succès de certaines pièces; lui-même donnait le signal des applaudissements, et les courtisans qui avaient sifflé et hué l'auteur, quelques jours auparavant, applaudissaient avec rage. On vit de ces critiques prétentieux passer en un clin d'œil, du dénigrement systématique à l'admiration la plus enthousiaste. Et tant de bassesses, tant de dissimulations et d'hypocrisie, n'avaient pour but que de complaire au roi et d'obtenir de lui quelques milles livres de pension.

Mais pour en arriver là, que de peines la plupart devaient se donner! Les requêtes étant aussi nombreuses que pressantes, les malheureux courtisans devaient rivaliser d'adresse et de subtilité pour accaparer l'oreille du roi, et participer à ses largesses. Malheur à qui s'absente; on le déchire à belles dents; un camarade dans ce monde-là est un rival à bout de ressources, partant un ennemi.

Le renard se dispense une fois de paraître au Louvre :

Le loup en fait sa cour, daube au coucher du roi
Son camarade absent.

Mal lui en prit cependant ; car il se mesurait à plus matois que lui. Au jugement de M^{me} de Sévigné, le renard, dans La Fontaine, est en effet le type de l'habile courtisan (1).

Le roi irrité le mande,

Et sachant que le loup lui faisait cette affaire,
" Je crains, sire, dit-il, qu'un rapport peu sincère
Ne m'ait à mépris imputé
D'avoir différé cet hommage;
Mais j'étais en pèlerinage,
Et m'acquittais d'un vœu fait pour votre santé. "

Cette ruse le sauve ; et joignant alors la méchanceté à l'adresse, il perd le loup, en conseillant au roi malade de l'écorcher vif et de se faire une robe de chambre de sa peau fumante.

Ainsi s'entredéchiraient ces bons courtisans.

La Fontaine leur en fait la leçon :

" Messieurs les courtisans, cessez de vous détruire,
Faites, si vous pouvez, votre cour sans vous nuire :
Le mal se rend chez vous, au quadruple du bien ;
Les daubeurs ont leur tour d'une ou d'autre manière.
Vous êtes dans une carrière
Où l'on ne se pardonne rien. " (viii-3.)

On n'y néglige en effet aucun moyen de se faire valoir et de perdre les autres. Les insinuations perfides, la délation, les calomnies, tout est mis en œuvre. Aux obsèques de la lionne,

" Un cerf ne pleura point." Un flatteur l'alla dire,
Et soutint qu'il l'avait vu rire. " (viii-14.)

(1) Voilà une fable des plus jolies, (la Cour du lion, vii-5) ne connaissez-vous personne qui soit aussi bon courtisan que le renard? (Lettre à M. de Grignan, 22 mai 1674.)

Un ministre devient-il trop puissant ?

„ Mainte peste de cour, fait tant par maint ressort,
 Que l'innocence du ministre.....
 Ainsi que son mérite
 „ Furent suspects au prince. On cabale, on suscite
 Des accusateurs et gens grévés par ses arrêts. ~ (x 10.)

De là des disgrâces retentissantes : quand M. de Lauzun, admis longtemps dans l'intimité de Louis XIV, fut envoyé à la Bastille, il y trouva Fouquet, l'ancien surintendant des finances. Le maréchal de Luxembourg fut lui-même enfermé deux ans dans cette forteresse.

Laissez-moi vous citer ici quelques extraits des lettres de M^{me} de Maintenon, l'épouse morganatique de Louis XIV. C'est une triste peinture de ce qu'était alors la cour.

„ Je ne suis pas portée à la défiance, dit-elle, et j'aurais vécu „ longtemps sans croire les hommes aussi mauvais qu'on le „ dit, mais la cour change les meilleurs.....

„ Presque tous noient leurs parents, leurs amis, pour dire un „ mot de plus au roi et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient „ tout.....

„ Ce pays est effroyable, il n'y a point de tête qui n'y tourne.
 „ Nous avons des assassinats de sang froid, des envies sans „ sujet, des rages, des trahisons sans ressentiments, des ava- „ rices insatiables, du désespoir au milieu du bonheur, des „ bascesses qu'on couvre du nom de grandeur d'âme. Je me „ tais, je n'y puis penser sans emportement (1). „

Ce tableau est tellement effrayant qu'on a peine à y croire ; cependant, le caractère et la situation de leur auteur rendent ces témoignages irrécusables. Ils sont d'ailleurs confirmés par les crimes extraordinaires qui préoccupèrent l'opinion à deux reprises différentes. Quand la marquise de Brinvilliers eut expié ses crimes sur l'échafaud, les empoisonnements se multiplièrent dans des proportions telles, qu'on dut établir une chambre de justice spéciale pour les rechercher et les punir (2).

(1) *Lettres de M^{me} de Maintenon*, tome II, pages 4-5.

(2) A. Gabourd, chap. VIII.

Tout ceci nous prouve que la cour était un terrain glissant et plein de pièges.

« Ce n'est pas ce qu'on croit que d'entrer chez les dieux
Cet honneur a souvent de mortelles angoisses
Rediseurs, espions, gens à l'air gracieux
Au cœur tout différent, s'y rendent odieux. » (xii-11.)

Pour s'y maintenir en faveur, il faut déployer toutes les ressources d'une habileté et d'une prudence consommées.

Il n'y a de sûreté pour personne. « Je ne sais, dit Fontenelle, si la cour est un terrain bien solide; j'ai vu de vieux routiers n'y marcher qu'en tremblant. »

Et d'après La Bruyère : « Un homme qui sait la cour est maître de son geste, de ses yeux, de son visage; il est profond, impénétrable; il dissimule les mauvais offices, sourit à ses ennemis, déguise sa passion, dément son cœur, parle et agit contre ses sentiments (1). »

Sans avoir tous ces talents, il est impossible de conserver son crédit; car, au moindre faux pas, de bons amis sont là pour achever la chute. Si le cerf et le renard avaient perdu leur sang-froid, c'était fait d'eux. Déjà l'ordre était donné d'aller enfumer renard dans sa tanière; quant au cerf, les loups devaient faire l'office de bourreaux. C'était un terrible sire que le monarque : Gabourd, un de ses historiens, le dit peu oublié des injures, et mal disposé au pardon. Le fabuliste le présente comme tel :

« La colère du roi, comme dit Salomon,
Est terrible et surtout celle du roi lion (2). »

Avide de louanges et d'hommages, Louis XIV est sensible à la flatterie (3). La Fontaine nous assure qu'on pouvait beaucoup obtenir par ce moyen :

(1) *De la Cour*, chap. VIII.

(2) Dans la fable « le Lion, le Singe et les deux Anes », on trouve une allusion semblable :

Et notre maître des arts qui n'était pas un fat
Regardait ce lion comme un terrible sire.

(3) A. Gabourd, chap. VIII.

“ Amusez les rois par des songes,
 Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges.
 Quelque indignation dont leur cœur soit rempli,
 Ils goberont l'appât, vous serez leur ami. » (viii-14.)

Mais ici encore, il faut de la prudence. Gare au maladroit qui s'avise de faire brûler un encens trop grossier en son honneur. L'ours, gentilhomme campagnard qui ne sait pas la cour, se bouche la narine en entrant dans le charnier du lion.

“ Sa grimace déplut : le monarque irrité,
 L'envoya chez Pluton faire le dégouté. ”
 Le singe approuva fort cette sévérité ;
 Et, flatteur excessif, il loua la colère
 Et la griffe du prince, et l'antre, et cette odeur :
 Il n'était ambre, il n'était fleur
 Qui ne fut ail au prix. Sa sotte flatterie
 Eut un mauvais succès, et fut encor punie. ”

Le renard, plus adroit, put se tirer d'affaire, en alléguant un grand rhume de cerveau que le privait d'odorat.

Et La Fontaine conclut :

“ Ceci vous sert d'enseignement :
 Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
 Ni fade adulateur, ni parleur trop sincère,
 Et tâchez quelquefois de répondre en Normand. » (vii-7.)

Le roi, comme tous les rois d'ailleurs, n'aimait pas davantage les sermonneurs et faiseurs de remontrances.

Notre auteur le savait si bien !

“ La raison les offense, ils se mettent en tête
 Que tout est né pour eux, quadrupèdes et gens.
 Si quelqu'un desserre les dents
 C'est un sot : j'en conviens : mais que faut-il donc faire ?
 Parler de loin ou bien se taire.

C'est ce qu'il fit avec d'autant plus de prudence qu'il n'était pas aimé du roi (1) et ne se sentait nullement la vocation de l'exil au fond de la Basse-Bretagne :

A Quimper Corentin :
 On sait assez que le destin
 Adresse là les gens quand il veut qu'on'enrage
 Dieu nous préserve du voyage! (vi-18.)

Et comme il l'a dit lui-même :

« Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Pour que Dieu le préservât du voyage, il fut toujours réservé à l'égard du roi. Il se garda bien de toute allusion aux débordements scandaleux et contagieux du roi Louis XIV. D'ailleurs, qui connaît sa vie sait assez que sur ce point, La Fontaine manquait de l'autorité requise pour faire la leçon à ses contemporains.

Mesdames, Messieurs, j'ai fini, ou plutôt je m'arrête; car je ne prétends pas avoir épuisé le sujet.

Je vous ai paru sans doute bien injuste envers *la société française du XVII^e siècle*, en me bornant, comme je l'ai fait, à mettre en relief ses travers et ses ridicules. Il ne pouvait cependant pas en être autrement, étant donné que je prenais comme source unique l'œuvre d'un satirique. Peut-être trouvez-vous aussi que le tableau que je viens de vous tracer manque de netteté et de fini; mais, veuillez vous rappeler que je n'ai promis qu'une ébauche, d'après La Fontaine.

J'ai voulu dans cette causerie faire coup double : vous présenter sous un point de vue particulier, celui de la satire, l'auteur qui fut, comme dit Nisard, le lait de nos premières années, et qui pourrait être le pain de l'homme mûr, et le dernier mets substantiel du vieillard; j'ai voulu en outre, par même moyen, vous faire jeter un regard furtif sur l'histoire

(1) de Serviez, *Histoire de Gobert*, livre VI, chap. III. — A. Gabourd, chap. VII.

intime du grand règne, en soulevant un coin du voile d'oubli que deux siècles déjà ont tissé pour lui.

Tel était mon but : je ne sais si je l'ai atteint ; mais, au moins, je puis me rendre à moi-même le témoignage d'avoir mis en œuvre toute ma bonne volonté, pour payer au Cercle mon tribut de sympathie et de vif attachement.





CONFÉRENCE

de M. le Major Paul Combaz

LES RUINES DE POMPÉI

Le conférencier nous a retracé, preuves en main, grâce à de nombreuses projections lumineuses, l'histoire de cette "cité endormie depuis dix-huit siècles et que des fouilles successives, entreprises dès le milieu du siècle dernier, ont remise au jour, pour nous éclairer sur tant de points, relatifs aux mœurs des Romains, restés ignorés jusqu'ici.

Il s'est contenté cette fois de nous promener à travers les rues de la ville et de nous montrer les monuments aussi bien que les demeures des particuliers. C'est ainsi que nous avons vu successivement les remparts, les temples, les places publiques, les arcs de triomphe, les demeures fastueuses des riches Romains de Pompéi, les établissements de bain, l'amphithéâtre et le quartier des gladiateurs.

En contemplant ces ruines, en comptant ce nombre immense de colonnes foulées à chaque pas, ces portiques entourant le Forum, les temples et tant d'autres monuments, on ne peut s'empêcher d'admirer le génie de ce grand peuple qui fit Rome la Capitale de l'Univers.

Et, ne l'oublions pas, Pompéi n'était qu'une ville de province, mais combien cependant munie de tout ce qui était nécessaire à la vie entendue sous tous les rapports.

Quant aux richesses sans nombre exhumées de Pompéi, elles ont une incomparable valeur dont pourront se rendre compte, les voyageurs que leur bonne étoile amènera un jour à visiter les musées de Naples. La visite de ces musées sera pour ceux que mord le démon de l'archéologie, une satisfaction qui n'aura de pareille que celle qu'éprouvent les poètes en présence des beautés naturelles de Naples et de ses environs.





ARCHIVES

des hospices civils de la ville de Soignies, colligées et inventoriées, par Amé Demeuldre, président du Cercle archéologique du canton de Soignies

INTRODUCTION

Les hospices civils de la ville de Soignies possèdent un nombre considérable d'archives, consistant en comptes et en titres de propriété.

Travaillant depuis quelque temps à une histoire des établissements de charité sonégiens, j'ai sollicité de la Commission administrative l'autorisation de parcourir ces documents précieux.

Notre collègue, M. Auguste Gérard, président de ce collège, a bien voulu mettre le dépôt à mon entière disposition avec un empressement et une bonne grâce auxquels je me plais à rendre hommage.

Fort de l'autorisation qui m'était si libéralement accordée, j'ai étudié les 420 comptes, les 18 chassereaux, les 206 chirographes et les autres documents qu'il m'était donné d'explorer.

Il y a environ un siècle, des inventaires avaient été dressés; mais ils sont tout à fait incomplets et une partie seulement, très minime du reste, en est restée.

Voulant que mon travail puisse profiter à ceux qui auraient des recherches à faire, j'ai dressé un inventaire complet que je publie dans nos *Annales* pour que nos collègues connaissent la source à laquelle ils peuvent puiser.

De son côté, l'administration des hospices, reconnaissant l'importance de ses richesses historiques, a décidé de les ranger dans un meuble spécial et a fait relier les parchemins afin qu'aucun d'eux ne s'égare.

Je tiens à remercier ici l'administration des hospices tout entière, MM. Auguste Gérard, Henri Huys, Jules François, Robert Caroyer et Louis Van Zeeland, nos collègues pour la plupart, de ce qu'ils ont bien voulu me permettre de moissonner dans leur champ. J'y ai récolté des gerbes précieuses pour mes études sur la charité à Soignies et sur la toponymie de notre chère cité; j'y ai laissé de nombreuses glanes pour ceux qui voudront me suivre sur le terrain si accidenté et si attrayant des études rétrospectives.

AMÉ DEMEULDRE.

Soignies, juin 1896.

A

Maladrerie

1. Comptes de 1493, 1544, 1587, 1589, 1590, 1592, 1593, 1594, 1597, 1601, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1609, 1613, 1614, 1618, 1620, 1626, 1636, 1637, 1638, 1644, 1646, 1647, 1648, 1649, 1651, 1652, 1654 à 1664, 1693 à 1697.
2. Comptes de 1697 à 1700, 1702, 1711 à 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1728, 1729, 1730 et 1731.

B

Hôpital et Béguinage

1. Un compte de 1596.
2. Deux comptes de 1598 et 1599.
3. Un compte de 1622.

4. Un compte de 1630.
5. Neuf comptes de 1634 à 1642.
6. Trois comptes de 1644 à 1646.
7. Trois comptes de 1648 à 1650.
8. Trois comptes de 1652 à 1654.
9. Trois comptes de 1656 à 1658.
10. Un compte de 1659 à 1665.
11. Un compte de 1668 à 1671.
12. Un compte de 1673.
13. Un compte de 1682 et 1683.
14. Un compte de 1698 et 1699.
15. Quatre comptes de 1700 à 1707.
16. Trois comptes de 1709 à 1715.
17. Deux comptes de 1715 à 1717.
18. Deux comptes de 1722 à 1725.
19. Trois comptes de 1726 à 1731.
20. Trois comptes de 1732 à 1737.
21. Trois comptes de 1738 à 1743.
22. Deux comptes de 1744 à 1747.
23. Un compte de 1748-1749.
24. Trois comptes de 1750 à 1759.
25. Trois comptes de 1760 à 1768.
26. Trois comptes de 1771 à 1778.
27. Un compte de 1784.
28. Un compte de 1787 à 1789.
29. Trois comptes en double de 1771 à 1789.
30. Deux comptes de 1793 au 12 septembre 1797.
31. Deux comptes du 12 septembre 1798 au 12 7^{bre} 1800.
32. Vieilles archives.
33. Quittances de rentes.
34. Procédure pour remboursement de rentes.

C

Communs pauvres

1. Un compte de 1503.
2. Deux comptes de 1585 et 1586.

3. Un compte de 1592.
4. Deux comptes de 1594 et 1595.
5. Un compte de 1605.
5. Six comptes de 1607 à 1612.
7. Un compte de 1610.
8. Un compte de 1617.
9. Un compte de 1619.
10. Un compte de 1621.
11. Un compte de 1623.
12. Un compte de 1626.
13. Un compte de 1643.
14. Un compte de 1645.
15. Neuf comptes de 1647 à 1656.
16. Un compte de 1657 à 1665.
17. Quatre comptes de 1669 à 1685.
18. Un compte de 1686.
19. Deux comptes de 1687 et 1688.
20. Un compte de 1688.
21. Un compte de 1691 et 1692
22. Un compte de 1694 à 1697
23. Six comptes de 1711 à 1729.
24. Cinq comptes de 1730 à 1739.
25. Cinq comptes de 1740 à 1749
26. Cinq comptes de 1750 à 1759.
27. Un compte de 1752 et 1753.
28. Cinq comptes de 1760 à 1771.
29. Un compte de 1772, 1773, 1774.
30. Un compte de 1778, 1779, 1780.
31. Trois comptes de 1793 à 1798.
32. Un registre de baux du XVII^e siècle.
33. Trois registres de baux anciens.

D

Orphelins

1. Comptes de 1606, 1607, 1608.
2. Sept comptes de 1613 à 1619.

3. Compte de 1621.
4. Compte de 1625.
5. Six comptes de 1627 à 1632.
6. Compte de 1634.
7. Deux comptes de 1638 et 1639.
8. Compte de 1641.
9. Compte de 1644.
10. Compte de 1648.
11. Quatre comptes de 1651 à 1654.
12. Compte de 1675 à 1678.
13. Six comptes de 1681 à juin 1687.
14. Un compte de 1688 à 1691.
15. Trois comptes de juin 1691 à juin 1699.
16. Dix comptes de juin 1699 à 1720.
17. Dix comptes de 1720 à 1743.
18. Quatre comptes de 1743 à 1753.
19. Cinq comptes de 1755 à 1765.
20. Cinq comptes de 1765 à 1780.
21. Un compte de 1771 à 1774.
22. Cinq comptes de 1780 à 1794.
23. Six comptes de 1795 au 24 septembre 1804.
24. Compte de 1814.
25. Une farde de comptes de biens propres appartenant aux enfants admis à l'orphelinat.
26. Six comptes des biens propres aux enfants qui sont admis à l'orphelinat pour les années 1754 à 1768.
27. Un registre des biens appartenant en propre aux orphelins hospitalisés, commencé en 1816.
28. Quelques comptes séparés des mêmes biens, appartenant à certains orphelins.
29. Un registre des comptes de ménage, rendus par le directeur de l'orphelinat.
30. Comptes des dépenses faites par les directeurs de l'orphelinat en 1809, 1810, 1811, 1812, 1816 et 1846.
31. Une farde de comptes de ménage rendus par les directeurs de l'orphelinat.
32. Baux de 1778 à 1809.

33. Un registre de vieilles archives.
 34. Un registre de procès-verbaux des séances commencé en 1743.
 35. Un registre de vieux titres concernant les orphelins, notamment le testament de Jean de Faucuelz et diverses pièces concernant sa succession.

DD

Pauvres filles orphelines

N. B. — Sous ce titre sont les fondations Housart et Nalines. Certains des comptes de ces fondations se trouvent à la fin des comptes d'autres administrations quand la recette était faite par un même receveur.

1. Compte de 1607.
2. Quatre comptes de 1610 à 1613.
3. Compte de 1639.
4. Cinq comptes de 1641 à 1645.
5. Deux comptes de 1647 et 1648.
6. Quatre comptes de 1650 à 1653.
7. Un compte de 1655 à 1664.
8. Un compte de 1686.
9. Quatre comptes de 1695 à 1704.
10. Cinq comptes de 1710 à 1721.
11. Trois comptes de 1727 à 1732.
12. Compte de 1735 à 1737.
13. Un volume contenant neuf comptes des années 1723 à 1725, 1732 à 1735, 1740 à 1755.
14. Un volume contenant cinq comptes de 1756 à 1765.
15. Comptes de 1766 à 1768.
16. Comptes de 1790, 1791, 1792.
17. Vieux titres concernant ces fondations.

E

Communs chapelains et obits Rabutin

1. Trois comptes de 1784 à 1789.

F

École dominicale

1. Compte de 1644 à 1649.
2. Compte de 1655 à 1658.
3. Compte de 1687.
4. Comptes de 1690 à 1695.
5. Six comptes de 1701 à 1712.
6. Douze comptes de 1712 à 1736.
7. Trois comptes de 1743 à 1748.
8. Deux comptes de 1752 à 1755.
9. Compte de 1758-1759.
10. Compte de 1781.
11. Comptes des saluts et vieilles pièces.

G

Divers

1. Un registre des ordonnances de l'orphelinat du 4^{9^{bre}} 1806 à la fin de 1824 et des ordonnances de l'hôpital du 13 novembre 1806 au 8 juin 1825.
2. Une farde de plaintes et procès-verbaux de police de 1696 à 1719.
3. Un paquet de pièces sans importance.
4. Un paquet d'états de frais du XVIII^e siècle.
5. Un paquet de pièces de procédure.
6. Trois états de frais concernant le Chapitre.

-
7. Inventaires anciens.
 8. Comptes de la fondation Baudry.
 9. Comptes de la fondation Demeuldré.
 10. Comptes des recettes des tailles au brassin.
 11. Comptes de la fondation Bienfait.
 12. Comptes des exécuteurs testamentaires du chanoine Doré.
 13. Comptes des enfants Bauduin Lebrun.
 14. Deux comptes de la fondation Jérémie Philippe.

H

Chapelle paroissiale, Saint-Nom de Jésus et Cimetière

1. Compte de 1698-1699.
2. Deux comptes de 1709 à 1712.
3. Compte de 1717-1718.
4. Quatre comptes de 1721 à 1728.
5. Trois comptes de 1733 à 1739.
6. Trois comptes de 1743 à 1748.
7. Six comptes de 1764 à 1785.

L

Saluts journaliers

1. Compte de 1553-1554.
2. Deux comptes de 1588 à 1591.
3. Cinq comptes de 1742 à 1752.

M

Saluts, Missus et Inviolata

1. Trois comptes de 1552 à 1554.

N

Saint-Sacrement

1. Deux comptes de 1702 à 1704.
2. Compte 1716-1717.
3. Compte 1721-1722.
4. Compte 1737-1738.
5. Sept comptes de 1740 à 1753.
6. Compte 1755-1756.
7. Deux comptes 1756-1759.

O

Choraux

1. Deux comptes 1737 à 1740.

R

Chassereaux

1. Chassereau des rentes des pauvres et de la maladrerie avec les fondations Franquet et Houssart, 1609.
2. Chassereau des biens de l'hôpital, 1628.
3. Un cahier contenant le chassereau des fondations Houssart et Nalinnes, de 1639 et différentes pièces y relatives.
4. Chassereau des biens des pauvres et maladrerie, 1646.
5. Chassereau des redevances en blé appartenant aux pauvres et à la maladrerie, 1650.
6. Chassereau des biens des communs pauvres, hôpital et maladrerie, 1654.
7. Chassereau des biens de la maladrerie, 1672.
8. Chassereau des biens de l'hôpital et de la maladrerie, 1685.

-
9. Chassereau des biens de l'hôpital et de la maladrerie, 1727.
 10. Chassereau des orphelins, 1740.
 11. Chassereau des pauvres, 1407.
 12. Chassereau hôpital et maladrerie, 1750.
 13. Chassereau de l'hôpital, 1775.
 14. Chassereau des orphelins et des fondations Houssart et Nalinnes, de 1769 à 1808.
 15. Chassereau des rentes de la fondation Philippe, 1782.
 16. Registre pour deniers et capitaux de diverses recettes commencé en 1787.
 17. Chassereau des pauvres, 1790.
 18. Chassereau des sœurs hospitalières, 1790.

S

**·Plaintes et décrets de non portable et de rendues
Pièces de procédure et scabinales**

1. Farde concernant Louvignies.
 2. Farde de 1742 à 1752.
 3. Farde concernant Horrues.
 4. Farde concernant Soignies.
 5. Farde concernant Horrues.
 6. Farde concernant Soignies.
 7. Farde concernant Soignies.
 8. Farde concernant Chaussée-Notre-Dame.
 9. Farde concernant Soignies.
 10. Farde concernant Soignies.
 11. Farde concernant Soignies.
 12. Farde concernant Cambron-Saint-Vincent.
 13. Farde contenant pièces diverses.
-

Chirographes

1. Du mai 1303.

Donation d'une rente par Adam Lefebvre au profit des communs pauvres.

2. Du décembre 1353.

Constitution d'une rente par Arnould Goubille au profit des communs pauvres.

3. Du mardi prochain après le jour Saint-Luc 1383 (20 octobre).

Vente par Aulis li Kenarde d'une rente au profit du luminaire de notre dame de l'autel à porche en l'église de Soignies.

4. Du samedi prochain après le jour de closes pâques 1401, (16 avril 1401).

Maigne de Sainzelles veuve de Vincent de Roscoitsart dit le bergier, expose que du temps passé son mari s'est déshérité, durant mariage, d'une rente provenant d'acquêts, de 40 sous tournois, monnaie de Hainaut, due sur une maison gisant devant la fontaine monseigneur Saint-Vincent. Cette rente lui étant revenue, elle la vend pour partie (28 sous tournois) aux communs pauvres.

5. Du 18 avril 1421.

Vente par Marie de la Houssière à Cathérine Mouffarde d'un fief ample consistant en un muid de froment et un muid d'avoine dûs par la grange dimeresse de Soignies et relief de ce fief par Marie Joncé, veuve Robert Crohin, de Mons.

6. Du 28 avril 1431.

Vente sur expropriation par le receveur des communs pauvres de Soignies d'un héritage à la rue de la caffenière par défaut de paiement d'une rente grêvant.

7. Du 4 avril avant Pâques 1451.

Vente par Colart le Dieu, de Soignies, à Jean le Cordier, fils, de biens desous la vièse justice à Sougnies.

8. Du 22 septembre 1451.

Vente par Jean le poulmach à Henin le Ky, pour le bonne

maison de lostelerie de Sougnies de 23 L. 6 d. t. de rente héritable due par Jehan Le Sellier, sur se maison, graingne, courtil et yestre, qui fu à Jehan Cantin gisant emprès la graingne dismeresse en le dite ville.

9. Du 1 août 1464.

Vente par Josse de Ramponnot à Jehanne, veuve de Willam de Laleucq, d'un pré dit « la gayolle » à Ronquières.

10. Du 22 mai 1483.

Délivrance de legs

par demoiselle Maigne Picquart, veuve de Pierart Dufour, bailli de la ville, prévôt d'Estainquerque, et Jacques de le Court, receveur des aydes du Hainaut, exécuteurs testamentaires dudit Dufour, au profit des béghuines, des pauvres et autres, consistant en rente sur une maison appartenant à Colart Leroy, charpentier, gisant au Vieux marché de Sougnies, pardedans la ville, tenant à la maison du chanoine Michel de Loys, à la maison et hôtel du miroir appartenant à Jacques de Borne et à la rue.

11. Du 11 mai 1490.

Donation par Jehan Le Roy, l'aisné, bourgeois demeurant à Soignies, au profit des pauvres femmes de la ville de Soignies et des confrères de Saint-Nicolas et de Sainte-Cathérine, de rentes sur biens à Soignies.

12. Du 22 novembre 1490.

Rapport par Jehan de Faucuelz de biens à Ronquières pour garantir une rente sur biens à Nivelles vendue par lui à Gilliard Duvivier, bourgeois de Nivelles.

13. Du 15 mars 1514.

Vente par Jehan Laigneau à Bastien Anthoine, de trois journaux de pré, nommé le pré au Fastellier, à Ronquières.

14. Du 25 septembre 1527.

Constitution par Pierart Danneau, marchand, au profit de Barbe Leclercq, veuve de Jean de Brugelette, d'une rente, sur maison à Soignies hors la porte de Mons, tenant par devant à la rue allant à Nasse et par derrière à la ruelle taintenièrre.

15. Du 5 décembre 1528.

Devant les mayeur et échevins de Sougnies comparurent

Jehan Vencquier, curé de Soignies, Pierre Hallet et Mathieu Nicaise, mambourgs et gouverneurs tant des communs pauvres que des bonnes maisons St Ladre, hôpital, autel parochial et béguinage, lesquels mirent outre une plainte tendant à vendre une maison pourpris et entrepresure qu'on dit la maison de la noire teste, gisant à front le marché, tenant à l'héritage Daneau Resteau de deux côtés, à Josse Descreve, chapelier et à m^{me} Guillaume d'Ath, pour être payés des rentes qui grèvent cet immeuble qui avait été incendié.

Daneau Resteau offre hypothèque sur son héritage voisin ce qui est accepté sur pied d'une convention prise par conseils, en la ville de Mons, le 15 février 1528.

16. Du 28 février 1532.

Vente par Jacques Dubois à Guillaume Franquart de tous ses droits dans la cense de la Lencq, à Ronquières.

17. Du 22 avril 1533.

Testament de Jean Dubois, l'ainé, de Ronquières, par lequel il donne à sa nièce Marie Dubois, épouse de Druon Brukman, six livres de rente sur son héritage de l'Ausnoit à Ronquières.

18. Du 3 octobre 1542.

Partage entre les héritiers de Collart Lechien, tels que Jeanne Lechien, épouse de Vincent Scamme; Laureine Lechien, veuve de Jean de Lalaing; les enfants de Marguerite Lechien, épouse de Jean Detournay; Germaine Lechien, épouse de Jean Wattène, le jeune; Pierre Lechien et Pol Lechien.

19. Du 30 décembre 1543.

Acquisition par Jean Fareau, d'une rente de sept vassaux de blé.

20. Du 8 avril 1548.

Constitution de rente par Colart Ackarin, parmentier, demeurant à Neufvilles, au profit de Vincent Planchon, de Soignies, sur biens à Neufvilles.

21. Du 18 février 1549.

Vente par Henri Franquet au profit de Vinchienne du Spinoit veuve de Vinchien Anthoine, moyennant une rente perpétuelle, d'un demi bonnier, coulture de la carrière et d'un journal sur la coulture du tilleul à trois souches (trois saulches). Il est dit

au verso que le 17 mai 1552, la dite acquéreuse rédima la rente perpétuelle.

Ce demi bonnier fu donné à l'hôpital par Vinchien Coppin.

22. Du 23 avril 1549.

Transport par Philippotte de Ronquières entre les mains de Godefroid de Faucuelz, du marais du Spinoy avec l'avenue y conduisant, sous Ronquières.

23. Du 24 août 1549.

Vente par Jacques Barbet à Ghiert de Blancq, d'une rente de quatre florins Carolus.

24. Du 30 juin 1551.

Vente par Vincent Bughin, tisserand de toiles, au profit des communs pauvres, d'une rente.

25. Du 1 août 1552.

Vente par Jacques Huen, fils Benoit, de Neufvilles, à Michel Jocquet, de Soignies, acquérant au profit des pauvres avec des deniers donnés par Jérôme et Vincent le Cuvellier, frères, d'une rente sur Neufvilles.

26. Du 7 aout 1553.

Accord entre Jean Planchon, bourgeois et marchand, et sœur Françoise de Poplimont, maîtresse du couvent des sœurs grises de Soignies.

Planchon, voulant bâtir, achète une petite partie du béguinage que les sœurs lui vendent moyennant une rente perpétuelle de 20 sous tournois.

27. Du 27 janvier 1556.

Vente par Colart le Cuvelier, d'Horrues, au chanoine Jean Hannart, de Soignies, exécuteur testamentaire du chanoine Jacques Ghodemart, d'une rente.

28. Du 1 juillet 1558.

Relevé d'un fief de la terre d'Ottignies, à Naast.

29. Du 17 avril 1559.

Arrentement perpétuel par Jeanne Le Roumaine veuve de Jean Calande, au profit de Jean Wascade, meunier à Horrues, d'un bien à Hubeaumel (Horrues).

30. Du 18 février 1560.

Vente par Damyens Dubois, laboureur demeurant à Cogne-

bault, paroisse de Soignies, à Jean Leleup, fils Vincent, marchand demeurant à Soignies, acquérant au profit de la pieuse maison des orphelins, d'un bonnier de terre que l'on dit « le bonnier à la longue saule » à Soignies, tenant au chemin de Soignies à Mons, à Mathieu Blaize et à Colart Deschamp.

31. Du 8 novembre 1560.

Testament de Louis Le Carlier.

32. Du 25 janvier 1562.

Vente par Henri Blaize, de Neufvilles, à Jean Leleup, de biens à Soignies.

33. Du 30 juillet 1562.

Constitution par Simon Franquet, tisserand de toiles, au profit des communs pauvres, d'une rente, en augmentation des douze pains fondés par vénérable et discret sire Pierre Bienfait, dit Franquet, et qui se distribuent chaque samedi de l'an.

34. Du 6 octobre 1562.

Vente par Paul de Navarre à Nicolas Bernard, Mambourg des pauvres, acquérant pour ceux-ci, d'une rente.

35. Du 9 novembre 1562.

Constitution d'une rente par Pierre Piérart, tisserand de toiles, au profit de Siméon de la Roche, marchand demeurant à Soignies.

36. Du 22 janvier 1564.

Vente par Jean le Virly à Vespasien Anthoine, d'un pré, dit des choraux, à Ronquières.

37. Du 27 avril 1564.

Vente par Jean Wyart, de Neufvilles, aux communs pauvres, d'une rente.

38. Du 15 janvier 1565.

Vente par Nicolas Leleup à Jean Leleup, d'un journal de trois ou environ de pré au ferquenois (Soignies).

39. Du 17 mai 1566.

Vente par Jehenne Delattre veuve Jehan Descamps, de Cognebaut, de demi-bonnier demi-journal de « tril » et aunoit gisant au verdry (Soignies) adjudé à Jean Leleup.

40. Du 6 mai 1567.

Vente par Mathieu Descamps à Jean Leleup, de demi-bonnier

au rieu à la Rosière, un journel à le saule boistreau et un demi-bonner au verdry, tenant au chemin de Thieudonsart, le tout sur Soignies.

41. Du 2 mai 1568.

Vente publique sur saisie du marais du Spinoit et de l'avenue qui y conduit, à Ronquières, adjugé à Jean de Faucuelz.

Ce bien avait été donné en gage pour la réfection de l'église de Ronquières.

(Voir n° 22 ci-avant.)

42. Du 25 février 1569.

Vente par Jehenne Le Laetens, veuve de Ghilain Dupont, de Soignies, à Jean Leleup, de biens à Soignies, savoir : demi-bonner coulture de la saulch boistreau et demi-journel coulture des Sars.

43. Du 6 décembre 1570.

Constitution de rente par Colle Bulteau veuve de Lyon Clerbois au profit de Jacques Ghoret, mayeur de Thieusies, sur biens à Neufvilles.

44. Du 28 avril 1571.

Vente par Jean le Virly à Vespasien Anthoine d'un bien à Ronquières.

45. Du 23 juillet 1571.

Vente par Jeanne Henry veuve de Gaspard le Tambouleur à Jean Leleup, de biens sur Soignies, savoir : demi-journel sur la coulture de la blancheroye, trois journels d'aulnois gisant aux prés Tourseau et un quart de trois journels d'aulnois gisant là emprès, tenant à la haie le comte.

46..... 1576.

Vente par Jean Gilbode à Jean de Faucuelz et Françoise Leleup, sa femme, d'une rente de 20 florins, sur Ronquières.

47. Du 29 janvier 1578.

Vente par Damiens Dupont, laboureur demeurant à Congnebault à Jean de Faucuelz, de biens à Soignies, savoir : demi-bonner et demi-journel de terres gisant sur la coulture des Sars.

48. Du 3 janvier 1579.

Vente publique à la requête de Martine de L'Eau veuve de

Quintin des Moulins de demi-bonnier demi-journel de tril, à Soignies, au verdry, tenant au chemin allant de Thieusies à Soignies, adjudgé à Jean Leleup.

49. Du 19 février 1579.

Vente par Laurent Dubois à Jean de Faucuelz acquérant pour les orphelins, de biens à Soignies, savoir : demi-bonnier demi-journel champ de la motte et demi-journel tenant à la ruelle allant à la dite motte.

50. Du 9 mars 1579.

Vente par Jean du Spinoit, tisserand, demeurant à Écaus-sines, à Jean de Faucuelz, acquérant pour les orphelins et payant avec des deniers provenant du testament de Barbe du Marché veuve Simon de Froidmont et de celui de Jean Desen-fans, chanoine de Soignies, de biens à Soignies, savoir : une closure de trois journels gisant entre le grand chemin de Soignies à Mons et le verd chemin et un journal de terre gisant « deseure Gaultiefosse ».

51. Du 4 avril 1579.

Donation par Jean de Faucuelz au profit des orphelins.

52. Du 30 mai 1579.

Licitation de biens à Soignies à la requête de Martine de L'Eau veuve Quintin Desmoulins de Thieudonsart (Soignies) acquis par Jean Leleup au profit des orphelins.

53. Du 30 mai 1579.

Vente par Martine de l'Eau veuve Quintin Desmoulins à Jean de Faucuelz, de trois journels de terre, à Soignies, « aux prés sorris ».

54. Du 31 mai 1579.

Vente par Jean Baudry, de Naast, à Jean de Faucuelz et Jean Leleup, de biens à Soignies, savoir : demi-bonnier au hangard, demi-bonnier là assez près, à la pierre au Welz tenant au chemin de Soignies à Cognebault, et donation faite par les acquéreurs au profit des orphelins, après leur mort, s'ils n'en disposent autrement.

55. Du 7 mai 1580..

Vente par Michel Baudard, tisserand de toiles, à Jean de Faucuelz, d'une maison à deux demeures, à Soignies, rue de

Billomont, pour appartenir aux orphelins après le décès de l'acquéreur, s'il n'en dispose autrement.

56. Du 13 août 1581.

Vente sur saisie, d'une rente, acquise par Jean de Faucuelz.

57. Du 12 mars 1583.

Testament de Jean Leleup et de Jean de Faucuelz, reçu par Nicolas Blondeau, notaire apostolique.

58. Du 22 mars 1583.

Renoncement par Vincent Franquart au profit de Jean de Faucuelz à exercer le retrait successoral sur la maison et héritage de Landrifosse, à Ronquières.

59. Du 8 mai 1583.

Vente sur expropriation poursuivie par Isabeau Jocquet veuve de Pierre de Tournay, de l'héritage et propriété d'une maison avec ses dépendances, à Soignies, contenant environ trois bannières et demi, gisant à Gaultierfosse, tenant aux héritages de la cense d'Inviolata et auchemin.

Ce bien acquis par Jean de Faucuelz, pour les orphelins.

60. Du 2 juin 1583.

Échange entre Jean Herman, prêtre et chanoine de Soignies, fondé de pouvoirs du chapitre et Jean Leleup, bourgeois et marchand demeurant à Soignies, de biens à Soignies.

Remarque. — C'est le titre de propriété de l'orphelinat actuel et de la maison de cure.

61. Du 16 juin 1583.

Constitution de rente, consistant en deux muids de blé, au profit de Jean de Faucuelz, sur biens à Bornival.

62. Du 11 juillet 1583.

Constitution par le chapitre au profit du chanoine Martin Francq, d'une rente.

63. Du 20 septembre 1583.

Vente par Georges Souphie, de Rebecq, à Jean de Faucuelz, d'un muid de blé de rente.

64. Du 6 avril 1584.

Quittance, par Quintin Resteau et consorts à Antoine Hecquin, prêtre et chanoine de Soignies, d'une rente.

65. Du 4 février 1585.

Vente par Pierre Ghoret, de Mignault, à Jean de Hue, de Soignies, d'une rente.

66. Du 4 février 1585.

Vente par Pierre Ghoret, de Mignault, à Jean De Hut, de Soignies, époux de Cathérine Corbisier, d'une rente.

67. Du 4 mars 1585.

Vente par Jean Buais à Jean du Faucuelz, receveur des communs pauvres, au profit de ces derniers, d'une rente.

68. Du 9 septembre 1585.

Constitution par Estiévène Dubois, de Neufvilles, au profit des pauvres, d'une rente, sur biens à Neufvilles.

69. Du 9 septembre 1585.

Vente par Estiévène Dubois, de Neufvilles, à Jean de Faucuelz, d'une rente, pour les pauvres, en extinction de deux autres dues à ceux-ci par le dit Faucuelz.

70. Du 18 décembre 1586.

Vente par Hugues Wyart, soldat, à Jean de Faucuelz, bourgeois de Soignies, pour les orphelins, d'une rente sur biens à Ronquières.

71. Du 12 janvier 1587.

Vente par Jean Wausenaire, boucher à Soignies, à Marguerite Frasneau, veuve de Jean Fiérin, de Soignies, de biens à Soignies, savoir : un bonnier de terre près de Beaumont, en deux pièces, dont une tient au grand rosoir et l'autre sur le champ de la glende, tenant au chemin.

(Voyez le n° 109 ci-après).

72. Du 18 mars 1587.

Vente par Pierre Hannon, se disant et qualifiant le plus proche parent de Jacquette de Rame, à Jean de Faucuelz, acquérant au nom des orphelins, d'un fief à Ronquières, consistant en cinq journels environ de pré, dit le pré à Socques.

Remarque. — Ce titre est au nom de Henri, seigneur d'Enghien, qui fut Henri IV, roi de France.

Cette propriété, contestée en 1602, est maintenue aux orphelins par décision du conseil souverain des archiducs Albert et Isabelle en date du 4 juillet 1602. (Voyez ci-après n° 93.)

72. Du 15 juillet 1587.

Vente par Martin Resteau à la fondation Houssart, d'une rente.

74. Du 19 août 1588.

Vente par Nicolas Durieu, meunier, aux communs pauvres de Soignies, d'une rente sur un jardin à Soignies, qu'on dit le rieu Becqueron.

75. Du 7 novembre 1589.

Vente par Philippe Posteau à Jean Leleup d'un bonnier de terre à Soignies, champ du hangard.

76. Du 11 juillet 1590.

Ratification par Jean Leleup du testament de Jean de Faucuelz.

77. Du 11 février 1591.

Vente par Jean Descamps, fils Augustin, de Soignies, à Jean Leleup de biens à Soignies, savoir : un journal et demi de tril à la longue saule et un journal de tril au même lieu. Pour les orphelins après la mort de l'acquéreur, s'il n'en dispose autrement.

78. Du 2 janvier 1596.

Vente par Pierre Lefaulconnier à la fondation Houssard, d'un bien en la rue du Mont, à Soignies.

79. Du 1^{er} février 1596.

Vente par Jean Leleup et Jean de Faucuelz au profit de la fondation Houssard, d'une mesure hors de la porte du moulin à vent, à Soignies.

80. Du 1^{er} février 1596.

Vente par Robert Bottemanne au profit de la fondation Houssard, d'un jardin à Soignies.

81. Du 5 février 1596.

Donation par Étienne Bernard au profit de la fondation Houssard, d'un bien à Soignies.

82. Du 5 février 1596.

Constitution de rente par Françoise Herman, veuve de Jean Maisnart, demeurant à Soignies, au profit de Jean Lecuvelier, marchand demeurant à Soignies et de sa femme Marie Clinkart, sur biens à Soignies, en escouvelimont.

83. Du 10 mars 1596.

Remboursement par la fondation Houssard d'une rente grévant un bien du donateur.

84. Du 9 novembre 1596.

Remboursement par la fondation Houssard, d'une rente due à Baudoin Evrard, de Mons, grévant une maison à Soignies.

85. Du 9 novembre 1596.

Donation par le chanoine Vespasien Dubois au profit de la fondation Houssard, de biens à Soignies.

86. Du 22 janvier 1598.

Vente par Jean Baudart à Vinchien Daneau de trois journels de terre et pré gisant à Gontrifosse, sous Soignies.

87. Du 15 mai 1598.

Vente par Jacques Posti mari de Jeanne Mondniau à Jean Leleup et Jean de Faucuelz, acquérant pour les orphelins, d'un pré à Ronquières.

88. Du 22 mars 1600.

Vente par le chanoine Vespasien Dubois à Jean Lecourt, clerc, acquérant au profit de la fondation Nicaise Houssart, en son vivant chanoine de Soignies, d'un bien à Soignies.

89. Du 1601.

Le chanoine Le Waitte est reconnu homme vivant et mourant d'un fief ample sur la seigneurie d'Ottignies, à Naast, consistant en un muid de blé et un muid d'avoine, de rente.

90. Du 1^{er} février 1601.

Vente par Philippe Cousin, de Liège, à l'hôpital de Soignies, de rentes en argent et en blé, sur biens à Neufvilles.

91. Du 29 mars 1601.

Record à la requête de Jean de Faucuelz établissant qu'un peu après 1586, il a acheté la maison et cense des goulous, à Ronquières.

92. Du 1^{er} juin 1602.

Donation par Jean Leleup au profit des orphelins d'un fief ample tenu de la prévôté de Soignies gisant à la Flecquière (chaussée N. D.) consistant en plusieurs biens, y décrits.

93. Du 4 juillet 1602.

Confirmation par décision souveraine du conseil des archiducs Albert et Isabelle de la possession d'un fief à Ronquières

acquis au profit des orphelins par Jean de Faucuelz de 18 mars 1587.

95. Voyez ci-dessus n° 72.

94. Du 11 décembre 1602.

Copie d'un acte du 4 mars 1550 portant partage entre Jean de Faucuelz, bailli de Braine-le-Château et Godefroid de Faucuelz, son frère, de biens à Ronquieres.

95. Du 11 février 1603.

Vente par Thiéry Monnart, de Mignault et Antoine Le fournier, à Marie Brisejon, veuve de Jean Ghislain, de Soignies, d'une rente sur biens à Horrues.

96. Du 31 mai 1603.

Vente par Jacques Bulteau, laboureur, demeurant à la Gaige (la gage) paroisse de Soignies à Jean Waitte, prêtre et chanoine de Soignies, acquérant pour l'hôpital dudit lieu avec des deniers provenant du testament de Vespasien Dubois, d'une rente sur biens à Soignies.

97. Du 2 octobre 1603.

Vente par les héritiers de feu Hubert Marin à Gilles Herman, acquérant pour la fondation Houssard, d'une rente.

98. Du 13 octobre 1604.

Vente par Jean Leleup et Jean de Faucuelz à Jean Crévaux, de biens, moyennant une rente perpétuelle de 56 livres tournois.

99. Du 7 février 1605.

Vente par Adrien Delescolle, maréchal, demeurant à Soignies, au profit de l'hôpital, d'un bien au Moulineau, sous Neufvilles.

100. Du 14 mars 1605.

Vente publique du béguinage de Soignies, adjugé à Pierre Blondeau et Martin Demeuldre.

101. Du 15 mars 1605.

Garantie donnée par Adrien Delescolle au profit de l'hôpital pour biens vendus par lui sur Neufvilles.

102. Du 25 mars 1605.

Vente par Marguerite Doureau veuve de Jean Leducq, de Soignies, au profit de l'hôpital, d'un bien.

103. Du 30 avril 1605.

Vente par Philippe Bernard, au profit de l'hôpital, de rentes.

104. Du 15 juillet 1605.

Vente par Jean Aubry, fils de Nicolas, à Vincent Coppin, son beau-frère, de rentes.

105. Du 7 février 1606.

Vente par Christofle Faverlies au profit d'Onoch Boucher, mercier, de Mons, d'une rente.

106. Du 23 février 1606.

Constitution par Jean Ernould, de Soignies, au profit de l'hôpital, payant avec des deniers venant du testament de M. le chanoine Lebastenier, d'une rente.

107. Du 1 mars 1606.

Vente par Jean d'Arras, prêtre et chanoine de Soignies, à Charles Kanary, d'un bien au clippoteau, seigneurie de Félinignies, à Neufvilles, moyennant une rente perpétuelle qui appartiendra à l'hôpital après le décès du crédirentier.

108. Du 17 juin 1606.

Vente par Vincent Coppin à Antoine Hulin, de rentes, données par ce dernier à l'hôpital à charge d'un obit, messe et vigiles pour lui et sa femme Vinchienne Aubry.

109. Du 16 août 1606.

Donation par Marguerite Frasneau, veuve Pierre de Lausnoit, à l'hôpital, d'un bien à Soignies.

(Voyez le n° 71 ci-dessus).

110. Du 27 janvier 1607.

Vente par Jean Blaize, de Neufvilles, à l'hôpital, d'une rente.

111. Du 30 mai 1608.

Vente par Robert Scotelman à Adrien de Sorre acquérant pour l'hôpital, d'un bien à Soignies.

112. Du 3 juin 1608.

Constitution par Jean Resteau, fils de Philippe, de Chaussée notre Dame au profit de Gilles Hermant, prêtre et chanoine de Soignies, d'une rente et donation par le crédirentier après son décès.

113. Du 6 avril 1609.

Vente publique d'un bien légué à l'hôpital par le chanoine Vespasien Dubois.

114. Du 29 mai 1609.

Vente par Jacques Hayette au profit de la fondation Houssard, d'une rente.

115. Du 3 février 1610.

Constitution par Jean Aubon, drappier, de Soignies, d'une rente, au profit de Laurent Dumaret, de Mons, qui après son décès et celui de sa femme, Isabeau de Froymont, en dispose, si rien n'en fait au profit des enfants de Pierre Gilles et de Jeanne de Froymont, conjoints.

116. Du 16 juin 1611.

Vente par Hubert De Chièvres, de Soignies, au profit de l'hôpital, d'une rente.

117. Du 16 juin 1611.

Vente par Hubert De Chièvres, de Soignies, au profit de l'hôpital, d'une rente.

118. Du 16 juin 1611.

Vente par Hubert De Chièvres, de Soignies, au profit de l'hôpital, d'une rente.

119. Du 21 juillet 1611.

Vente par Marie Derneau, aux communs pauvres, d'une rente.

120. Du 3 juillet 1612.

Constitution par Jean Bonne, tisserand, demeurant à Soignies, au profit d'Étienne du Spinoit, brasseur au dit lieu, d'une rente, sur une closure de trois journels, gisant au lieu de l'arsillière derrière le Spinoit, à Soignies.

D'après une note au dos, cette rente aurait été donnée à l'hôpital le 25 juin 1618.

121. Du 5 janvier 1613.

Vente par Jean Laecq, de Soignies, à Siméon de la Roche, marchand drappier, acquérant de ses deniers, au profit de l'hôpital, d'une rente.

122. Du 8 février 1613.

Vente par Adrien Piscart, au profit de l'hôpital, d'une rente.

123. Du 25 juin 1613.

Vente par Pierre Duissot, de Bassebracq, à Marguerite Jourdain, veuve de Guillaume Gharesta, mayeur de Cambron

l'abbaye, d'une rente et donation de cette rente à la chapelle Sainte Anne, de Cambron.

124. Du 5 octobre 1613.

Constitution par Jeanne Desmoulins veuve de Jean Hannart et consorts, au profit du mariage des pauvres filles orphelines de Soignies représentées par Martin de Meuldre, receveur, d'une rente.

125. Du 16 octobre 1613.

Vente par Jeanne Desmoulins veuve de Jean Hannart et en premières noces de Léon Bette et Séverin Stassin, son beau fils, époux de Quinte Bette, à la fondation Nicaise Houssart, d'une rente.

126. Du 12 novembre 1614.

Constitution par Guillaume Goret, de Ronquières, au profit de l'hôpital, d'une rente.

127. Du 6 mai 1616.

Vente par Jeanne Grebin, veuve Antoine Durant, de Soignies, à Siméon Delarache, l'ainé, bourgeois et marchand de drap, de Soignies, acquérant de ses deniers, de deux rentes dont il fait don à l'hôpital.

128. Du 17 janvier 1617.

Vente par Nicolas Triboul à Julien Dascotte, d'un bien à Soignies.

129. Du 24 janvier 1617.

Quittance par Julien Dascotte à Nicolas Triboul.

130. Du 11 avril 1617.

Donation par Étienne du Spinoit, brasseur, et Marie Dubois, sa femme, de Soignies, au profit de l'hôpital, d'une rente.

131. Du 14 juin 1617.

Constitution par Nicaise Antoine au profit du testament de Christine Chevalier veuve de Jacques du Spinoit et des lieux pieux, d'une rente.

132. Du 4 novembre 1617.

Constitution par Nicolas Triboul au profit de Denis de Meuldre, acquérant au profit de Gilles Du Mont, prêtre, prévôt et chanoine, d'une rente.

133. Du 29 novembre 1617.

- Vente par Claude Mathieu aux communs pauvres, d'une rente.
 134. Du 29 décembre 1617.
- Vente par Jean Guillemot, orfèvre, de Mons, aux communs pauvres, d'une rente.
 135. Du 7 février 1618.
- Vente par Paul Lebrun aux communs pauvres, d'une rente.
 136. Du 2 avril 1618.
- Vente par Vincent Huet, tisserand de toiles, de Soignies, à Ambroise Desgaukiers, d'un bien à Chaussée-Notre-Dame.
 137. Du 8 août 1618.
- Donation par Nicolas Antoine, brasseur, de Soignies, au profit de l'hôpital, d'une rente.
 138. Du 29 août 1618.
- Déclaration au profit de l'hôpital, de rentes assises sur biens à Marcq, acquise de feu Jean Hallet, prêtre.
 139. Du 10 novembre 1618.
- Vente par François et Guillaume Mongis, aux pauvres, d'une rente.
 140. Du 16 août 1619.
- Constitution par Nicolas Desclin au profit de l'hôpital de Soignies, d'une rente.
 141. Du 16 août 1619.
- Constitution par Nicolas Desclin, au profit de l'hôpital, d'une rente.
 142. Du 5 septembre 1619.
- Vente par Pierre Douray, de Rœulx, à Gilles Dumont, prévôt et chanoine, de biens à Neufvilles, pour appartenir à l'hôpital après le décès de l'acquéreur.
 143. Du 14 décembre 1620.
- Vente par Nicolas Botte au testament du chanoine Charles de Martignies, au profit de l'hôpital, d'une rente.
 144. Du 13 janvier 1622.
- Donation par le chanoine Coriache au profit de l'hôpital, d'une rente.
 145. Du lundi 13 juin 1622.
- Vente sur saisie d'une maison rue de Mons à Soignies, adjugée à Jean Dubois, fils de Guillaume, de Soignies.

146. Du 12 juillet 1623.

Vente par Nicolas Delecourt aux communs pauvres, d'une rente.

147. Du 10 avril 1625.

Constitution par Nicolas le Corbisier d'une rente au profit des jurés de Soignies pour les trois enfants de Marie Franquet veuve de Noël Lairin de deniers provenant de fourmorte faite à leur recette par leur mère à son remariage.

148. Du 25 novembre 1625.

Arrentement par Vincent de Praulx au profit des orphelins de biens à Naast.

149. Du 18 mai 1626.

Constitution par Nicolas Triboul au profit de Gilles Dumont, d'une rente.

150. Du 26 mai 1626.

Vente par Nicolas Godemart, fils de Michel, de Mons, à Meuris Resteau, de Louvegnies, d'un bien à Louvegnies, moyennant une rente perpétuelle, laquelle fut achetée des héritiers Godemart le 9 avril 1638 par le chanoine Breynet, exécuteur testamentaire du chanoine Lewaitte, pour l'hôpital.

151. Du 22 janvier 1629.

Donation par Nicolas Desclin pour satisfaire au testament de Cathérine Hollart, veuve Antoine Massenaire, sa belle-mère, au profit de l'hôpital, d'une rente.

152. Du 18 avril 1629.

Vente par Jean Danneau, soldat sous la compagnie du vicomte d'Er, à Melchior Danneau, de deux rentes.

153. Du 7 février 1633.

Vente par Jean Jean, mayeur de Mignault, à Jean Le Waitte, prêtre et chanoine de Soignies, d'un bien à Chaussée Notre Dame pour appartenir à l'hôpital après le décès de l'acquéreur.

154. Du 8 octobre 1633.

Vente par Nicolas Desmoulins, au chanoine Laurent Breynet acquérant au profit de l'hôpital avec des deniers provenant du testament du chanoine Nicolas Hasnon, d'une rente.

155. Du 23 janvier 1634.

Vente sur saisie de biens à Chaussée Notre-Dame adjugés à Jean Boyettemanne, juré et échevin de Soignies.

156. Du 23 mars 1635.

Vente par Jean Dubois, receveur du Chapitre, à Jean Lewaitte, prêtre et chanoine, d'un bien à Louvignies, conditionné appartenir à l'hôpital après le décès de l'acquéreur et de Marie Degand.

157. Du 21 juillet 1636.

Constitution par Jérôme Waultier au profit de la fondation Houssard, d'une rente.

158. Du 25 octobre 1636.

Donation par Gilles Du Mont, prêtre, prévôt et chanoine, au profit de l'hôpital, pour fondation d'un lit.

159. Du 4 mai 1637.

Vente publique par Sébastien Catty, époux d'Anne de saint Géry, d'un bien à Soignies, adjugé à Louis Doré, mayeur de Soignies, acquérant pour les orphelins.

160. Du 3 novembre 1637.

Vente par Henri le Ciros à Laurent Breynet, chanoine, exécuteur testamentaire du chanoine Le Waitte, d'une rente.

161. Du 20 janvier 1638.

Nantissement par Laurent Breynet, sus qualifié, en mains de Louis Doré, mayeur de Soignies, de sommes suffisantes pour dégréver les immeubles légués à l'hôpital par le chanoine Le Waitte.

162. Du 26 octobre 1638.

Nantissement par les exécuteurs testamentaires du chanoine Laurent Breynet, d'une somme destinée au remboursement des rentes grèvant les biens légués à l'hôpital par le dit Breynet.

163. Du 20 septembre 1640.

Vente par Simon Hergo au profit de l'hôpital de Soignies représenté par Gabriel Du Chasteau, doyen et chanoine de Soignies, d'un bien audit Soignies.

164. Du 30 mars 1641.

Vente par Jeanne Massenaire, veuve Desclin, aux communs pauvres, d'une rente.

165. Du 16 février 1644.

Vente par Siméon Delaroche à Jean Ledroit, de biens à Soignies, et rétrocession par le dit Ledroit au profit de Jacques Anthoine, pasteur de l'église de Soignies.

166. Du 12 mars 1644.

Vente par Jacques Douret, de Seneffe, à Jacques Anthoine, de biens à Soignies.

167. Du 16 juin 1644.

Vente par Philippe Nicaise, de Naast, à Jean Berruyer, prêtre et chanoine, d'une rente.

168. Du 2 mars 1645.

Vente par Jean Delaroche, accompagné de Siméon Delaroche, son fils, de Hubert Corbisier, Jacques Macaire Bottemanne, Paul Dartois et Philippe Castillon, ses gendres, à Jacques Anthoine, de biens à Soignies.

169. Du 4 août 1645.

Vente par les orphelins à Pierre Descamps, de Soignies, d'un bien à Soignies.

170. Du 7 avril 1646.

Vente par Saintinne Offerman, veuve Antoine Gillequin, de Neufvilles, à Jean De Meuldre, acquérant pour les orphelins de Soignies, d'une rente.

171. Du 2 janvier 1647.

Vente par Martin Bourlart, hôtelier, d'Hoves, aux exécuteurs testamentaires de Jean Durant, au profit des communs pauvres, d'une rente.

172. Du 2 janvier 1647.

Vente par ledit Bourlart, aux pauvres, d'une rente.

173. Du 4 janvier 1647.

Vente par Siméon Surin, d'Horrues, aux communs pauvres, d'une rente; le paiement se fait avec des deniers légués par Jean Durant.

174. Du 23 mars 1647.

Donation par Landry et Anne Desclin à Jeanne Delaroche, veuve de Hugues de Froimont, d'une rente devant appartenir à l'hôpital après le décès de la donataire.

175. Du 20 mai 1647.

Donation par les dits Desclin, de Cambron-Saint-Vincent, à

ladite Delarache, d'une rente, aux mêmes conditions qu'au n° 174 ci-dessus.

176. Du 1^{er} juillet 1648.

Vente par Laurent de Minaire, meunier à Soignies, à Jacques Jocquet acquérant au nom et par charge de Laurent Breynet, prêtre et chanoine de Soignies, d'une rente que Laurent Breynet conditionne devoir appartenir à l'hôpital après sa mort, si autrement il n'en dispose.

177. Du 25 août 1648.

Quittance par Jacques Jonnart, au profit de l'hôpital de Soignies.

178. Du 25 août 1648.

Quittance par Jacques Jonart, de Braine-le-Comte, au profit l'hôpital, d'une rente.

179. Du 24 février 1652.

Vente par François Burel à André Francq, d'une rente, léguée aux communs pauvres le 12 mai 1654.

180. Du 15 mai 1653.

Vente par le chanoine Pierre Deschièvre, d'Auderbecq, Nicolas Deschièvre, chanoine d'Arscot (*sic*) et Godefroid Balland, archer de corps de S. A. Imperiale, au profit des communs pauvres, de rentes.

181. Du 15 mai 1653.

Vente par lesdits Dechièvre, aux communs pauvres, d'une rente.

182. Du 15 mai 1653.

Vente par lesdits Dechièvre, à l'hôpital, d'une rente.

183. Du 15 mai 1653.

Vente par lesdits Dechièvre, à l'hôpital, d'une rente.

N. B. — Ces Dechièvre et Balland étaient les héritiers de Gilles Dechièvre, chanoine de Soignies.

184. Du 9 août 1653.

Vente par Vincent Delemoictiez à Pierre Daulmeries, prêtre et pasteur de Soignies, acquérant pour les orphelins, d'une rente.

185. Du 4 février 1654.

Partage entre l'hôpital et la famille Daneau, de Petit-Rœulx-lez-Braine, de biens audit Petit-Rœulx.

186. Du 31 octobre 1654.

Vente par Antoine Ouverleau à Jean Carlier, mambourg des communs pauvres, acquérant pour ceux-ci, d'une rente.

187. Du 28 juin 1667.

Constitution par Mathias Brunebarbe au profit de Jacques Overleau, d'une rente, et donation par ledit Overleau, après son décès et celui de sa femme, Françoise Lefort, pour fournir à l'huile du luminaire des R. P. Capucins.

188. Du 28 janvier 1671.

Constitution par Marie Bottemanne, veuve de Mathias Brunebarbe, au profit de Jacques Overleau, d'une rente.

189. Du 15 juin 1671.

Constitution par Philippe Bastien, au profit de l'hôpital, d'une rente.

190. Du 9 janvier 1672.

Vente par Claude Mangon à Pierre Lucas, de biens indivis à Chaussée Notre Dame.

Au verso. --- Quittance par le dit Mangon audit Lucas et vente par Martin Lucas au chanoine Doré, des dits biens chargés d'une rente au profit des communs pauvres.

191. Du 13 mars 1672.

Vente par Nicolas Losson à Charles de Rouvroir, mayeur de Soignies, de deux rentes, dont une au profit de l'hôpital.

192. Du 11 mars 1673.

Vente par Pierre Ghiot et consors au profit des communs pauvres et autres, de rentes.

193. Du 15 mai 1674.

Constitution par Jean Blondeau, fils Quintin, au profit de l'école dominicale et des orphelins, de rentes.

194. Du 18 juillet 1674.

Vente par Jean Bottemanne, au profit de l'hôpital, d'une rente.

195. Du 26 mars 1675.

Constitution par Jacques Carlier, au profit des pauvres, d'une rente — les deniers provenant du testament de Jean Durant.

196. Du 9 janvier 1677.

Vente par Jean Aulit à Clément Lavesne, acquérant pour l'hôpital, d'une rente.

196bis. Du 5 novembre 1677.

Vente par Pierre Scoubeau au chanoine de Hu et à Jacques Demeuldre, acquérant au profit de la chapelle notre dame, et aux communs pauvres, de rentes.

197. Du 20 janvier 1678.

Donation par André Urbain à l'hôpital de soixante livres tournois de rente.

198. Du 13 mai 1679.

Constitution par François Sturbois au profit de Jacques Demeuldre, acquérant pour le testament de feu le bailli Sébastien Demeuldre, d'une rente.

199. Du 14 octobre 1680.

Poursuites commencées en 1678 par Clément Laveine, receveur des communs pauvres, pour arriver à la vente de certaines rentes dues sur biens à Neufvilles; parties acquises par Jacques Demeuldre, pour les pauvres.

200. Du 2 mars 1681.

Cession par Nicolas Aulit époux d'Anne Évrard, au profit des communs pauvres, d'une rente.

201. Du 2 mai 1682.

Acquisition par le chanoine Jacques Doré, de rentes à Neufvilles en extinction de celles existant sur son héritage du cheval blanc, à Soignies.

202. Du 27 juillet 1682.

Donation par Gilles Doré, bailli de Naast, frère du chanoine Doré, au profit de l'hôpital, de biens à Soignies, lesquels seront convertis en rentes après sa mort.

203. Du 28 juillet 1684.

Vente par les héritiers du chanoine Herruweghe à l'hôpital et aux pauvres, de rentes.

204. Du 9 juin 1685.

Vente par Roc Fauconnier, aux communs pauvres, d'une rente.

205. Du 22 septembre 1693.

Donation par le chanoine Jacques Doré, au profit de l'hôpital,
de biens à Soignies.

206. Du 24 décembre 1697.

Vente par Jacques Cuvelier, au profit des pauvres veuves,
d'une rente.





RUBRIQUES

A. Maladrerie
B. Hôpital et Béguinage
C. Communs pauvres
D. Orphelins
DD. Pauvres filles orphelines
E. Chapelains et obits Rabutin
F. École dominicale
G. Divers
H. Saint Nom et cimetière
L. Saluts journaliers
M. Saluts Missus et Inviolata
N. Saint Sacrement
O. Choraux
R. Chassereaux
S. Plaintes et décrets de non partable et de rendue. Pièces scabinales et de procédure
Chirographes.





TABLES ONOMASTIQUES

N. B. Les chiffres sont les numéros d'ordre des manuscrits, auxquels ils renvoient.

ACKARIN Colart, 20.
ANTHOINE Bastien, 13.
ANTHOINE Jacques, 165, 166, 168.
ANTHOINE Nicaise, 131.
ANTHOINE, Nicolas, 137.
ANTHOINE, Vespasien, 36, 44.
ANTHOINE Vincent, 21.
AUBON Jean, 115.
AUBRY Jean, 104.
AUBRY Nicolas, 104.
AUBRY Vinchienne, 108.
AULIT Jean, 196.
AUBIT Nicolas, 200.

BASTIEN Philippe, 189.
BALLAND Godefroid, 180, 181, 182, 183.
BARBET Jacques, 23.
BAUDARD Jean, 86.
BAUDARD Michel, 55.
BAUDRY Jean, 54.
BERNARD Etienne, 81.
BERNARD Nico'as, 34.
BERNARD Philippe, 103.
BERRYER Jean, 167.
BETTE Léon, 125.
BETTE Quinte, 125.
BIENFAIT Pierre, 33.
BLAIZE Henri, 32.
BLAIZE Jean, 110.
BLAIZE Mathieu, 30.
BLONDEAU Jean, 193.
BLONDEAU Nicolas, 57.
BLONDEAU Pierre, 100.
BLONDEAU Quintin, 193.
BONNE Jean, 120.
BOTTE Nicolas, 143.

BOTTEMANNE Jacques-Macaire, 168.
BOTTEMANNE Jean, 194.
BOTTEMANNE Marie, 188.
BOTTEMANNE Robert, 80.
BOYETTEMANNE Jean, 155.
BOUCHER Onoch, 105.
BOURLART Martin, 171, 172.
BREGUIN Vincent, 24.
BREYNET Laurent, 150, 154, 160, 161, 162, 176.
BRISEJON Marie, 95.
BRUKMAN DRUON, 17.
BRUNEBARBE Mathias, 187, 188.
BUAIS Jean, 67.
BULTEAU Colle, 43.
BULTEAU Jacques, 96.
BUREL François, 179.

CALANDE Jean, 29.
CANTIN Jean, 8.
CARLIER Jean, 186.
CARLIER Jacques, 195.
CASTILLON Philippe, 168.
CATTY Sébastien, 149.
CHEVALIER Christine, 131.
CLERBOIS Léon, 43.
CLINKART Marie, 82.
COPPIN Vincent, 21, 104, 108.
CORBISIER Catherine, 66.
CORBISIER Hubert, 168.
CORLACHE, 144.
COUSIN Philippe, 90.
CRÉVAUX Jean, 98.
CROHIN Norbert, 5.
CUVELIER Jacques, 206.

- DANEAU Jonas, 185.
 DANEAU Vinchienne, 86.
 DANNEAU Jean, 152.
 DANNEAU Melchior, 152.
 DANNEAU Piéhard, 14.
 DARRAS Jean, 107.
 DARTOIS Paul, 168.
 DASCOUETTE Julien, 128, 129.
 D'ATH Guillaume, 15.
 DAULMERIES Pierre, 184.
 DAURAY Pierre, 142.
 DE BLANQ Ghiert, 23.
 DE BORNE Jacques, 10.
 DE BRUGELETTE Jean, 14.
 DE FAUCELZ Godefroid, 22-94.
 DE FAUCELZ Jean, 12, 41, 46, 47, 49,
 50, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61,
 63, 67, 69, 70, 72, 76, 79, 87, 91, 93,
 94, 98.
 DE FROIDMONT Jeanne, 115.
 DE FROIDMONT Hugues, 174.
 DE FROIDMONT Simon, 50.
 DE FROIDMONT Ysabeau, 115.
 DEGAND Marie, 156.
 DEHUE Jean, 65, 66.
 DE LA HU Jean-Baptiste, 196.
 DE LA HOUSSIÈRE Marie, 5.
 DELALAING Jean, 18.
 DELALEUQ William, 9.
 DE LA ROCHE Jean, 168.
 DE LA ROCHE Jeanne, 174, 175.
 DE LA ROCHE Siméon, 35, 121, 127, 165,
 168.
 DE LATTRE Jeanne, 39.
 DE LAUSNOIT Pierre, 109.
 DE L'EAU Martine, 48, 52, 53.
 DE LE COURT Jacques, 10.
 DE LE COURT Nicolas, 146.
 DELEMOTCIEZ Vincent, 104.
 DELESCOLLE Adrien, 99, 101.
 DE LOYS Michel, 10.
 DE MARET Laurent, 115.
 DE MARTIGNIES Charles, 143.
 DE MEULDRE Jacques, 196, 198, 199.
 DE MEULDRE Jean, 170.
 DE MEULDRE Denis, 132.
 DE MEULDRE Martin, 100, 124.
 DE MEULDRE Sébastien, 198.
 DE MINAIRE Laurent, 176.
 DE NAVARRE Paul, 34.
 DE PRAULX Vincent, 148.
 DE POPLIMONT Françoise, 26.
 D'ER, le vicomte, 152.
 DE RAME Jacquette, 72.
 DE RAMPONNOT Josse, 9.
 DERNEAU Marie, 119.
 DE RONQUIÈRES Philippotte, 122.
 DE ROSCOITSART Vincent, 4.
 DE ROUROU Charles, 191.
 DE SAINZELLES Maigne, 4.
- DESCAMPS Augustin, 77.
 DESCAMPS Jean, 39, 77.
 DESCAMPS Mathieu, 40.
 DESCAMPS Pierre, 169.
 DESCHAMPS Colart, 30.
 DESCHÈVRES Gilles, 180, 181, 182, 183.
 DESCHÈVRES Hubert, 116, 117, 118.
 DESCHÈVRES Nicolas, 180, 181, 182, 183.
 DESCHÈVRES Pierre, 180, 181, 182, 183.
 DESCLIN Anne, 174, 175.
 DESCLIN Landry, 177, 175.
 DESCLIN Nicolas, 140, 141, 151, 154.
 DESCRÈVE Josse, 15.
 DESENFANS Jean, 50.
 DESGAUCIERS Ambroise, 136.
 DES MOULINS Jeanne, 124, 125.
 DES MOULINS Nicolas, 154.
 DES MOULINS Quintin, 49, 52, 53.
 DE SAINT-GÉRY Anne, 159.
 DE SORRE Adrien, 111.
 DETOURNAY Jean, 18.
 DETOURNAY Pierre, 59.
 DORÉ Gilles, 202.
 DORÉ Jacques, 190, 201, 202, 205.
 DORÉ Louis, 159, 161.
 DOUREAU Marguerite, 102.
 DOURET Jacques, 166.
 DUBOIS Jacques, 16.
 DUBOIS Damien, 30.
 DUBOIS Jean, 17, 145, 146.
 DUBOIS Estiévene, 68, 69.
 DUBOIS Guillaume, 145.
 DUBOIS Laurent, 49.
 DUBOIS Marie, 17, 130.
 DUBOIS, Vespasien, 85, 88, 96, 113.
 DU CHATEAU Gabriel, 163.
 DUFOUR Piéart, 10.
 DUSSOT Pierre, 123.
 DUMARCHÉ Barbe, 50.
 DUMONT Gilles, 132, 142, 149, 158.
 DUPONT Damien, 47.
 DUPONT Ghislain, 42.
 DURANT Antoine, 127.
 DURANT Jean, 171, 173, 195.
 DURIER Nicolas, 74.
 DU SPINOIT Etienne, 120, 130.
 DU SPINOIT Jacques, 131.
 DU SPINOIT Jean, 50.
 DU SPINOIT Vinchienne, 21.
 DU VIVIER Gilliart, 12.
- ERNOULD Jean, 106.
 EVRARD Anne, 200.
 EVRARD Baudoin, 84.
- FAREAU Jean, 19.
 FAUCONIER Roc, 204.
 FAVERLIER Christofle, 105.

- | | |
|-------------------------------|---|
| PIERIN Jean, 71. | LAECQ Jean, 121. |
| FRANCQ André, 179. | LAIGNEAU Jean, 13. |
| FRANCQ Martin, 62. | LAIRIN Noël, 147. |
| FRANQUART Guillaume, 16. | LAVEINE Clément, 196, 199. |
| FRANQUART Vincent, 58. | LEBASTENIER Jean, 106. |
| FRANQUET Henri, 21. | LEBRUN Paul, 135. |
| FRANQUET Marie, 147. | LECARLIER Louis, 31. |
| FRANQUET Simon, 33. | LECHIEN Collart, 18. |
| FRASNEAU Marguerite, 71, 109. | LECHIEN Germaine, 18. |
| | |
| GHIOT Pierre, 192. | LECHIEN Jeanne, 18. |
| GILLEQUIN Antoine, 150. | LECHIEN Laurence, 18. |
| GILLES Pierre, 115. | LECHIEN Marguerite, 18. |
| GILBODE Jean, 146. | LECHIEN Pierre, 18. |
| GHISLAIN Jean, 95. | LECHIEN Pol, 18. |
| GHARESTA Guillaume, 123. | LECIROS Henri, 160. |
| GHODEMART Jacques, 27. | LECLERCQ Barbe, 14. |
| GHODEMART Michel, 150. | LECORBISIER Nicolas, 147. |
| GHODEMART Nicolas, 150. | LECORDIER Jean, 7. |
| GHORET Guillaume, 126. | LECOURT Jean, 88. |
| GHORET Jacques, 43. | LECUVELIER Colart, 27. |
| GHORET Pierre, 65, 66. | LECUVELIER Jean, 82. |
| GOUBILLE Arnould, 2. | LECUVELIER Jérôme, 25. |
| GUBIN Jeanne, 127. | LECUVELIER Vincent, 25. |
| GUILLEMOT Jean, 134. | LEDIEU Colart, 7. |
| | |
| HALLET Jean, 138. | LEDROIT Jean, 165. |
| HALLET Pierre, 15. | LEDUQ Jean, 102. |
| HANNART Jean, 27, 124, 125. | LE FAULCONNIER Pierre, 78. |
| HANNON Pierre, 72 | LEFEBVRE Adam, 1. |
| HASNON Nicolas, 154. | LEFORT Françoise, 187. |
| HAYETTE Jacques, 114. | LEFOURNIER Antoine, 95. |
| HECQUIN Antoine, 64. | LE KY Hénin, 8. |
| HENRY Jeanne, 45. | LELEUP Françoise, 46. |
| HERGO Simon, 163. | LELEUP Jean, 30, 32, 38, 39, 40, 42, 45, |
| HERMAN Françoise, 82. | 48, 52, 54, 57, 60, 75, 76, 77, 79, 87, |
| HERMAN Gilles, 97, 112. | 92, 98. |
| HERMAN Jean, 60. | LELEUP Nicolas, 38. |
| HERRUWEGHE Quintin, 203. | LELAETENS Jeanne, 42. |
| HOLLART Catherine, 151. | LE ROUMAINE Jeanne, 29. |
| HUEN Benoît, 25. | LEROUY Collart, 10. |
| HUEN Jacques, 25. | LEROUY Jean, 11. |
| HUET Vincent, 136. | LESELLIER Jean, 8. |
| HULIN Antoine, 108. | LEPOULMACHE Jean, 8. |
| | |
| JEAN Jean, 153. | LETAMBOUREUR Gaspard, 45. |
| JOCQUET Jacques, 176. | LEVERLY Jean, 36, 44. |
| JOCQUET Michel, 25. | LE WATTIE Jean, 89, 96, 150, 153, 15 ^e , |
| JOCQUET Ysabeau, 59. | 160, 161. |
| JONARD Jacques, 177, 178. | LI KENARDE Aulis, 3. |
| JONCÉ Marie, 5 | LOSSON Nicolas, 191. |
| JOURDAIN Marguerite, 123. | LUCAS Martin, 190. |
| | |
| KANARY Charles, 107. | LUCAS Pierre, 190. |
| | |
| MAISNART Jean, 82. | |
| MANGON Claude, 190. | |
| MARIN Hubert, 96. | |
| MASSENAIRE Antoine, 151. | |
| MASSENAIRE Jeanne, 164. | |
| MATHIEU Claude, 133. | |
| MONDIAU Jeanne, 87. | |
| MONGIS Guillaume, 139. | |

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| MONGIS François, 139. | RESTEAU Philippe, 112. |
| MONNART Thiry, 95. | RESTEAU Quintin, 64. |
| MOUFFELARDE Catherine, 5. | |
| | SCAMME Vincent, 18. |
| NICAISE Mathieu, 15. | SCOTELMAN Robert, 111. |
| NICAISE Philippe, 167. | SCOUBEAT Pierre, 196bis. |
| | SOUPIRE George, 63. |
| OFFERMAN Saintine, 170. | STASSIN Séverin, 125. |
| OUVERLEAU Antoine, 186. | STURBOIS François, 198. |
| OVERLEAU Jacques, 187, 188. | SURIN Siméon, 173. |
| | TRIBOUL Nicolas, 128, 129, 132, 149. |
| PICQUART Maigne, 10. | |
| PIÉRART Pierre, 35. | URBAIN André, 197. |
| PISCART Adrien, 122. | |
| PLANCHON Jean, 26. | VATHÉNE Jean, 18. |
| PLANCHON, Vincent, 20. | VENQUIER Jean, 15. |
| POSTEAU Philippe, 75. | WASCADE Jean, 29. |
| POSTI Jacques, 87. | WAULTIER Jérôme, 157. |
| | WAUSENAIRE Jean, 71. |
| RESTEAU Daneau, 15. | WYART Hugues, 70. |
| RESTEAU Jean, 112. | WYART Jean, 37. |
| RESTEAU Martin, 73. | |
| RESTEAU Meuris, 150. | |







FRANÇOIS CUVILLIÉS

architecte de la cour de Bavière, au XVIII^e siècle

Le 23 octobre 1695, naquit à Soignies un homme, à qui il était tombé en partage dans le cours de sa vie de graver l'empreinte de son génie dans l'art du XVIII^e siècle, plus profondément qu'aucun de ses contemporains de la Haute-Bavière et dont le nom doit être cité en premier lieu, lorsqu'il est question des créations de cette époque, l'architecte François Cuvilliés. Il était le fils de Nicolas-Hubert Cuvelier et de son épouse Marguerite Eloy. Comme parrain il eut un certain Jean Demeuldre, parent de la famille Cuvelier. Les Cuvelier jouissaient à Soignies d'une haute considération auprès de leurs concitoyens et étaient alliés aux premières familles de la ville et semblaient avoir appartenu à la petite noblesse de robe. Il est d'un intérêt particulier pour les habitants de Munich de savoir que déjà au XVIII^e siècle un parent du maître était en rapport avec leur ville ; c'était ce Michel Cuvelier (1), membre de la compagnie de Jésus, mort à Cologne en 1651 et qui fit paraître à Munich plusieurs ouvrages esthétiques. Dans les actes de l'état civil de Soignies la famille écrit toujours son nom : « Cuvelier » et les descendants actuels de cette souche ont maintenu cette ortho-

(1) Michel Cuvelier, né à Soignies sur la fin XVI^e siècle, entra dans l'ordre des Jésuites, à Malines, en 1618. Il passa en Allemagne où il enseigna les mathématiques et la philosophie. Plus tard, il fut attaché à Philippe-Guillaume, prince de Neufbourg (Bavière) et mourut à Cologne le 10 décembre 1651.

graphie dont l'étymologie se devine facilement. Par contre notre maître lui-même signe toujours : François Cuvilliés, ce qui semble être conforme à l'orthographe parisienne du nom.

Ce François Cuvilliés fut le maître, qui fraya la route du rococo (1), le créateur des chambres de parade (2), de l'*Amalienburg* (château de Plaisance), du théâtre de la Résidence et de nombreuses constructions privées de premier ordre de l'ancien Munich.

Ce qui nous attire si irrésistiblement vers les œuvres de Cuvilliés c'est précisément cet effet magique d'une création sérieuse et décence, que l'on a si souvent contesté aux artistes de l'époque du rococo. Lorsqu'on prononce actuellement le nom du maître chacun pense d'abord à l'*Amalienburg* si cher et si familier à l'habitant de Munich et qui dénote mieux que toute autre œuvre de Cuvilliés son caractère artistique.

Dirigez vos pas un matin de fin d'automne, sous un ciel bleu et calme et lorsque rien ne vient interrompre la tranquillité des alentours, vers la construction et abandonnez-vous à la contemplation. Ce n'est qu'une simple façade, qui s'élève devant vous, ornée des motifs les plus modestes et les plus artistiques et qui pour maint visiteur ne représente peut-être rien d'autre qu'une succession de fenêtres et de trumeaux. Et cependant quel rythme ravissant dans cette création ! Il s'y trouve quelque chose comme de la musique, nous trahissant le caractère essentiel du maître. Oui, c'était une nature harmonieuse, aspirant à la symétrie. Ce n'était point un esprit agité, tâtonnant, tourmenté, bizarre et cela l'élève de beaucoup au-dessus d'un

(1) Le style rococo est le style rocaille ou style de l'époque de Louis XIV, époque où les enroulements sont d'un contour et d'une forme très caractéristiques.

(2) Un appartement de parade est destiné pour la magnificence ou pour la demeure personnelle du maître : il y traite les affaires importantes et y reçoit les personnages de distinction ; il y renferme ses bijoux, ses tableaux et ses meubles de prix. Cet appartement doit être disposé de manière que, joignant celui des réceptions ordinaires, les différentes pièces qui les composent offrent d'un seul coup d'œil et par une même enfilade, la magnificence intérieure du principal corps de logis qui doit se manifester par la richesse de la matière et par le choix des ornements et attirer les étrangers qui se plaisent à visiter les demeures des grands seigneurs.

grand nombre de ses contemporains. Et quand l'aimable serviteur vous ouvre à deux battants les portes de l'édifice et que vous parcourez émerveillé et à pas lents les appartements rayonnant de l'éclat de leurs ornements en argent, la même harmonie vous la retrouverez ici-même dans le plus haut déploiement de somptuosité. Mais l'examen de l'intérieur nous proclame encore autre chose: le sens hautement développé de notre maître pour les jeux délicats des couleurs et cette gracieuse conception et exécution jusque dans les moindres détails, qui prête à ses œuvres un caractère si intime et cela aussi bien pour le théâtre de la résidence et les chambres de parade que pour l'*Amalienburg*. Ajoutez à cela la grâce inépuisable et la diversité des combinaisons. Examinez à ce sujet attentivement, d'un œil scrutateur, les nombreux battants de portes des chambres de parade de la résidence de Munich avec leur précieuse ornementation. Le maître représente toujours le même motif et c'est chaque fois comme s'il l'exécutait pour la première fois. Et on peut en dire autant de ses panneaux (de murs), des plafonds, des ouvrages en fer forgé et de tous les autres ornements. Quel contraste quand nous passons de ces salles, qui nous ont si bien disposés, où tout nous parle de la force créatrice et du plaisir de créer à ces salles incultes et plus récentes avec leur fadeur et leur pauvreté au point de vue des détails. Je crois qu'après pareille promenade maint observateur se verra forcé de faire amende honorable aux maîtres du style rococo, qui ont été parfois tant méprisés et injuriés.

Lorsque Cuvilliés créa l'*Amalienburg* dans le jardin du château du *Nymphenburg*, il était âgé de quarante ans et avait déjà parcouru une très bizarre existence.

Ce n'est point en qualité d'habile artiste, comme on l'a admis jusqu'ici, qu'on le fit venir à Munich.

L'Électeur Max Emmanuel, pendant son exil dans les Pays-Bas, avait appris à connaître l'enfant et l'avait accepté comme page nain de la cour et nain, physiquement parlant, tel est resté le brillant artiste pendant toute sa vie. Mais bientôt ses grandes aptitudes se firent jour; après un examen passé d'une façon brillante, en présence de toute la cour, sur les mathéma-

tiques et les sciences de l'ingénieur, il fut envoyé par le généreux Électeur à l'école supérieure des arts à Paris, où Cuvilliés se forma comme architecte sous la conduite de professeurs éminents, tels que Blondel et Robert de Cotte. A son retour de France le 15 septembre 1725, il fut nommé architecte de la cour.

Avec lui une création prit son essor, création qui rendait Cuvilliés environ pendant un demi-siècle (jusqu'à sa mort, 14 avril 1768), le point central de la vie artistique des habitants de Munich. Quelle distance entre la position de page nain de la cour et celle de créateur de l'*Amalienburg* ! Empressons-nous d'ajouter que Cuvilliés n'a jamais oublié que c'était grâce à des aides puissants qu'il était arrivé à cette apogée.

Une dizaine d'années plus tard, quand il était devenu le maître, réputé au loin, et que plusieurs des plus grandes cours allemandes lui offrirent le quadruple de ce qu'il avait en Bavière comme appontements, à condition de s'engager à quitter Munich, il refusa toutes ses offres splendides, malgré son revenu qui était plus que modeste. Une âme particulièrement sublime semble avoir vécu dans le petit homme, pour qui le devoir de la reconnaissance envers son bienfaiteur fut le premier devoir. Et c'est ainsi que sous trois régents il consacrait son riche savoir à cette maison princière, pour laquelle il a imaginé ses œuvres les plus éclatantes. L'esprit investigator ne déterminera pas d'ici à longtemps l'étendue complète de l'activité de Cuvilliés. Ici nous pouvons seulement énumérer brièvement ce qui lui appartient d'après des documents authentiques. Citons en tout premier lieu la riche variété de ses palais privés de Munich, sa plus récente œuvre, le palais du comte Posiasque de Non (rue des Théatins, n° 16), le palais archiépiscopal actuel (rue de la Promenade), le bijou parmi les constructions privées de Munich, avec ses appartements si merveilleusement bien disposés, avec ses gracieux ouvrages de stuc aux murs et aux plafonds et avec son ravissant boudoir dont l'ancienne ornementation a été entièrement maintenue. Citons encore l'ancien palais Portia et la *Cottahaus* (maison Cotta, rue des Théatins, n° 11). La résidence de Munich et les châteaux de plaisance de

l'Électeur lui ont demandé une dizaine d'années et de tout ce que Cuvilliés y a créé se trouvent au premier plan les chambres de parade de l'Électeur (plus tard l'empereur Charles-Albert). C'est dans ces riches salles, dit le connaisseur Dohme, que l'art décoratif du style rococo doit être étudié, si l'on veut comprendre l'élégance et la haute valeur, la beauté des lignes et la grâce des formes, dont cet art est capable. En même temps s'élevait l'*Amalienburg* (1734-1737), le legs le plus pur de son art ; un peu plus tard le théâtre de la résidence (1750-1753), qui est bien la plus riche salle de théâtre qu'on ait jamais construite en Allemagne et comme dernière œuvre du maître la fameuse façade de la cathédrale de Saint-Cajetan (1765-1768).

A côté de ces créations de grande envergure virent encore le jour toutes sortes de décosations momentanées pour des fêtes de la cour et pour des solennités de deuil ; des ouvrages de moindre importance dans les couvents du dehors, tel que le maître-autel de l'église de Driessen sur l'Ammerschsee ou les gracieux plafonds ornés d'ouvrages en stuc de l'édifice des prélates en Benediktbeuren et enfin ces centaines de gravures sur cuivre ainsi que les fragments d'une grande publication sur l'architecture civile, qui sont devenus un véritable trésor non seulement pour les architectes mais aussi pour les artistes.

Toutes ces œuvres représentent des points capitaux de la création artistique dans la Haute-Bavière, bien que Cuvilliés ne fut pas originaire de ce pays. Probe et sincère comme il était, il a toujours, loin de son pays natal, parlé sa langue maternelle, le français.

Et comme grand maître, comme un des plus éclatants qui aient travaillé à Munich, les Bavarois veulent continuer à l'honorer et à se réjouir pendant toute leur vie de ce qu'il a créé.

CÉSAR VANDERVENNET.

D'après la communication faite par M. le docteur Charles Trautman à la société historique de la Haute-Bavière (Monatsschrift des historischen Vereins von Oberbayern, Juni 1895).

Des photographies des œuvres de Cuvelier, dues à la générosité de M. le docteur Charles Trautman, sont déposées au Musée du Cercle.



RAPPORT

sur le Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Gand
en août 1896. par M. Amé Demeulbre, délégué

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vais vous présenter, aussi brièvement que possible, mon rapport sur le Congrès de Gand auquel vous m'avez fait l'honneur de me déléguer pour représenter notre Cercle.

Le dimanche 2 août, les congressistes, très nombreux, ont été officiellement reçus par l'administration communale de Gand dans le grand vestibule de l'hôtel de ville.

Après que M. le baron de Maere, président du congrès, eut présenté les membres présents à l'édilité communale, monsieur le bourgmestre de Gand nous souhaita la bienvenue en termes charmants. Il dit notamment que l'archéologie qu'on accuse d'être une science morte est au contraire une science de vie et d'avenir puisqu'elle rend leur jeunesse aux plus antiques souvenirs et aux plus merveilleuses reliques du passé.

Il termine son discours en disant :

Soyez les bienvenus, messieurs, vous les fidèles et les propagateurs de cette science admirable qui contribue, en nous faisant mieux connaître et mieux admirer les richesses de notre patrie, à nous la faire aimer davantage.

Monsieur le président du congrès de Tournai remet alors ses pouvoirs à M. le baron de Maere et M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, remercie

chaleureusement la ville de Gand de la cordiale réception qu'elle fait aux membres du congrès.

Ensuite l'édilité communale offre le traditionnel verre de vin.

Les membres du congrès passent dans la salle des séances du conseil communal, où a lieu la séance solennelle d'ouverture.

M. le baron de Maere prend la parole et, dans un excellent discours, il retrace d'une façon magistrale le passé de la ville de Gand : ses origines, sa prospérité au moyen âge, sa décadence au XVI^e siècle et sa résurrection au cours des temps modernes. Il a montré comment, sous la pression de l'opinion publique, a été entreprise la restauration des anciens monuments, ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

M. Herman Van Duyse prend ensuite la parole pour exposer l'historique du plus important des monuments, le château des comtes.

Il décrit, autant qu'on le peut à l'aide des documents restreints dont on dispose, les constructions qui ont occupé la place du château de Thierry d'Alsace avant 1180, la fameuse *turris lapida*.

Cette première séance est levée à 1 heure.

A 3 heures, les congressistes se retrouvent à l'hôtel de ville où l'on visite successivement la salle du conseil communal, la salle du trône, la salle de la Pacification et la superbe salle des mariages, un vrai bijou.

De là on se rend au château du Comte où les explications historiques et archéologiques sont largement fournies par les commissaires du congrès.

On termine par une visite au Steen de Gérard le diable dont la crypte nous rappelle fortement notre superbe collégiale.

A 6 heures, cent soixante congressistes prenaient place autour de la table du banquet servi dans la belle salle des redoutes, au théâtre.

Lorsque l'heure des toasts a sonné, M. de Maere porte la santé du Roi ; il boit également aux deux Reines de Hollande et au Président de la République française.

Il boit encore aux ministres, au gouverneur et à l'administration communale de Gand.

M. de Smet de Nayer, ministre des finances, répond à ce toast.

Il fait appel à l'union des pouvoirs publics sur le terrain de l'art et il affirme que cette union se fera.

Il dit encore que si le luxe privé, en ce qu'il a d'outre est blamable, le luxe public, accessible à tous, doit obtenir les suffrages de tous.

Il termine en faisant ressortir l'influence économique et sociale qu'ont les sociétés d'archéologie et les congrès par ce qu'ils font connaître au peuple l'admirable efflorescence des arts de jadis et répandent ainsi le culte des grands souvenirs patriotiques.

Ce discours, très applaudi, est suivi des toasts de M. le chanoine Van den Gheyn aux savants étrangers; réponse de M. Henri Cons, recteur de l'académie de Poitiers, délégué du gouvernement français; de MM. le général Wauwermans, de Marsy et Ten Brink.

On se lève de table pour assister à un concert, sur la place d'armes, offert aux congressistes. Première journée bien remplie qui devait être suivie d'autres dont le programme était aussi complet.

Le lundi 3 août, les sections se réunissent à 9 heures. A la première section, on établit que les stations préhistoriques découvertes jusqu'aujourd'hui dans les Flandres sont au nombre de vingt.

M. le chanoine Van den Gheyn montre les traces de l'habitation de ces contrées. Il croit que les immigrants étaient originaires du Hainaut qui était habité à cette époque, du moins tous les matériaux employés venaient du Hainaut.

Un membre prétend qu'il existe dans les Flandres des tumuli remontant au temps de César et il croit en trouver un exemplaire à Coninckxheim où la 14^e légion romaine commandée par Sabinus et Cotta fut massacrée 51 ans avant notre ère.

César ensevelit ses soldats tués après avoir détruit ou soumis les Éburons.

A la seconde section, malgré tout le talent de M. Lameere, la méthode de classification décimale est rejetée.

La question de l'introduction de l'art typographique en Belgique est traitée par M. Knoetig et vivement discutée.

Enfin on émet les vœux suivants :

Que le gouvernement presse la publication des inventaires des dépôts d'archives; que les sociétés d'histoire et d'archéologie s'occupent de la publication de résumés des documents anciens; que la publication des inventaires de fonds et des archives communales et hospitalières soit entreprise.

M. l'architecte Dewael entretient la 3^e section du château des Comtes à Gand.

Le programme de la journée comporte une visite au musée des beaux-arts, à la bibliothèque et au musée communal.

Je ne m'étendrai pas sur la richesse du musée de Gand ni sur le goût qui a présidé à son installation.

J'espère soumettre à votre comité un projet d'excursion à Gand pour l'été prochain et je préfère vous laisser à tous le plaisir de voir par vous-mêmes.

L'après-dîner fut consacré au travail des sections, à une visite à Saint-Bavon et à une assemblée générale, à 5 heures, dans la rotonde de l'université.

Le congrès s'occupe de la question de la préservation légale des monuments et des objets d'art en général. Une longue discussion s'engage à ce sujet. Elle ne prend fin que quand M. le ministre d'État Beernaert, président de la Chambre des représentants, se lève et se charge de porter cette question à la Chambre et d'y proposer un projet de loi au cours de la session prochaine. De vifs et unanimes applaudissements accueillent cette promesse.

Le soir, les membres du congrès étaient conviés à un concert de musique ancienne organisé pour eux dans le grand hall de l'hôtel-de-ville.

Fête superbe et succès immense.

Cette musique ancienne, beaucoup moins tapageuse que la nôtre, est empreinte d'un charme exquis auquel ne peuvent résister ceux-là même qui n'entendent rien à l'art musical.

Les bravos les plus bruyants sont allés aux exécutants et aux organisateurs de cette fête excessivement remarquable sous tous les rapports.

Le troisième jour du congrès les sections se sont réunies à 8 heures 1/2.

M. de Villenoisy entretient la première section des races qui ont concourru à former la population de l'ancien Belgium et surtout des parties qui forment la Belgique actuelle.

La seconde section vote le vœu de voir publier en Belgique des travaux de toponymie et d'onomastique qui permettront de déterminer les traditions épiques que connaissaient nos ancêtres. On pourrait arriver ainsi à connaître presqu'exactement la race d'origine.

La 3^e section s'occupe des fonts baptismaux.

Les travaux des sections sont forcément écourtés [pour la visite de la ville de Gand. Les congressistes se répandent en ville sous la conduite des commissaires, visitent de nombreux monuments et se retrouvent au musée lapidaire du Cloître de Saint-Bavon.

Cette collection de pierres tombales, une des plus riches que l'on connaisse, est très bien installée, dans un cadre qu'on ne pourrait pas rêver plus *ad hoc*.

La conservation de ces pierres est due à l'heureuse circonstance que jadis on s'en est servi pour faire les radiers et les piliers des écluses. Elles ont donc été conservées intactes par une chance tout à fait extraordinaire.

L'après-midi de nombreux membres du congrès se sont rendus à Audenarde pour y admirer les curiosités artistiques de la ville.

Ils ont été reçus par l'édilité et ont ensuite visité l'hôtel de ville intérieurement et extérieurement.

Cette hôtel communal est un bijou gothique, admirablement fouillé, malheureusement la tour est en réparation et de vilains échafaudages masquaient la vue et nuisaient grandement à l'ensemble.

Les excursionnistes sont allés voir, à l'hôpital, d'anciennes tapisseries d'Audenarde.

L'église de Sainte-Walburge que l'on visite ensuite est également en réparation, du moins le chœur.

Notre-Dame de Pamele, au bord de l'Escaut, est un petit chef-d'œuvre qui retient longtemps les archéologues.

A 4 heures 1/2, nous avons entendu un très intéressant et joli concert de carillon.

Nous étions là, quelques Sonégiens, écoutant cette musique aérienne et nous nous demandions avec tristesse si un jour viendrait où Soignies entendrait aussi son carillon.

Nous supputions les probabilités, les chances pour, les chances contre, et nous espérions. Cela fait du bien d'espérer et cela coûte si peu; mais, dois-je le dire, nos paroles d'espoir étaient plutôt pour encourager les autres car, au fond, chacun de nous savait à quoi s'en tenir.

Le soir, à 8 heures 1/2, une nouvelle fête attendait les membres du congrès dans les superbes jardins du Casino.

Concert militaire avec illumination générale du local.

Et quelle illumination! Des verres de couleur par milliers, aux nuances les plus variées, disposés en étoiles et en cordons; dans le fond, un palais mauresque, éblouissant de lumière.

Une foule compacte circule autour des pelouses tandis que de non moins nombreuses personnes ont pris place sur des sièges épars devant le kiosque.

La brabançonne, écoutée debout et chapeau bas par les membres du congrès, met fin à cette charmante fête.

La dernière réunion des sections avait lieu le mercredi, à 8 heures 1/2

M. le docteur Jacques reprend, à la première section, la question des premiers habitants du sol belge. Il soutient que les Nerviens n'ont pas chassé les autochtones, qu'ils les ont subjugués, et qu'ils se sont confondus avec eux.

A la 2^e section, M. Fernand Donnet fait une très intéressante communication sur l'émigration des Belges dans les pays d'outre-mer pendant les XVI^e et XVII^e siècles.

On est tout étonné de retrouver sous des noms espagnols ou portugais des descendants des vieux flamands.

M. Donnet étudie les conséquences de ces émigrations au point de vue commercial et artistique.

M. Matthieu ajoute que New-York a été fondé par un Montois.

M. Georges Hulin demande s'il serait possible d'établir une entente entre les sociétés fédérées pour décrire le type des bâtiments agricoles dans tout le pays.

La troisième section entend une communication très intéressante de M. Snoeck sur les instruments de musique en Flandre, au moyen âge.

M. l'abbé Defrenne propose d'émettre le vœu de voir créer des musées dans chaque diocèse pour l'éducation du jeune clergé.

Notre collègue, M. Zech, demande que les questions suivantes, qu'il avait posées, soient renvoyées au prochain congrès:

Quelles sont les règles à suivre dans la polychromie des églises?

Dans une église romane ou gothique en restauration, que faut-il faire du mobilier renaissance qu'on y trouve?

Il est bien regrettable que ces questions n'aient pas été discutées. Elles présentent un intérêt primordial pour les Sonégiens au point de vue de notre superbe collégiale.

Après la réunion des sections, les congressistes sont partis en tramway spécial, superbement pavoisé, pour le château de Laerne.

Le train s'arrête dans un modeste village, au bout d'une large et ombreuse avenue qui va du village au château dont on perçoit, à travers les frondaisons, les murailles à créneaux, les tours et les donjons.

Tout à coup éclate une sonnerie de trompettes; ce sont les châtelains, les châtelaines avec leur suite d'archers, de valets, de pages et de manants, en costume de l'époque, qui viennent à la rencontre du congrès.

Discours de bienvenue du châtelain dans le flamand de l'époque également, paraît-il.

Visite du château dont les parties principales datent du XII^e siècle. Malheureusement des constructions des siècles derniers

sont venues abîmer une bonne partie de ces vénérables vestiges du passé.

On retourne à Gand par le train spécial et à 4 heures nous nous retrouvons dans la rotonde de l'université pour la séance de clôture.

On entend les rapports des sections et le discours de remerciements du président.

Sur la proposition de M. Zech, la ville de Malines est désignée pour tenir les assises du XII^e congrès de la fédération historique et archéologique de Belgique.

Le congrès est déclaré clos.

Les congressistes, enchantés de la réception qu'ils ont reçue et des relations qui se sont établies ou renouvelées entre eux, se font leurs adieux et se donnent rendez-vous à Malines pour l'an prochain.

Comme les années précédentes, je crois devoir vous engager à suivre les congrès. Ceux de nos collègues qui y ont pris part jusqu'ici ne l'ont jamais regretté et sont tout disposés à continuer l'an prochain. Je suis persuadé qu'ils seront très heureux de se mettre à la disposition des nouveaux amateurs et de leur donner toutes les explications désirables.





TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapports statutaires	5, 143, 335
Statuts de la société	11
Liste des membres	20, 146, 339
Plans et vues gravés de la ville de Soignies, par Charles Rousselle	25
La période Belgo-Romaine, par le comte d'Auxy de Launois	29
Formation et classification des roches, par Jules Launoy	41
Les peuples primitifs, par Paul Paternostre	62
Le Folklore, par Amé Demeuldre	72
L'église collégiale de Soignies et sa restauration, par G. Zech-Du Biez .	89, 252
Relation qui existe entre les temps géologiques, paléontologiques, préhistoriques et historiques, par Émile de Munch	148
Rapport sur le Congrès de Mons	178
Rapport sur une excursion à l'abbaye de Villers, par Fernand Hauris . .	188
La céramique jusqu'au moyen âge, par Emmanuel Michez	195
De la formation des terrains cultivés, par Joseph Corbisier	227
Le collège des oratoriens à Soignies, par Ernest Matthieu	238
Inventaire de l'église de Soignies en 1382, par Léopold De Villers . .	280
Le mobilier d'un doyen de Soignies en 1428, par Amé Demeuldre . .	289
Règlement du musée	341
Rapport sur une excursion à Waterloo et à Nivelles, par César Colinet .	344
Le style ogival primaire, par l'abbé Degavre	352
La société française au XVII ^e siècle, d'après La Fontaine, par l'abbé Guidon	366
Les ruines de Pompéi, par le major Paul Combaz	400
Inventaire des archives des hospices de Soignies, par Amé Demeuldre .	402
François Cuvilliés, par César Vandervennet	441
Rapport sur le congrès de Gand	446